

## **CARTOGRAPHIE & ANALYSE DES ETUDES D'IMPACT DU COMMERCE EQUITABLE**

Par: Isabelle Vagneron ([isabelle.vagneron@cirad.fr](mailto:isabelle.vagneron@cirad.fr))

et Solveig Roquigny

- CIRAD, UMR MOISA -

Février 2010

*Cette étude a été commanditée par la Plateforme Française du Commerce Équitable, néanmoins les résultats et points de vue contenus dans ce document sont propres aux auteurs qui en assument l'entière responsabilité.*

## TABLE DES MATIERES

<b>Table des figures</b>	<b>3</b>
<b>Introduction : une cartographie pour quoi faire ?</b>	<b>4</b>
<b>Introduction : une cartographie pour quoi faire ?</b>	<b>4</b>
<b>1. La base de données des études d'impact du commerce équitable</b>	<b>5</b>
A. Critères de sélection des études d'impact répertoriées	5
B. Les études recensées dans la base de données	6
C. Présentation fonctionnelle de la base de données	7
D. Application, utilisation de la base de données	8
E. Limites de la base de données	9
<b>2. Présentation générale des études d'impact du commerce équitable</b>	<b>10</b>
<b>3. Les méthodologies utilisées dans les études d'impact</b>	<b>12</b>
A. Les différentes disciplines mobilisées ou l'hégémonie de l'économie	13
B. Deux unités d'analyse majeures au niveau « micro »	14
C. Des méthodes de collecte et d'analyse disparates	15
D. Focus	15
E. Qualitatif/quantitatif	16
F. Approche participative	16
G. Approche comparative	16
<b>4. Les effets du commerce équitable</b>	<b>17</b>
A. Les impacts du commerce équitable sur les producteurs et leurs familles	18
B. Les impacts du commerce équitable sur les organisations de producteurs	36
C. Les effets d'entraînement du commerce équitable	48
<b>5. Conclusions et recommandations</b>	<b>52</b>
A. Rappel des principales caractéristiques des études d'impact recensées	53
B. Les résultats marquants des études d'impact du CE	54
C. Où faut-il conduire les prochaines études ?	64
<b>6. Annexe 1 – Présentation des feuilles de calcul de la base de données</b>	<b>68</b>
<b>7. Annexe 2 – Bibliographie</b>	<b>72</b>
A. Les études et articles de la base de données	72
B. Les synthèses ne figurant pas dans la base de données	76

## Table des figures et encadrés

Figure 1 : Aperçu de la feuille principale de la BDD 'Référence bibliographique' .....	7
Figure 2 - Les études d'impact par zone géographique .....	10
Figure 3- Répartition des études par zone et par produit, hors artisanat .....	10
Figure 4 - Répartition des études par produit et par pays les plus étudiés .....	11
Figure 5 - Les études d'impact par type de produits.....	12
Figure 6 - Produits étudiés selon le type de filière du commerce équitable.....	12
Figure 7 - Répartition des études d'impact du CE par grand champ disciplinaire .....	13
Figure 8 - Principales unités d'analyse retenues par les études d'impact.....	14
Figure 9 - Type d'impacts étudiés.....	18
Figure 10 - Impact du CE sur le bien être monétaire et non monétaire des producteurs .....	25
Figure 11 - Genre et inégalités : des effets globalement négatifs ou mitigés au niveau individuel	29
Figure 12 - Impact du CE sur l'empowerment des bénéficiaires.....	30
Figure 13 - Impact du CE sur la vulnérabilité, l'épargne et l'investissement des ménages .....	33
Figure 14 - Impact du CE sur la gouvernance des organisations .....	36
Figure 15 - Effet du CE sur la légitimité des organisations de producteurs .....	38
Figure 16 - Impact du CE sur la structure des organisations .....	40
Figure 17 - Impact du CE sur les activités menées par les organisations.....	43
Figure 18 - Impact du CE sur les performances des organisations .....	47
Figure 19 - Effets d'entraînement et externalités du CE.....	51
Figure 20 - Les critères d'impact du CE les plus renseignés (% nombre d'études).....	55
Figure 21- Ensemble des impacts positifs du CE au niveau individuel.....	56
Figure 22 - Ensemble des impacts positifs du CE au niveau des organisations.....	60
Figure 23 - Ensemble des effets d'entraînement positifs du CE.....	63
Encadré 1 : Facteurs de succès de l'impact du CE au niveau des producteurs .....	59
Encadré 2 - Facteurs de succès de l'impact du CE au niveau des organisations .....	62

## Introduction : une cartographie pour quoi faire ?

Le Commerce Équitable (CE) est aujourd'hui souvent présenté comme une nouvelle opportunité, voire « *comme une approche alternative au commerce conventionnel qui a pour objectif d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des petits producteurs en favorisant leur accès au marché, en renforçant leurs organisations, en leur offrant un prix juste minimum garanti, et en leur fournissant des partenariats commerciaux de long terme* » (Giovannucci et Koekoek ; 2003).

L'engouement marqué par les consommateurs du Nord à l'égard des produits équitables, et le développement fulgurant au niveau mondial de filières équitables, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire, ont rapidement attiré l'attention de nombreux acteurs (entrepreneurs, chercheurs, ONG, ...). Ces cinq dernières années, la plupart des études se sont focalisées sur l'impact du CE sur les principaux « bénéficiaires attendus » de l'adoption de cette norme, à savoir les « producteurs marginalisés du Sud » (FINE, 2001). Pour les promoteurs du CE, ces analyses s'avèrent indispensables pour légitimer le discours du mouvement, et crédibiliser l'initiative au niveau des consommateurs et des politiques publiques, bailleurs, et autres ONG, sources importantes de financement et d'appui à sa mise en œuvre. Le monde scientifique s'est également intéressé à la question de l'impact de cette norme, suite à l'ampleur qu'a gagné le mouvement du CE au niveau international, aussi bien en terme de croissance des marchés de produits certifiés équitables au Nord que de la diffusion de la norme CE au Sud dans les systèmes de production et d'échanges.

La cartographie et l'analyse des études d'impact du CE ont été commanditées par la PFCE, dans le cadre de son dispositif d'études concerté réuni en septembre 2008. L'objectif premier de ce dispositif étant de compléter les études d'impact existantes sur le CE au Sud, le comité de pilotage de la PFCE a estimé que la première étude à mener devait consister en un état des lieux le plus exhaustif possible des études d'impact existantes et de leurs résultats. Une étude recensant l'ensemble des études d'impact du CE ayant déjà été réalisée pour le compte de l'AFD par le bureau d'études HORUS<sup>1</sup>, la première question était celle de l'intérêt d'un nouveau recensement. Dans le cadre du dispositif d'études concerté de la PFCE, nous avons souhaité élaborer un outil qui soit simple d'utilisation et qui permette aux différents acteurs de la plateforme de faire rapidement le point sur les analyses déjà réalisées, afin d'orienter leur choix dans les prochaines études à conduire. L'analyse des nombreuses études d'impact du CE au Sud, réalisées au cours des dix dernières années, révèle clairement des espaces de sur-concentration de ces études. D'où

---

<sup>1</sup> AFD (2009). « *Le Commerce Équitable comme instrument de l'APD : enjeux, impacts, enseignements, stratégie, modes opératoires et indicateurs. Note relative à l'objectif 2 : revue des résultats sur l'impact du CE, analyse des débats et des indicateurs utilisés* », Paris : Horus Entreprise/AFD, Paris, avril 2009 : 84.

l'idée de développer un outil qui soit dynamique, c'est-à-dire actualisable par les organisations porteuses du projet du CE. La base de données des études d'impact du CE ne se limite donc pas à une simple cartographie des analyses déjà existantes. Véritable outil au service de la PFCE, elle se caractérise – et se différencie, en ce sens, de l'étude Horus – par les multiples interfaces qu'elle offre aux acteurs de la plateforme et par ses applications futures.

## **1. La base de données des études d'impact du commerce équitable**

L'élaboration de la base de données nous a amenées à nous poser les deux questions suivantes : (1) parmi l'ensemble des études relatives au CE, quelles sont celles que nous considérons comme des analyses d'impact du CE au Sud ? ; (2) Quels critères retenir pour caractériser et analyser ces études ?

### *A. Critères de sélection des études d'impact répertoriées*

Sélectionner les études à recenser dans la base de données revient à poser la question de l'analyse d'impact. Quelle définition de l'analyse d'impact souhaitons-nous retenir ? Cette dernière question interroge à son tour les différentes applications qu'offre la base de données aux acteurs de la plateforme.

Il existe plusieurs définitions de l'impact d'une action de développement, plus ou moins restrictives. La première, plus communément admise dans le domaine de l'économie, et généralement utilisée dans le cadre de l'évaluation d'impact de programmes/politiques de développement, considère l'impact d'une action comme l'ensemble des effets strictement attribuables à cette action. Considérant le projet du CE, il s'agit donc d'isoler parmi les changements observés dans la situation des bénéficiaires du CE ceux dont la cause est effectivement la mise en œuvre du CE. D'autres événements (comme une chute brutale des cours mondiaux ou encore la mise en œuvre d'un programme de microcrédit dans la zone considérée, par exemple) pourraient très bien influencer leur situation, indépendamment du projet CE en question. C'est pourquoi, selon cette définition, évaluer l'impact du CE revient à analyser la différence entre la situation observée avec le CE et la situation, en moyenne, qu'auraient ces mêmes bénéficiaires sans le CE. Cette « situation contrefactuelle » est inobservable dans la mesure où les bénéficiaires du CE ne peuvent évidemment pas être observés dans le même temps « avec » et « sans » CE. Il s'agit donc de trouver une population (ou « groupe de contrôle ») dont les caractéristiques sont aussi proches que possible de celles de la population bénéficiaire (ou «

groupe de traitement ») et évoluant en l'absence du CE. Cette mesure de l'impact repose sur l'utilisation de méthodes d'évaluation quantitatives (statistiques et/ou économétriques).

Une deuxième définition, établie par le CAD/OCDE, considère l'analyse d'impact comme « *la mesure des effets à long terme, positifs ou négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement directement ou indirectement, intentionnellement ou non* »<sup>2</sup>. Contrairement à la précédente, cette définition est plus proche d'une évaluation de projet en termes de résultats, situant l'impact à l'apex final de ces résultats. Selon cette approche, l'impact est mesuré à travers l'observation de l'évolution dans le temps de la situation des bénéficiaires du CE. Il ne tient pas compte de la survenue éventuelle de phénomènes exogènes au projet, susceptibles également d'avoir un effet sur ses bénéficiaires. L'impact correspond alors à la différence de la situation des bénéficiaires *avant* (ou au moment de sa mise en œuvre) et *après* le projet (ou pendant sa réalisation, après un temps suffisamment long).

Enfin, selon la définition élaborée par le CIEDEL/F3E (1999), sur laquelle se basent la plupart des études d'impact commanditées par les acteurs de la plateforme (études AVSF/MH-Fr. & FLO ; cf. Eberhart, 2007) : « *l'impact du CE représente la nouvelle situation issue de l'ensemble des résultats et effets induisant des changements significatifs et durables, dans la vie et l'environnement des personnes (groupes) pour lesquels un lien de causalité direct ou indirect peut être établi avec l'action de développement* ». Cette approche est très similaire à la précédente. Elle met l'accent sur la dimension temporelle et considère l'impact comme la somme des effets résultant de l'interaction du projet CE et de son environnement. Ce type d'approche de l'analyse d'impact englobe un plus grand nombre de possibilités méthodologiques d'évaluation que l'approche précédente.

Pour l'analyse, nous ne tiendrons pas compte du débat méthodologique entourant la question de l'analyse d'impact et de sa mesure. Nous considérerons indifféremment comme étude d'impact du CE l'ensemble des études ayant adopté une approche similaire à celles précédemment décrites

## **B. Les études recensées dans la base de données**

La base de données recense 77 études d'impact du commerce équitable (Annexe x). Cette base de données inclut les évaluations d'impact du CE au Sud commanditées par les organisations du commerce équitable. Parmi ces principaux commanditaires de ces études figurent : FLO, les initiatives nationales du CE (MH France<sup>3</sup>, MH Belgique, MH Pays-Bas, Fairtrade Foundation), des organisations du commerce équitable (Artisans du Monde, AlterEco, Ethiquable, Traidcraft,

---

<sup>2</sup> - Cf. le site de l'AFD : <http://www.afd.fr/Jahia/site/afd/lang/fr/pid/27205> [consulté le 29/06/2009, à 15:30].

<sup>3</sup> - Parmi les initiatives nationales chargées de promouvoir le CE au Nord, l'organisation Max Havelaar France s'est particulièrement investie, ces cinq dernières années, dans l'évaluation de l'impact du CE au Sud. Elle a notamment, en partenariat avec le F3E/CIEDEL, développé un cadre méthodologique d'analyse spécifique.

Twin Trading) ; des ONG (AVSF, ISF, OXFAM, Solidaridad), ou encore des institutions gouvernementales (DFID, MAE). Elle comprend également les travaux scientifiques dont un des objectifs porte au moins sur une évaluation de l'impact du CE au Sud. Ces travaux sont généralement des études de cas qui analysent l'impact du CE relativement à un produit, une filière, une zone et/ou un type d'acteurs donnés.

L'analyse des impacts du commerce équitable porte sur un sous-échantillon de 77 études (cf. Annexe x), les études suivantes ayant été éliminées : (a) les études proposant une synthèse bibliographique des études d'impact disponibles à partir d'une thématique ou d'une question de recherche donnée ; (b) les audits menés en interne par les différents partenaires commerciaux du CE<sup>4</sup>, (c) les études qui, bien que portant sur le commerce équitable, ne traitent pas de ses impacts ; et enfin (d) les études non disponibles au moment de notre recherche.

### C. Présentation fonctionnelle de la base de données

La BDD a été réalisée sous Excel 2007. Le choix du logiciel a été déterminé par sa simplicité d'utilisation et de transfert futur éventuel des données sous d'autres logiciels plus spécialisés dans le stockage et le traitement de données, comme Access par exemple.

**Figure 1 : Aperçu de la feuille principale de la BDD 'Référence bibliographique'**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
	Auteurs	Date	Titre	Journal / Conference /	No.	Vol.	Pages	Ville	Editeur 1	Editeur 2	
1	Aranda, J et C. Morales	2002	Poverty Alleviation through Participation in Fair Trade Coffee Networks: The Case of CEPCO, Oaxaca, Mexico				24				Statu Colo
2	Arnoult, E.J., A. Plastina et D. Ball	2006	Market Disintermediation and Producer Value Capture: The Case of Fair Trade Coffee in Nicaragua, Peru and Guatemala				13				Univ Whitt
3	Asti, A.L	2007	Comercio justo e o caso do algodão: a cadeia produtiva têxtil brasileira				236	Rio de Janeiro			Fedri de Ji
4	Bacon, C	2005	Confronting the Coffee Crisis: Can Fair Trade, Organic, and Specialty Coffees Reduce Small-Scale Vulnerability in Northern Nicaragua?	World development	33	3	497-511				
5	Barthel, T.	2008	Le commerce équitable renforce-t-il la durabilité du processus de développement de la filière guarana chez les Sateré Mawé? Etude filière du guarana au Brésil et évaluation d'impact du commerce équitable en Amazonie.				112	Montpellier			Cent d'Et Agro Régi
6	Becchetti, L. et G. Gianfreda	2008	When consumption heals producers: the effects of Fair Trade on marginalized producers' health and productivity				30				Univ Tor \
7	Becchetti, L. et M. Costantino	2008	The Effects of Fair Trade on Affiliated Producers: An Impact Analysis on Kenyan Farmers	World development		in press					Pap4 2008
8	Becchetti, L. P. Conzo et G. Gianfreda	2009	Market access, organic farming and productivity: the determinants of creation of economic value on a sample of Fair Trade affiliated Thai farmer				47				Univ Tor \
9	Becchetti, L., M. Costantino et E. Portale	2008	Human capital, externalities and tourism: three unexplored sides of the impact of FT affiliation	3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier, 14-16 mai			15				Univ Tor \
10	Besky, S.	2008	Can a plantation be fair? Paradoxes and Possibilities in Fair Trade Darjeeling Tea Certification	Anthropology of Work Review	XXIX	1	9			Society for the Anthropology of Work	Univ Wisc
11	Beys, A-S.	2006	Etat des lieux et étude d'impact du commerce équitable sur des producteurs de thé au Sri Lanka				129	Montpellier			Cent d'Et Agro Régi GRA
12	Bienabe, E. et D. Sautier	2008	Commerce équitable et indications géographiques : relations, tensions, complémentarités. Réflexions à partir du cas du rooibos en Afrique du Sud.	3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier, 14-16 mai			11	Montpellier			
13	Bisaillon, V.	2007	Commerce équitable comme innovation sociale et économique : le cas d'une fédération d'organisations de producteurs de café au Chiapas au Mexique	Les cahiers de la CRSD, collection recherche			4	95			Univ Québ
14	Bitzer, V., M. Francken et P.	2008	CCC		18	2	271-				Copy

(source : les auteurs, 2010)

<sup>4</sup> - Dans un souci d'exhaustivité, nous avons souhaité, dans un premier temps, intégrer ces audits dans la base de données. Néanmoins, certains acteurs de la plateforme ont estimé qu'il n'était pas pertinent de considérer ces rapports d'évaluation au même titre que les autres analyses d'impact conduites. N'ayant malheureusement pas eu accès à ce type de documents, nous n'avons pu affirmer (ou non) la nécessité de les intégrer à l'analyse.

La base de données est constituée de cinq feuilles de calcul intitulées respectivement : (1) Références Bibliographiques ; (2) Synthèses et revues de la littérature; (3) Généralités ; (4) Méthodologie ; (5) Effets. Dans chacune d'entre elles, chaque ligne correspond à une étude spécifique (référéncée sous un numéro et facilement repérable via le nom du premier auteur/commanditaire de l'étude), et chaque colonne correspond à un critère de caractérisation de l'étude correspondante. L'Annexe 1 présente pour les cinq feuilles de calcul de la base de données, les critères utilisés, leur définition et la manière dont ils ont été codifiés.

#### *D. Application, utilisation de la base de données*

L'objectif premier de cette base de données est de fournir aux acteurs de la PFCE un outil efficace de classification et de caractérisation des études existantes sur l'impact du CE au Sud.

Elle permet tout d'abord de référencer, de manière la plus exhaustive possible, l'ensemble des études sur le thème considéré, et de préciser pour chacune d'entre elles leur appartenance institutionnelle et disciplinaire, leur objet d'étude, leur méthodologie d'analyse et leurs principaux résultats.

Chaque colonne dans la base est dotée de filtres automatiques permettant d'effectuer une recherche ciblée des études par critères spécifiques. Cette fonction doit notamment permettre d'identifier des zones de sur et de sous-concentration des études d'impact existantes, et répondre rapidement aux questions suivantes :

- quelles sont les zones géographiques, secteurs d'activité, produits, types de filière du CE les plus étudiée ?
- quels types d'acteurs ont principalement ciblé ces études ? Existe-t-il des bénéficiaires laissés pour compte ?
- quels types d'impact ont été particulièrement documentés, au détriment de quels autres ?
- quelles sont les principales méthodes d'analyse développées ?

A court terme, apporter des réponses à ces questions permet non seulement de cerner les grandes tendances concernant les effets du CE au Sud, mais doit faciliter également l'orientation des études futures à mener, en décelant les grandes « zones d'ombre ».

Un autre apport de ce travail réside dans l'identification de spécificités locales, facteurs de réussite (ou d'échec) des initiatives du CE, en terme d'impact. La compréhension de ces dernières est indispensable dans une perspective d'amélioration des pratiques du CE, à moyen et long terme. Ceci ouvre un vaste champ de réflexion pour l'ensemble des acteurs soucieux de supporter le

mouvement du CE : quels sont ses facteurs de réussite ? Quelles sont les conditions nécessaires à leur réplication ? Comment les mettre en œuvre à travers nos pratiques ?

En outre, la base de données doit répondre à un second objectif : fournir un outil de communication et de décision concerté aux acteurs de la PFCE. La base de données a donc été élaborée en fonction de deux critères majeurs : sa facilité d'utilisation et sa flexibilité, et ce, en vue de permettre aux acteurs de la PFCE de l'actualiser, de l'améliorer, et de s'en approprier les résultats.

#### *E. Limites de la base de données*

La base de données doit nécessairement évoluer vers un outil de communication et d'aide à la décision plus perfectionné. L'une des grandes difficultés réside dans la traduction des effets du CE. La diversité des effets observés, leur degré d'impact, l'absence d'une méthodologie commune d'analyse se basant sur un langage commun (bien que cela constitue la richesse des études), rendent difficiles leur codification. Or cette codification est nécessaire pour systématiser une telle abondance d'informations. Il s'agit donc de toujours garder à l'esprit les limites qu'impose cette codification : en réduisant l'effet à un mot-clé et à un degré d'impact, elle peut entraîner une perte d'information. Pour atténuer cet effet, nous avons donc proposé d'élaborer des fiches permettant d'apprécier de manière plus fine la nature des effets observés, et augmenter le pouvoir explicatif de la base de données.

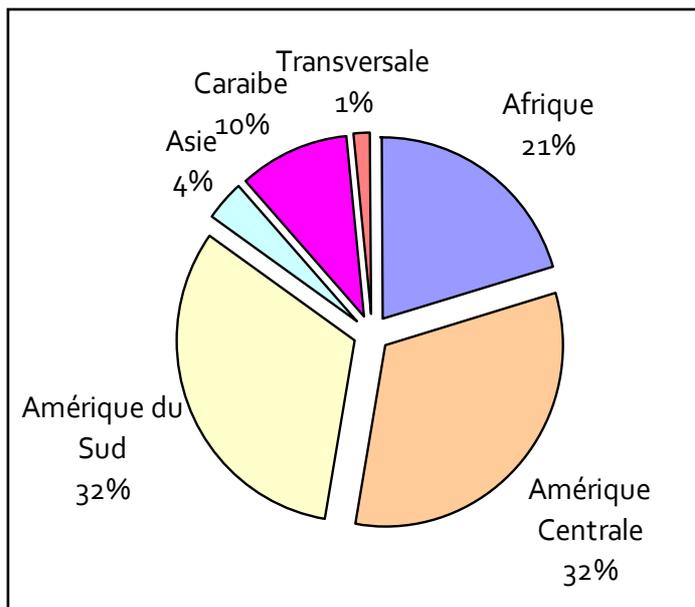
Par ailleurs, il est primordial qu'un tel outil soit interactif et évolutif, sinon il perdrait de son intérêt. L'actualisation concertée de la base de données multi-critères doit se faire dans des conditions et selon des processus bien définis et encadrés (un fichier Excel peut être protégé mais seulement dans une certaine limite). Sans un animateur chargé de centraliser et de traiter les données fournis par les différents acteurs du CE, son évolution risque d'être compromise.

En outre, pour accroître l'utilité de cet outil, il est nécessaire que les acteurs de la PFCE s'accordent sur les conditions de sa diffusion. A notre sens, elle gagnerait à être diffusée amplement auprès des bailleurs, des différents acteurs du mouvement et des consommateurs. Le site web de la PFCE pourrait tout à fait accueillir une version réduite de la base de données selon un format qui soit aisément consultable.

Enfin, la base de données n'existe qu'en version française et exclut de fait nombre d'acteurs non francophones. Il serait intéressant d'en proposer une version traduite (anglaise et espagnole).

## 2. Présentation générale des études d'impact du commerce équitable

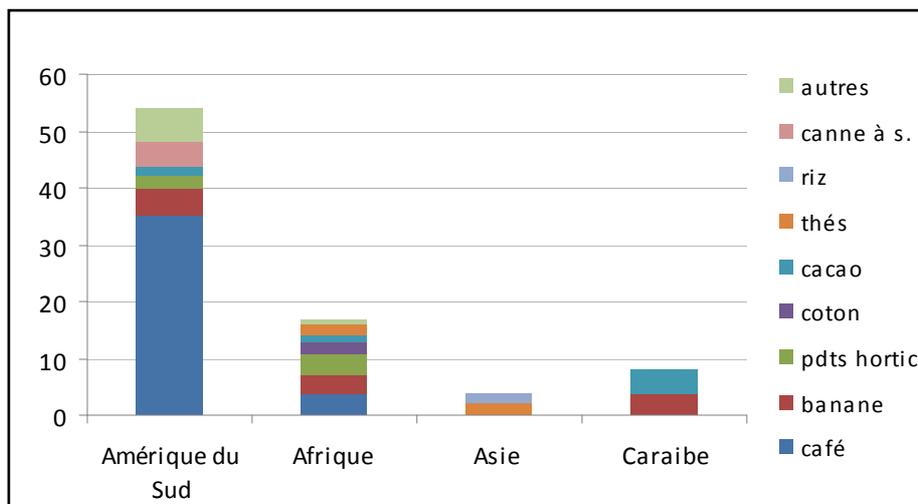
Le premier constat est celui d'une très forte concentration géographique des études, avec une surreprésentation de l'Amérique Centrale (25 études) et de l'Amérique du Sud (25 études). L'Afrique est assez bien représentée (16 études) malgré un déséquilibre marqué entre l'Afrique de l'Est et de l'Ouest. 8 études portent sur la zone Caraïbe (surtout sur la République Dominicaine). Enfin, l'Asie est assez faiblement représentée avec seulement trois études, dont une dans le secteur de l'artisanat.



**Figure 2 - Les études d'impact par zone géographique (source : les auteurs, 2010)**

Cette répartition géographique des études reflète assez bien la répartition géographique actuelle des organisations de producteurs certifiées commerce équitable<sup>5</sup>, mais moins la structure géographique des membres de WFTO, ce qui peut s'expliquer par la faible représentation de l'artisanat au profit des produits agro-alimentaires.

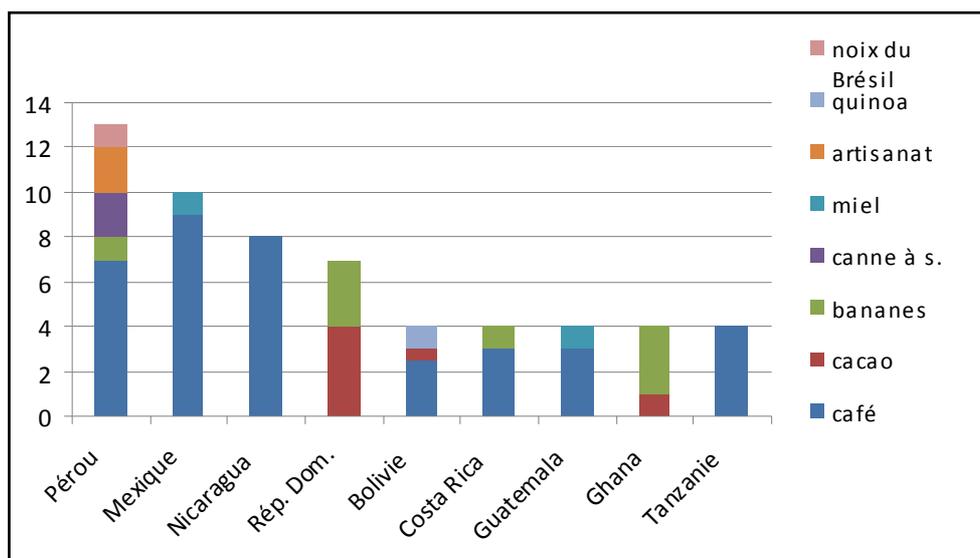
**Figure 3- Répartition des études par zone et par produit, hors artisanat (source : les auteurs, 2010)**



<sup>5</sup> - Un comptage rapide révèle en effet que environ 34% des organisations de producteurs certifiées par FloCert sont situées en Amérique du Sud, 22% en Amérique Centrale, 30% en Afrique et 14% en Asie (www.flocert.org).

Les cinq pays les plus représentés dans les études d'impact du commerce équitable sont le Pérou (12/77), le Mexique (10/77), le Nicaragua (8/77), la République Dominicaine (7/77) et le Costa Rica (6/77). Pour les sept pays les plus étudiés, la répartition des études d'impact par pays et par produit (Figure 4) révèle une nette domination de la filière café (sauf en République Dominicaine et en Equateur) qui s'explique à la fois par l'antériorité du café dans le commerce équitable et son importance en termes de volumes échangés.

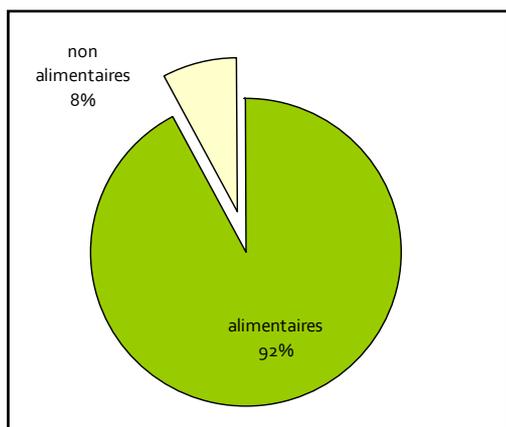
**Figure 4 - Répartition des études par produit et par pays les plus étudiés (source : les auteurs, 2010)**



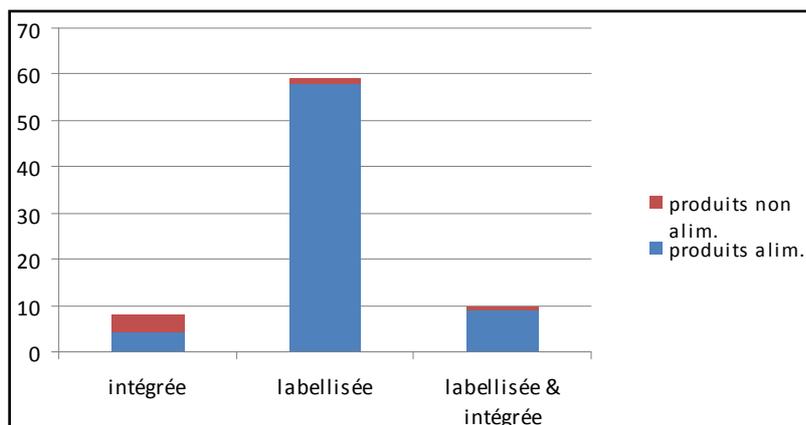
Si l'on se penche sur l'ensemble de l'échantillon, 92% des études d'impact recensées portent sur les produits alimentaires (Figure 5), avec plus de la moitié des études (38/77) consacrées au café, suivi par la banane (11/77) et le cacao (7/77). A eux seuls, ces trois produits représentent 74% des études d'impact du commerce équitable recensées. Parmi les autres produits étudiés figurent les fruits, le coton, la canne à sucre, le thé, le riz, le miel, etc. Dans le secteur alimentaire, les produits transformés sont largement ignorés, à l'exception de l'huile d'olive. Les produits non alimentaires sont très peu étudiés (6/77) et les études dans ce secteur concernent surtout le coton et les activités textiles.

77% des études d'impact recensées portent sur des filières labellisées, 10% sur des filières intégrées et 13% sur des filières à la fois intégrées et labellisées. Ici encore, les études de cas reflètent la structure des échanges : selon une étude du commerce équitable réalisée dans 33 pays européens, les ventes de produits issus de la filière intégrée ont atteint 265 millions € en 2007, soit seulement 10% des ventes totales de produits issus du commerce équitable (Krier, 2008). Dans la Figure 6, la répartition des études par type de filière étudiée et par produit, montre bien la segmentation du marché équitable avec une filière labellisée spécialisée dans les produits agricoles alimentaires surtout (à l'exception du coton), et une filière intégrée plus diversifiée.

**Figure 5 - Les études d'impact par type de produits (source : les auteurs, 2010)**



**Figure 6 - Produits étudiés selon le type de filière du commerce équitable (source : les auteurs, 2010)**



Dans 74% des cas étudiés, la participation au commerce équitable était assortie de la certification agriculture biologique. De manière marginale, d'autres certifications sont mentionnées dans les études portant sur le café (*Rainforest Alliance*, café d'ombrage, 4C).

Depuis 2008, des études de l'impact du commerce équitable dans les plantations (7/77) commencent à voir le jour, essentiellement dans les filières banane (Ghana, Colombie) et thé (Afrique du Sud, Inde).

#### **A retenir...**

- L'Amérique Centrale et du Sud est très largement représentée dans les études d'impact du commerce équitable, avec 61% des études.
- 94% des études portent sur des filières alimentaires et plus de la moitié sur la filière café.
- L'impact du commerce équitable sur les producteurs et leurs organisations est très peu étudié dans les filières artisanales.
- On constate depuis 2008, l'émergence d'études sur l'impact du commerce équitable dans les plantations.

### **3. Les méthodologies utilisées dans les études d'impact**

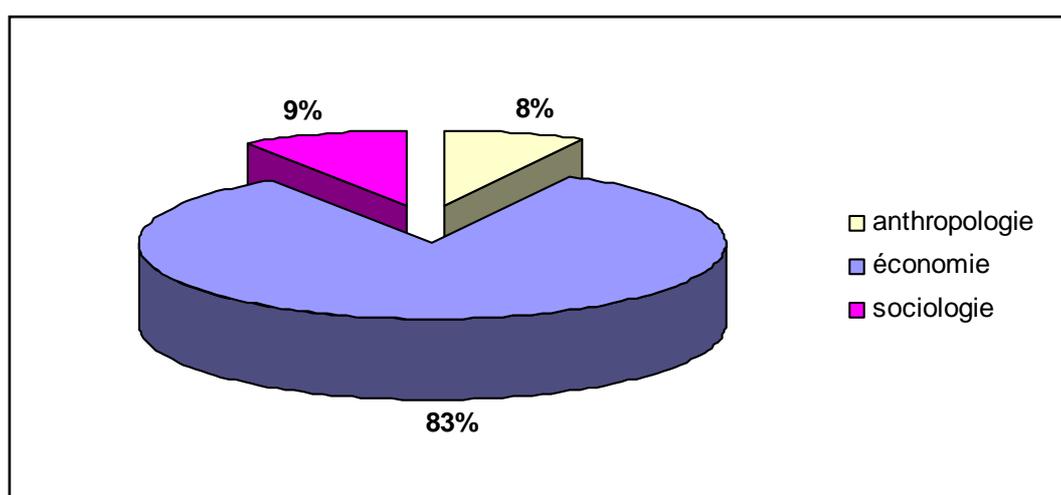
L'une des principales caractéristiques des études d'impact du commerce équitable réside dans la multiplicité des méthodes d'analyse employées, ce qui rend tout exercice de généralisation difficile sinon périlleux. Cette hétérogénéité s'exprime aussi bien en termes de niveaux d'analyse, de méthodologies de collecte retenues, de cadres conceptuels et théoriques mobilisés. Les études peuvent privilégier une démarche participative ou non, utiliser un groupe témoin ou employer

une approche comparative, ou encore, centrer leur analyse sur des critères très spécifiques (participation des femmes, droits de l'homme, conflits communautaires).

#### A. Les différentes disciplines mobilisées ou l'hégémonie de l'économie

L'étude de l'impact du commerce équitable fait l'objet d'un déséquilibre marqué en termes d'approches disciplinaires au sein des sciences sociales. En effet, 83% des études d'impact du commerce équitable au Sud s'inscrivent en économie<sup>6</sup> tandis que les analyses relevant de la sociologie et de l'anthropologie ne représentent que 9 et 8% respectivement (Figure 7). Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où l'analyse d'impact, *per se*, intéresse plus particulièrement les sciences économiques. De plus, si l'anthropologie s'est érigée en « précurseur » des études d'impact du commerce équitable (voir l'analyse de Mace, sur les producteurs de café mexicains, en 1998), force est de constater qu'elle s'est ensuite longtemps « tenue à l'écart » de la question de l'impact du commerce équitable : les analyses d'impact mobilisant une approche anthropologique n'apparaissent ensuite qu'à partir de 2007 (Lemay, 2008 ; Lyon, 2007, 2008 ; Besky, 2008). Enfin, ce déséquilibre – en faveur des sciences économiques – devrait s'exacerber avec les progrès méthodologiques réalisés récemment en termes d'analyse d'impact, dans le domaine de l'économétrie (voir l'ouvrage de Ruben *et al.*, 2008).

**Figure 7 - Répartition des études d'impact du CE par grand champ disciplinaire (source : les auteurs, 2010)**

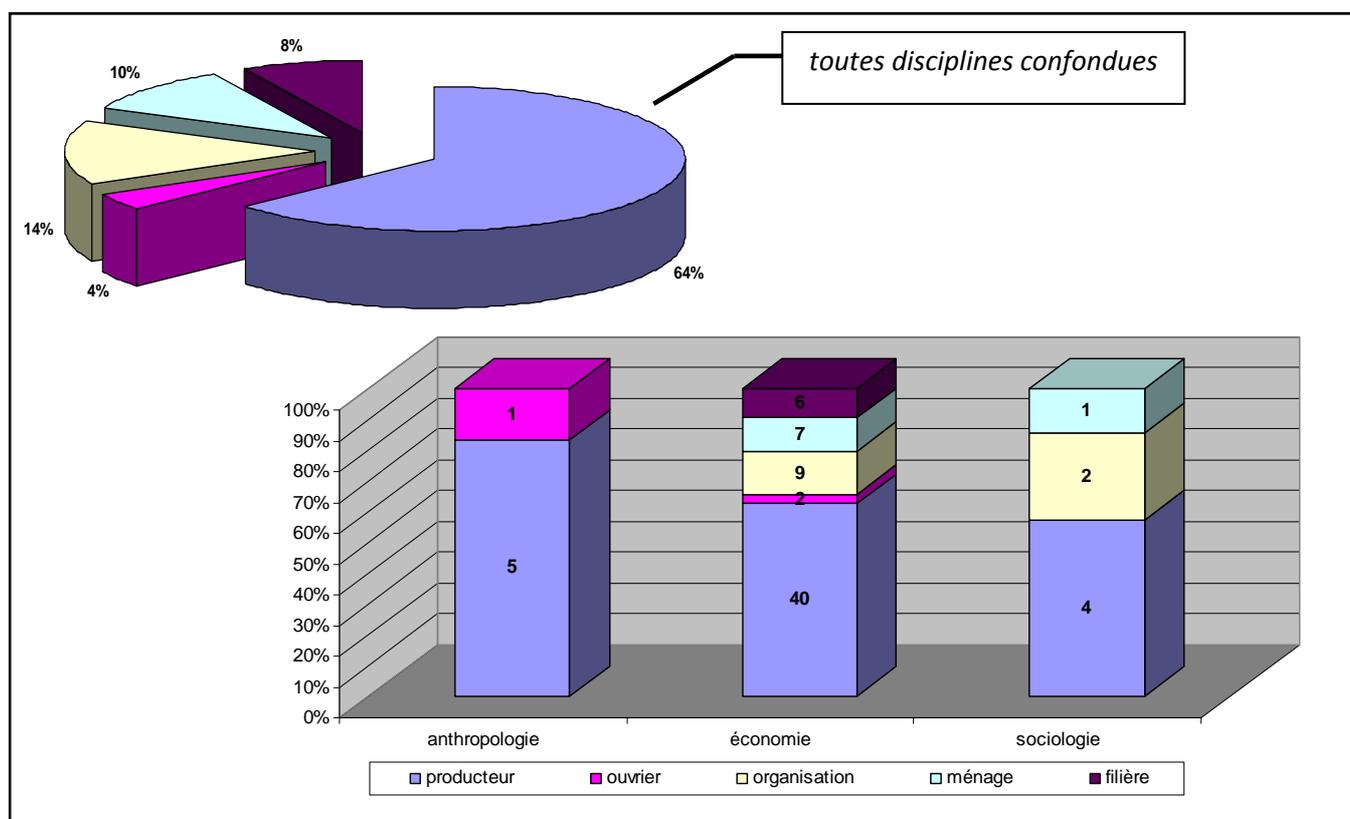


<sup>6</sup> Sous l'appellation 'économie', nous considérons l'ensemble des travaux relevant des sciences économiques ainsi que les études mobilisant des approches dites socio ou agro-économiques. Pour simplifier l'analyse, nous avons également considéré sous la même appellation les sciences de gestion.

## B. Deux unités d'analyse majeures au niveau « micro »

Les trois quarts des études choisissent de travailler sur la base de deux unités d'analyse au moins. Parmi les unités d'analyse les plus fréquemment étudiées, figurent en tête le producteur et l'organisation (Figure 8). Seules 9 études (sur 77 recensées) ne traitent ni l'une ni l'autre, et plus de la moitié des études traitent au moins l'une ou l'autre (55 %). Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où les producteurs et leurs organisations sont les principaux bénéficiaires attendus du commerce équitable.

**Figure 8 - Principales unités d'analyse retenues par les études d'impact (source : les auteurs, 2010)**



Les autres unités d'analyse les plus communément utilisées sont : le ménage (9/77) et la filière (7/77). Les ouvriers (3/77), les femmes (2/77) ou encore la communauté (2/77) demeurent des classes de bénéficiaires du commerce équitable encore très peu étudiées. Une telle sous-représentation des bénéficiaires « indirects » du commerce équitable fait cependant l'objet d'une surestimation. En effet, de nombreux auteurs préfèrent afficher une entrée « producteur » et focaliser ensuite une partie de leur analyse sur les femmes, plutôt que de privilégier d'emblée « le genre » comme unité d'analyse. Si nous tenons donc également compte de ces travaux, le nombre d'études portant sur l'impact du commerce équitable sur les femmes s'élève à 8 (sur un total de 77). Enfin, une seule étude choisit comme unité d'analyse l'ONG de mise en œuvre d'un projet d'artisanat équitable au Bangladesh (voir Poe et Kyle, 2006).

La quasi-totalité des études analysent les effets du commerce équitable à un niveau très micro (producteurs, ouvriers, ménages, etc.). Quelques rares études, portant sur les filières, se positionnent à un niveau d'analyse méso. A notre connaissance, il n'existe, à ce jour, aucune étude d'impact effectuée à un niveau plus global (ou macro).

### C. Des méthodes de collecte et d'analyse disparates

Les analyses d'impact du commerce équitable sont toutes des études de cas, basées sur un travail préliminaire de terrain et d'enquêtes (à deux exceptions près). Les méthodologies de collecte et d'analyse ne sont pas toujours très explicites. L'échantillonnage n'est que très rarement justifié. Quand il est mentionné (50 % des études seulement), il est très variable d'une étude à l'autre. La majeure partie des études ont choisi de travailler sur un échantillon significatif statistiquement, c'est-à-dire supérieur à 30 observations (25/34). A partir de 100 observations (19/34), il s'agit de travaux intégrant une dimension statistique. Les grands échantillons, supérieurs à 300 observations, sont plus rares (3/34) et sont liés à une analyse économétrique.

Les méthodologies d'analyse sont très variées également. Elles ne sont pas toujours très bien explicitées, quand elles sont mentionnées (50/77). Il existe à ce jour deux méthodologies d'analyse de référence, clairement explicitées : d'une part, la méthodologie d'AVSF/FLO/MHfr (10/50), d'autre part, l'analyse d'impact reposant sur des méthodes d'évaluation quantitatives ou économétriques (11/50). Entre ces deux pôles, une multiplicité d'approches, de cadres théoriques ou conceptuels sont mobilisés. Parmi les plus récurrents se trouvent le cadre conceptuel du *sustainable livelihood* (5/50), l'approche des GVC ou *Global value Chain* (5/50), et enfin l'approche filière (3/50). D'autres cadres d'analyse sont également cités par leurs auteurs ; par exemple, l'analyse coût-bénéfice (1/50), les théories de la migration (1/50), ou encore les concepts de ressource structurante (1/50), d'*empowerment* (1/50) et de développement durable (1/50). Ces derniers exemples posent la question de la pertinence de certains choix méthodologiques pour évaluer l'impact du commerce équitable. En outre, l'absence de méthodologie commune d'analyse d'une part rend tout travail de généralisation des résultats difficile, d'autre part elle ne permet pas d'établir des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

### D. Focus

54% des études traitent l'impact du commerce équitable en général, 5% se concentrent uniquement sur les impacts économiques, tandis que les 40% d'études restantes tentent d'intégrer un ou deux critères spécifiques ou « focus ». Les « focus » sont des critères encore peu explorés

dans la littérature ou controversés. Ils portent par exemple sur une « micro-unité d'analyse » (les femmes ou les ouvriers temporaires), sur un effet bien spécifique (exemple de la mortalité infantile ou du respect des droits de l'homme) ou encore sur des effets d'entraînement qui dépassent le projet CE évalué et ses bénéficiaires circonscrits. Difficile à prévoir *ex ante*, ce sont généralement des effets inattendus, qu'ils soient positifs ou négatifs. Ces « focus » sont souvent porteurs de nombreux enseignements, notamment en matière de facteurs de succès ou d'échec des initiatives du CE. En permettant à leurs auteurs de se démarquer du mainstreaming - privilégiant une analyse basée sur les producteurs et/ou leurs organisations -, les « focus » sont en outre un gage d'originalité.

#### **E. Qualitatif/quantitatif**

Les études sont relativement bien équilibrées entre les approches quantitatives et qualitatives : un tiers des études sont exclusivement qualitatives, un tiers uniquement quantitatives, et le tiers restant sont des études dites fondées sur une approche à la fois qualitative et quantitative.

#### **F. Approche participative**

Une vingtaine d'études seulement (21/77) s'appuient sur une démarche dite participative, approche privilégiée par les champs sociologique et anthropologique. Quelques rares études en économie mobilisent cette approche ; la majorité d'entre elles sont basées sur la méthodologie de référence d'AVSF/FLO/MH. Ce résultat est en contradiction avec la volonté affichée des organisations du CE (qu'elles soient commanditaires ou non de ce type d'études) d'associer les populations-bénéficiaires à l'évaluation de l'impact.

#### **G. Approche comparative**

Un grand nombre d'études, enfin, intègre au moins dans l'analyse une dimension comparative. Dans la majorité des cas, la comparaison repose sur les différences observées entre la situation « avec » le commerce équitable et la situation observée « sans » le commerce équitable, (c'est-à-dire avec le secteur conventionnel, situation de référence). La comparaison peut également porter sur des différences entre le commerce équitable et un autre système de certification tel que l'agriculture biologique par exemple. En général, de façon à comparer des éléments comparables, les auteurs privilégient des approches comparatives portant sur le même produit, entre différents acteurs par exemple. La comparaison peut aussi parfois porter entre différents produits du commerce équitable, entre types de filière (intégrée versus labellisée) ou encore entre pays de

production. En outre, les analyses basées sur l'utilisation d'un groupe de contrôle<sup>7</sup> sont rares (moins d'une vingtaine d'études seulement).

#### A retenir...

- Malgré un ancrage fort dans les disciplines économiques, les études d'impact du commerce équitable sont caractérisées par une très grande diversité des outils et méthodes d'analyse utilisés.
- La quasi-totalité des études d'impact du CE privilégient une approche « micro ».
- 88 % des études choisissent comme unité d'analyse le producteur et/ou son organisation.
- Les ouvriers (fixes ou temporaires) et les femmes demeurent une catégorie de bénéficiaires attendus encore sous-explorée.
- La majorité des études se basent sur des données primaires provenant d'enquêtes de terrain.
- La méthodologie d'analyse est souvent peu explicite, à l'exception des études basées sur la méthodologie développée par AVSF/FLO/MH et des études utilisant des méthodes économétriques.
- Peu d'études mobilisent une approche participative.
- La majorité des études intègrent une dimension comparative bien qu'elles soient peu nombreuses à recourir à l'utilisation d'un groupe de contrôle.

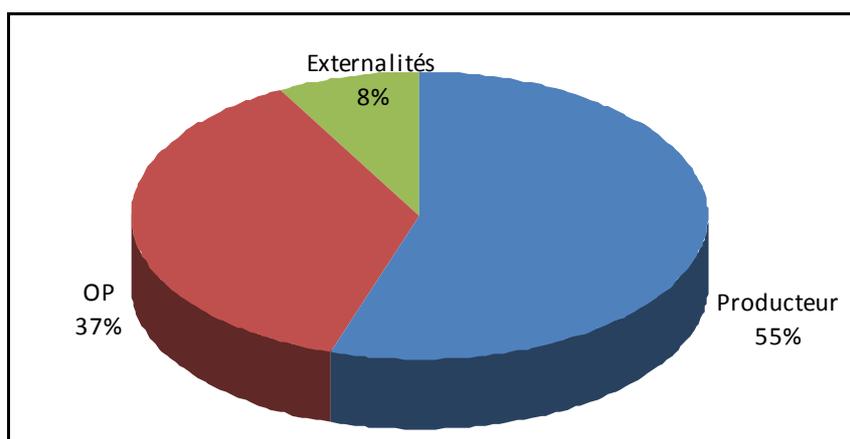
## 4. Les effets du commerce équitable

Les études présentées ici évaluent les impacts du commerce équitable à l'échelle de ses bénéficiaires finaux (bien-être des producteurs et leurs organisations), mais aussi à l'échelle des communautés ou régions auxquelles ils appartiennent. Par ailleurs, loin de se limiter à une liste d'impacts observés, la plupart de ces études tentent d'appréhender les mécanismes qui sous-tendent ces impacts afin d'expliquer les résultats observés. Les études recensées montrent une hétérogénéité des études en termes d'objet de l'étude d'impact (producteurs, organisations de producteurs, externalités) et le type d'effets étudié. Ceci étant, les impacts sur les producteurs restent la principale préoccupation des analyses présentées ici. Comme le montre la Figure 9, plus de la moitié des impacts renseignés dans les études de la base de données concernent les producteurs, 37% portent sur les organisations de producteurs et enfin 8% portent sur des externalités.

---

<sup>7</sup> Le groupe de contrôle est un outil de comparaison, créé artificiellement sur la base de méthodes d'appariements statistiques, qui permet d'attribuer les différences observables entre deux situations (par exemple : un groupe de producteurs de café membres d'une coopérative certifiée équitable *versus* un groupe de caféiculteurs organisés non certifiés de la même région) à un type d'action spécifique. La formation d'un groupe de contrôle permet de résoudre en partie les problèmes de l'attribution et limite les biais de sélection (responsables d'une sur ou sous estimation des effets d'une action).

Figure 9 - Type d'impacts étudiés (source : les auteurs, 2010)



Alors que la base de données recense de manière exhaustive l'ensemble des impacts du CE, les conclusions qui suivent, n'entendent pas présenter le détail de toutes les études analysées. Il s'agit d'avantage d'une présentation synthétique qui met en évidence les grandes tendances et certains résultats particulièrement remarquables (controverse, effets inattendus, spécificités locales, etc.).

#### A. Les impacts du commerce équitable sur les producteurs et leurs familles

Les effets au niveau des producteurs<sup>8</sup> et de leurs familles (ménages) sont évalués au regard de 25 critères spécifiques regroupés en cinq grandes catégories. Sont renseignés en moyenne entre 8 et 9 critères spécifiques par étude ( $moy = 8.56$ ), sachant que certaines n'en évaluent aucun (Tallontire, 2001) tandis que d'autres vont jusqu'à analyser vingt critères (Asti, 2007).

- Impact du CE sur le bien-être monétaire et non monétaire des producteurs

**Impact du CE sur les prix payés aux producteurs et leurs revenus.** Parmi les effets aux producteurs, les deux critères les plus regardés – toute catégorie confondue – sont, de loin, le revenu (72 % des études) et le prix (75 %). 87 % de ces études s'accordent à dire que le commerce équitable a un effet positif en termes de prix ; les producteurs perçoivent un prix supérieur en moyenne au prix du secteur conventionnel (Arnoult, 2006 ; Calo et Wise, 2005), et/ou montrent une satisfaction positive des producteurs vis-à-vis du prix perçu (Arnoult *et al.*, 2006 ; Barthel, 2008 ; Becchetti et Costantino, 2008 ; Ebrard, 2006). Une unique étude (Bisaillon, 2007) montre que les producteurs affiliés au CE sont insatisfaits par les prix du CE bien que ces derniers soient supérieurs aux prix du secteur conventionnel. Deux études montrent un effet négatif du commerce équitable sur le prix au producteur dans la filière orange à jus du Brésil

<sup>8</sup> La dénomination « producteurs » rassemble l'ensemble des terminologies figurant dans les études telles que : les « artisans », les « ouvriers » ou « travailleurs agricoles », le « chef de famille », ...

(Lidouren, 2006). Dans ce cas, le prix minimum garanti du commerce équitable a été défini uniquement pour le produit fini (ou transformé), et le prix CE pour la matière première (orange) est inférieur aux prix offerts par le secteur conventionnel (Daniel et Martin, 2007). 12 % des études enfin voient un effet prix non tangible (Fort, 2008a ; Roche, 2006 ; Zariroh, 2008). Ces résultats peuvent s'expliquer par le niveau élevé des cours mondiaux des produits agroalimentaires au moment des études ; l'effet-prix du CE est d'autant plus important que les cours sont bas ou les secteurs observés en crise. Par ailleurs, des études montrent que le différentiel de prix observé entre le secteur équitable et le secteur conventionnel peut être très faible dans le cas des produits certifiés biologiques (Asti, 2007). Enfin, dans certaines régions où il y a une rareté de l'offre, soit une compétitivité exacerbée, le différentiel de prix entre le CE et le secteur conventionnel peut être nul, voire négatif (Fort et Ruben, 2008a).

Le but du CE est de garantir aux producteurs un prix stable et supérieur (sinon égal) aux prix du marché conventionnel, pour que cet effet prix positif se traduise pour les producteurs et leurs familles en une amélioration de leurs revenus. Or il n'est pas évident qu'un prix stable et supérieur au secteur conventionnel se traduise nécessairement pas une amélioration des revenus nets des ménages affiliés au CE. En effet, les études qui analysent les effets du CE sur les revenus des producteurs, montrent des résultats plus mitigés que sur les prix. 64 % des études reconnaissent que le CE a un effet globalement positif sur les revenus des producteurs (Calo et Wise ; Duval ; Garza Perezgrovas ; Zariroh). Bechetti, Conzo et Gianfreda (2009) vont plus loin en montrant que c'est le nombre d'années d'affiliation au CE qui va déterminer positivement le niveau d'amélioration des revenus. 11 % des études concluent cependant en l'absence d'effets (Aranda et Morales, 2002 ; Fort, 2008a ; Getz et Shreck, 2006 ; Ronchi, 2002b), 21% en des effets mitigés (Jaffee, 2008 ; Roquigny et Vagneron, 2008 ; Ruben et van Schendel, 2008 ; Udomkit et Winnett, 2002) tandis que 4 % des études, enfin, y voient des effets négatifs (Poe et Kyle, 2006 ; Zuniga-Arias et Saenz-Segura, 2008b). L'absence d'effets ou la présence d'effets mitigés proviennent généralement de la combinaison de plusieurs facteurs : a) la faible demande en produits CE (Aranda et Morales, 2002) ; b) une dépendance aux marchés CE (ou la faible diversification des activités des producteurs) ; c) des coûts de production et/ou de certification élevés, particulièrement lorsqu'il y a double certification « bio-équitable » (Asti, 2007) ; d) des dysfonctionnements organisationnels (coûts de fonctionnement élevés, problème de répartition des bénéfices, inégalités d'accès des producteurs aux marchés CE, ...). Les résultats sont particulièrement controversés quand il y a double certification : agriculture biologique et commerce équitable. Une partie des études suggère en effet que les revenus nets les plus élevés peuvent être atteints plus particulièrement sur les marchés bio-équitable (Fort et Ruben, 2008b ;

Udomkit et Winnett, 2002 ; Zuniga-Arias et Saenz-Segura, 2008a). D'autres études, en revanche, montrent que les coûts élevés liés à la production (et à la certification) biologique limitent les revenus nets aux producteurs affiliés au CE (Asti, 2007 ; Roquigny et Vagneron, 2008).

Les études analysant les revenus (salaires) des ouvriers affiliés au CE (directement ou indirectement) sont plus rares. Celles portant sur la situation des ouvriers agricoles dans les plantations concluent majoritairement en faveur d'une amélioration des revenus (Besky, 2008 ; Ruben *et al.*, 2008a). L'étude de Ruben et Van Schendel (2008) qui compare la situation des ouvriers de la Vrel (Ghana) avec celle des ouvriers d'une plantation de banane voisine (Compagnie Fruitière) montre, qu'indépendamment du fait que les ouvriers de la plantation équitable perçoivent des salaires journaliers inférieurs à ceux de la plantation conventionnelle, l'ensemble des primes et des bénéfices sociaux (assurance maladie, paiement des frais de scolarité, etc.) reversés aux ouvriers de la Vrel leur fournit un revenu net plus important que leurs homologues.

Les résultats sont différents lorsqu'il s'agit des ouvriers agricoles travaillant avec les petits producteurs. Les études s'intéressant aux conditions de vie et de travail de la main d'œuvre des petits producteurs du CE sont très rares (7/77). A l'exception de Garza Perezgrovas (2002) qui mesure un effet positif du CE en termes de revenus aussi bien pour les producteurs que les ouvriers, la plupart des études ne mesurent aucune évolution des revenus des ouvriers ou de différences de revenus entre ouvriers affiliés au CE et ouvriers du secteur conventionnel (Becchetti *et al.* 2009 ; Beyls, 2006 ; Duval, 2008 ; Imhof et Lee, 2007 ; Lawson, 2004). Lidouren (2006) fait une distinction intéressante entre ouvriers fixes et ouvriers temporaires. Il montre que les ouvriers fixes bénéficient au même titre que les producteurs du CE d'une amélioration de leurs revenus. Il conclut, en revanche, que les ouvriers temporaires (journaliers), qu'il considère comme les « grands oubliés du système », ne connaissent aucune modification de leurs revenus.

Une dernière remarque concernant ce paragraphe : de nombreuses études ne précisent pas si elles se réfèrent au revenu brut ou au revenu net. Or, la différence est primordiale en termes de résultats. Si l'on s'en tient uniquement au revenu brut, les conclusions vont logiquement dans le même sens que l'effet prix, c'est-à-dire dans le sens positif ou nul (à quelques rares exceptions près). Toutefois, certaines études montrent que si l'on tient compte également du revenu net, le résultat final peut s'avérer contraire. Dans son étude sur les caféiculteurs mexicains de Oaxaca, Jaffee (*op. cit.*) trouve par exemple que le revenu brut des ménages affiliés au CE est significativement positif et supérieur aux ménages non affiliés. Par contre, leurs revenus nets – qu'ils soient affiliés ou non au CE – sont négatifs ; Jaffee (*ibid.* : 205) finit par conclure en faveur

d'effets mitigés (*'better but not great'*) dans la mesure où les ménages affiliés au CE réalisent moins de pertes que les non affiliés (-3796 contre -4499 pesos).

**Le cas de la prime du CE.** Si toutes les études (portant sur les filières labellisées) mentionnent la prime de développement du CE, et y voient globalement un impact plutôt positif à travers la mise en place de projets socio-environnementaux au niveau communautaire (Zarioh, 2008), rares sont celles qui évaluent son impact, indépendamment du prix minimum garanti. Fort et Ruben (2008a ; 2008b), lors de leurs deux études d'impact du CE conduites au Pérou (l'une sur le secteur caféier, l'autre sur le secteur bananier), ont interrogé les producteurs à propos des bénéfices qu'ils pensent percevoir de l'utilisation de la prime. Il leur a également été demandé de préciser sous quelle forme ils percevaient ces bénéfices, et d'attribuer à ces bénéfices la valeur monétaire qu'ils pensaient avoir perçu l'année précédant l'étude.

Dans un cas (secteur de la banane), les questionnaires ont révélé que l'ensemble des producteurs interviewés sont familiers avec l'existence de la prime, et 92 % d'entre eux considèrent que leur ménage bénéficie directement d'une part de l'allocation de la prime. Tous les producteurs de banane, sans exception, ont mentionné que le bénéfice le plus important généré par la prime réside dans la distribution d'intrants agricoles. Les deux autres usages de la prime les mieux perçues ensuite sont l'amélioration des services pour l'éducation et l'accès au crédit. Sur la base des valeurs estimées par les planteurs, la prime contribuerait à améliorer d'un cinquième le revenu annuel des ménages affiliés au CE. Dans le cas des producteurs de café au Pérou, la situation dépeinte est moins positive. Parmi les producteurs interviewés, plus de 10 % n'ont aucune connaissance de l'existence de la prime, et ceux qui déclarent avoir bénéficié de son allocation représentent moins du quart de l'échantillon (23 %). Il semblerait que les producteurs de café biologique bénéficieraient plus de la prime que les autres (CE conventionnel). Enfin, parmi ceux qui ont répondu positivement, les deux formes d'allocation de la prime les mieux perçues sont l'assistance technique et l'accès au crédit. Les auteurs concluent d'ailleurs leurs travaux sur la nécessité des organisations de distribuer la prime entre leurs membres de façon plus efficace, afin qu'elle joue son rôle de « catalyseur » des effets du CE en termes de bien-être des producteurs et de leurs familles (voir aussi Becchetti et al., 2009).

**Impact du CE sur les conditions de vie et/ou de travail.** 45 % des études évaluent les effets du CE sur les conditions de vie et de travail des producteurs et ouvriers agricoles. Quelques rares études (Arnoult *et al.*, 2006 ; Bacon, 2005) s'appuient sur le cadre conceptuel du *sustainable*

*livelihood*<sup>9</sup> ou sur le concept similaire de *livelihood vulnerability* (pour plus de détails, voir Bacon, 2005). Théoriquement, il s'agit d'analyser l'effet du CE sur l'évolution des dotations (ressources) des ménages en termes de capital naturel, physique, humain, social et financier. Difficile à mettre en œuvre, ce critère est généralement abordé à travers la perception qu'a le producteur (ouvrier) de l'évolution de ses conditions de vie durant les cinq ou dix dernières années, ou sur sa satisfaction actuelle en termes de conditions de vie et/ou de travail.

Aucune étude ne montre que le CE a un effet négatif sur les conditions de vie des producteurs ou ouvriers agricoles affiliés. 69 % des études concluent au contraire en faveur d'un effet positif (Becchetti et Costantino, 2008 ; Becchetti et Gianfreda, 2008 ; Duval, 2008 ; Fort et Ruben, 2008a, 2008b ; Zarioh, 2007, 2008). 19 % des études ne notent aucun changement, tandis que 13 % des études ne parviennent pas à conclure ou concluent en faveur d'effets mitigés. En effet, la détérioration ou l'amélioration des conditions de vie des producteurs et de leurs familles, peut dépendre de nombreux autres facteurs qui dépassent largement le cadre circonscrit d'une initiative du CE (situation du ménage avant la mise en place du projet CE, période de crise, localisation dans une zone dite « d'extrême pauvreté », etc.). Parmi les études les plus négatives à ce sujet, Bacon (2005) montre, à propos des caféiculteurs nicaraguayens, que : « le CE ne suffit pas à contrebalancer les nombreuses autres conditions qui ont provoqué chez les producteurs un sentiment de détérioration de leur qualité de vie » (*ibid.* : 506). Arnoult *et al.* (2006) montrent un résultat similaire : la perception des producteurs affiliés au CE, relative à l'évolution de leur condition de vie, est restée inchangée tandis que celle des non affiliés s'est détériorée.

Quant aux ouvriers, les études sont rares et les résultats vont dans le même sens que pour le critère des revenus. Globalement, les travailleurs agricoles des grandes plantations ont vu leurs conditions de vie s'améliorer (Ruben et van Schendel, 2008). En revanche, la main d'œuvre des petits producteurs ne bénéficie pas, quant à elle, des effets positifs escomptés du CE (Beyls, 2006 ; Imhof et Lee, 2007 ; Lawson, 2004). Une unique étude se montre plus positive ; Zarioh (2008) statue sur le fait que la main d'œuvre permanente des petits producteurs de banane en République Dominicaine bénéficie indirectement des effets du CE. Ces derniers, essentiellement des migrants haïtiens, se disent satisfaits de leurs employeurs, et les bénéfices perçus sont visibles, non pas en termes de salaires supérieurs à ceux de la région, mais en raison des avantages (prime

---

<sup>9</sup> Le concept du « *sustainable livelihood* » n'a pas de traduction littérale en français. On le trouve parfois sous la forme de « l'approche par des moyens d'existence durable ». Un *livelihood* est composé « des ressources (déclinées sous cinq formes de capital – naturel, matériel, humain, financier et social), des activités et de l'accès (intermédié par les institutions et les rapports sociaux) qui, ensemble, déterminent le niveau de vie de l'individu ou du ménage » (d'après Ellis, 2000, « Rural livelihoods and diversity in developing countries, Oxford : Oxford University Press. 263 p.)

de fin d'année, repas, titre de séjours) pris en charge par les producteurs et la prime de développement.

**Impact du CE sur les inégalités.** A partir de 2006, des études commencent à montrer que le CE n'est pas imperméable à certaines inégalités et peut accentuer des processus de différenciation sociale au niveau local. Le critère des inégalités a été traité par plus de 40 % des études de notre échantillon. Cet engouement marqué dans la littérature de ces cinq dernières années pour la question des inégalités, trouve plusieurs explications : a) l'intérêt croissant pour la manière dont les femmes – bénéficiaire attendu particulièrement vulnérable - bénéficient du CE, question qui renvoie nécessairement à celle des inégalités de genre ; b) le tournant marqué par le CE, à partir de 2006, où les plantations peuvent également être certifiées équitables ; c) des études « précurseurs » qui mettent en garde contre les risques d'exacerbation des inégalités au niveau local à travers la création d' « îlots de prospérité » (Chauveau et Eberhart, 2002).

Sur les 43 études qui se sont intéressées à la question des inégalités, seulement 4 montrent que le CE peut avoir un effet en termes de réduction des inégalités (Aranda et Morales, 2002 ; Asti, 2007 ; Bienabe, 2008 ; Lyon, 2007). Ces études portent sur la question des inégalités de genre. En contribuant à la mise en place de projets communautaires destinés aux femmes (à travers la prime) ou en favorisant leur participation (cahier des charges FLO), le CE permet de réduire les inégalités dont sont victimes les femmes.

19 études (soit 60 % d'entre elles) concluent cependant dans le sens contraire. Les dix restantes ne voient aucun effet, sinon des effets plus ou moins positifs/négatifs (Malins et Nelson, 1998 ; Mendoza et Bastiaensen, 2006 ; Valkila, 2009).

Les études montrent que les inégalités peuvent porter :

- entre des producteurs affiliés au CE et des non affiliés, soit au sein de la communauté élargie (Carimentrand, 2009 ; Huybrechts, 2005 ; Lemay, 2008) ;
- entre des producteurs affiliés au CE au sein d'une même organisation (Buisnière, 2006 ; Calo et Wise, 2005 ; Duval, 2008 ; Ebrard, 2006 ; Getz et Shreck, 2006 ; Senan, 2005) ;
- entre producteurs (ouvriers) sur le genre, en défaveur des femmes, en termes de répartition du travail, de revenus et de participation (Arnoult *et al.*, 2006 ; Fort et Ruben, 2008 ; Imhof et Lee, 2007 ; Ruben et Van Schelden, 2008) ;
- entre des ouvriers temporaires et des ouvriers fixes au sein du CE (Lidouren, 2006).

Huybrechts (2005) révèle des inégalités importantes au niveau local entre organisations de producteurs de café boliviennes ; un opérateur spécialisé du CE (OCE) achète dans la zone la

quasi-totalité du café équitable à Coraca Irupana tandis que l'organisation voisine, Coraca Carrasco (également certifiée) doit se contenter du marché conventionnel. L'auteur dénonce l'absence de suivi des organisations et la mauvaise gestion des commandes de la part de l'OCE.

Lemay (2008) révèle comment un projet d'artisanat du CE au Pérou est devenu un objet de conflit intra-communautaire. Dans une communauté historiquement sujette à des tensions multiples autour de la mise en place de projets communautaires, le projet du CE n'a fait qu'exacerber ces tensions existantes débouchant sur une division communautaire/ sur l'accaparement par quelques familles de ressources extérieures destinées à appuyer la communauté dans son ensemble pour ses activités artisanales.

Carimentrand (2009) montre que, dans le contexte actuel des producteurs de quinoa de l'altiplano du sud de la Bolivie, le commerce équitable n'apparaît pas comme un instrument efficace de réduction des inégalités sociales et qu'il contribue plutôt à les renforcer. Elle révèle que, contrairement aux principes du CE de travailler avec « les producteurs parmi les plus défavorisés », le commerce équitable du quinoa bénéficie largement aux « grands » producteurs de quinoa. Elle montre, enfin, que les exigences actuelles du CE ne permettent pas de favoriser la participation des plus défavorisés, qui s'auto-excluent de fait des organisations. Elle met en évidence l'échec du CE à cibler les populations les plus pauvres.

Plusieurs études témoignent des inégalités au sein d'une même organisation du CE entre producteurs. Getz et Shreck (2006) indiquent à partir de l'étude de cas d'une organisation de banane de République Dominicaine, que les producteurs ont des accès différenciés au marché équitable. Le CE bénéficie plus aux producteurs les plus performants, engendrant un cercle « non vertueux ». D'autres travaux mettent l'accent sur les inégalités entre les « membres de base » et les leaders en termes de redistribution des bénéfices en faveur de ces derniers (Buisnière, Ebrard). Duval (2007) souligne dans son analyse des producteurs de cacao de République Dominicaine

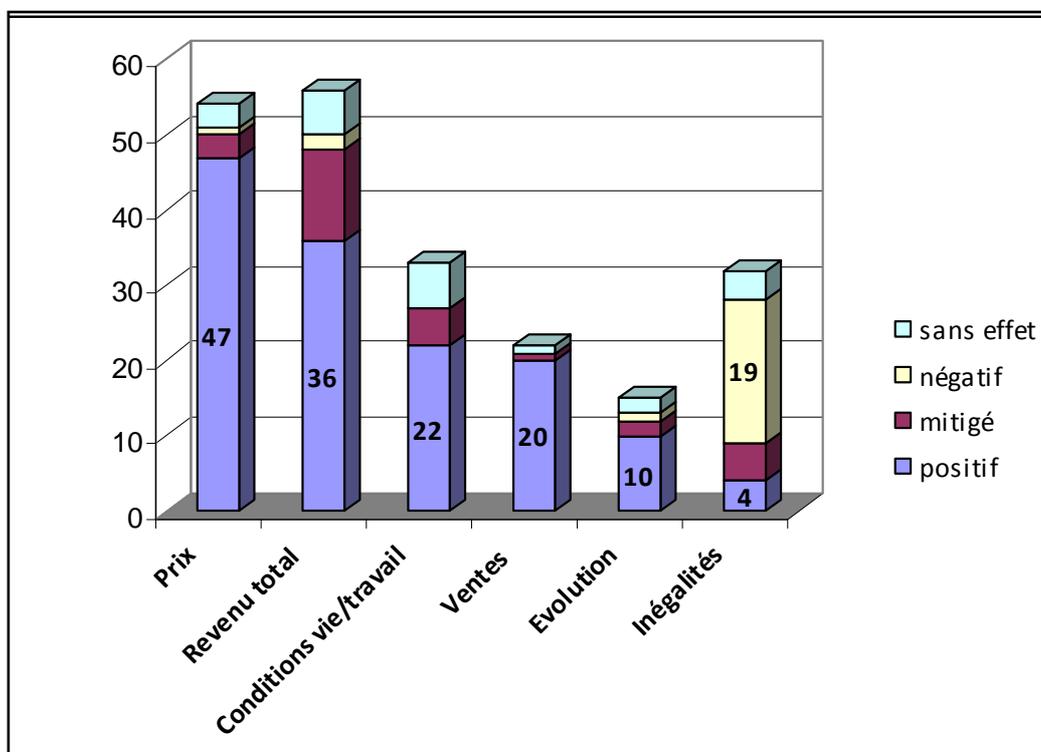
Fort et Ruben (2008) trouvent un résultat surprenant concernant les prises de décision au sein de ménages péruviens dépendant de la production bananière : les chefs de famille ont une influence plus forte lors de prises de décision 'critiques', et les décisions prises conjointement avec leurs épouses sont plus faibles au sein des familles affiliées au CE qu'au sein des ménages non affiliés. Ce résultat converge vers un effet de diminution du rôle des femmes dans les processus de prise de décision.

L'étude d'Arnoult *et al.* (2006), réalisées auprès de caféiculteurs de trois pays d'Amérique Centrale et du Sud, montre plusieurs faits marquants concernant la question des inégalités de genre. Au Nicaragua, dans le cas d'un groupe composé uniquement de caféicultrices affiliées au CE, les

femmes reçoivent en moyenne des prix plus élevés que les hommes pour deux types de café spécifiques ; pour tout autre type de café, elles obtiennent le même prix que les caféiculteurs de la zone. Au Guatemala, la situation n'est pas tout à fait la même. Une caféicultrice membre d'une coopérative du CE a une probabilité plus élevée d'obtenir un meilleur prix pour son café qu'un caféiculteur non affilié au CE. Par contre, elle ne reçoit pas un prix équivalent à celui d'un membre masculin de la même coopérative.

**Impact du CE sur les ventes.** Un tiers des travaux seulement renseigne l'impact du CE sur l'évolution des volumes vendus par les producteurs et leurs familles. Aucune étude ne constate un impact négatif du CE en termes de ventes ; autrement dit, le CE ne produit que des effets positifs (21/23), plus ou moins positifs (1/23) ou non significatifs (1/23). En offrant un nouveau débouché de marché, le CE doit contribuer à accroître les ventes des producteurs. Aranda et Morales (2002) concluent toutefois que le CE n'a pas un effet significatif sur les volumes vendus au niveau des producteurs car les volumes de café effectivement commercialisé sur les marchés CE sont trop faibles. Lawson (2004) va plus loin, en mettant en évidence l'incapacité des producteurs à trouver d'autres débouchés de marché et le risque de dépendance encouru vis-à-vis d'un marché CE beaucoup trop restreint.

**Figure 10 - Impact du CE sur le bien être monétaire et non monétaire des producteurs**



(source : les auteurs, 2010)

- Impact du CE sur l'empowerment

L'empowerment désigne le processus social de reconnaissance, de promotion et d'habilitation des personnes dans leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires de façon à se sentir en contrôle de leur propre vie. Cette notion comporte trois composantes essentielles: la connaissance, l'estime de soi et la participation. L'empowerment individuel implique nécessairement une relation avec les autres et la communauté. C'est pourquoi nous avons intégré à l'analyse deux autres critères : l'identification au groupe et l'intégration dans des réseaux sociaux. Un dernier critère enfin, le genre, permet de cibler plus spécifiquement l'empowerment des femmes. Il s'agit d'une catégorie d'effets encore peu évaluée au niveau individuel. La plupart des études s'accordent sur le fait que le CE a un impact indirect sur le développement social des bénéficiaires, en termes d'amélioration de l'estime de soi, d'apprentissage individuel, et de reconnaissance sociale de populations marginalisées. Par contre, elles continuent de pointer le fait que les producteurs ont une connaissance très limitée des principes et du fonctionnement du CE, ce qui en limite en partie les bénéfices attendus (Fort et Ruben, 2008).

**Impact du CE sur les connaissances.** Parmi les effets du CE en matière d'empowerment, la majorité des études (33/77) cherche à évaluer les connaissances qu'ont les producteurs affiliés du CE et/ou du marché en général. La moitié de ces études voit une amélioration des connaissances des producteurs (Huybrecht, 2005 ; Pirotte et al., 2006 ; Roche et Dulcire, 2008 ; Zariouh, 2008). Par ailleurs, force est de constater que, parmi les producteurs enquêtés, le CE est plus aisément perçu à travers la prime de développement (Fort et Ruben, 2008). Certains auteurs s'accordent à dire toutefois que les producteurs ont une connaissance encore relativement « floue » des principes du CE et de son fonctionnement (Duval, 2008 ; Getz et Shreck, 2006), voire une méconnaissance totale dans certains cas, plus rares cependant (Ebrard, 2006). Les producteurs considèrent souvent le CE comme un débouché de marché (Tallontire, 2001) ou comme une aide internationale (Shreck, 2002) – quand ils ne le confondent pas avec d'autres certifications comme la certification biologique (Garza Perezgrovas et Trejo Cervantes, 2002 ; Lidouren, 2006) – mais pas comme une relation commerciale équitable à laquelle ils participent activement. Utting-Chamorro (2005) décrit même les producteurs de café nicaraguayens du CE comme des « fournisseurs passifs » dépendants de décisions prises à un niveau « abstrait » supérieur. Le CE est vécu plus comme une « intervention » que comme un « partenariat », et la méconnaissance des producteurs du CE ne leur permet souvent pas de cibler l'ensemble des bénéfices qu'ils en retirent (Fort et Ruben, 2008 ; Saenz-Segura, 2008). Notons enfin qu'il existe des différences

importantes en termes de connaissances des principes et du fonctionnement du CE entre les producteurs affiliés au CE ; si les leaders ont une bonne connaissance du CE, les producteurs « de base » ont souvent une idée très vague du dispositif FLO et du principe du prix minimum garanti (Beys, 2006 ; Buissière, 2006 ; Lidouren, 2006).

**Impact du CE sur l'auto-estime.** L'ensemble des études (20/77) ayant analysé les effets du CE sur l'auto-estime des producteurs sont positives (Aranda et Morales, 2002 ; Asti, 2006 ; Barthel, 2008 ; Chohin-Kupper et Martin, 2006 ; Eberhart, 2006 ; Langis, 2006 ; Mendez, 2002 ; Pirotte et al., 2006 ; Poe et Kyle, 2006 ; Udomkit et Winnett, 2002 ; Zarioh, 2007, 2008). Ruben et Van Schendel (2008) analysent que la certification d'une plantation de banane au Ghana a un impact positif sur le sentiment de satisfaction des travailleurs vis-à-vis de leur travail et de leur compagnie, et contribue ainsi à renforcer leur auto-estime en tant que travailleurs d'une plantation. D'autres études révèlent en outre que le sentiment d'estime de soi des producteurs est d'autant plus important que leur nombre d'années d'affiliation au CE est élevé. Ce résultat a été démontré pour des producteurs de fruits et légumes kenyans (Becchetti et Costantino, 2008), des artisans péruviens (Becchetti et al., 2008) et des producteurs de riz thaïlandais (Becchetti et al., 2009).

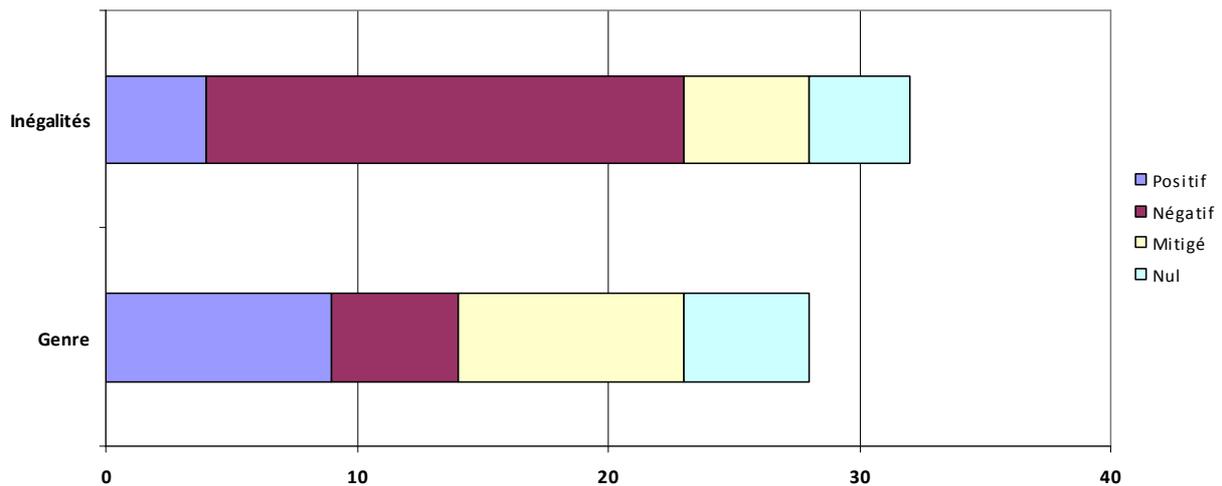
**Impact du CE sur la participation.** Les études analysant les effets du CE sur la participation des producteurs aux prises de décision (17/77) sont moins optimistes que les précédentes. Une partie d'entre elles dénoncent une absence de participation des producteurs au processus du CE (Ebrard, 2006 ; Getz et Shreck, 2006) ou une « participation floue » (Huybrechts, 2005). Ce résultat est étroitement corrélé à une mauvaise connaissance du CE de la part des producteurs. La majorité des études (12/17) voient toutefois un effet positif du CE sur la participation des producteurs. Ces derniers sont mieux intégrés aux organes de décision de l'organisation dont ils sont membres, plus particulièrement pour l'utilisation de la prime qui doit se faire de manière concertée, selon les critères de FLO (Daniel et Martin, 2006 ; Duval, 2008 ; Garza Perezgrovas et Trejo Cervantes, 2002 ; Imhof et Lee, 2007 ; Mace, 1998 ; Parrish et al., 2005 ; Ronchi, 2002 ; Utting-Chamorro, 2005).

**Impact du CE sur l'identification au groupe et l'intégration dans des réseaux sociaux.** Il s'agit de critères étroitement liés aux précédents ; des producteurs qui ont une bonne connaissance du CE, qui se sentent reconnus et qui participent activement aux décisions du groupe sont plus à même de s'identifier positivement à ce groupe. De la même manière, ils sont plus aptes à développer des liens et à s'intégrer dans des réseaux sociaux qui dépassent le groupe auquel ils sont affiliés (autres organisations de producteurs, ONG, réseaux informels, communautaires, ...). La majorité des études révèlent un effet positif (20/28). Les producteurs

enquêtés s'identifient parfaitement à l'organisation dont ils sont membres ou se disent satisfaits de cette dernière (Aranda et Morales, 2002 ; Becchetti et al., 2009 ; Beyls, 2006 ; Eberhart, 2006 ; Fort et Ruben, 2008a, 2008b ; Huybrechts, 2005 ; Roche et Dulcire, 2008 ; Ronchi, 2002a ; Sanogo, 2008 ; Zuniga-Arias et Saenz-Segura, 2008). L'étude de Ruben et Van Schendel (2008) sur les ouvriers d'une plantation de banane au Ghana montre un résultat tout à fait remarquable : le CE a permis d'accroître non seulement le sentiment d'identification des ouvriers à la compagnie qui les emploie, mais également de développer chez ces derniers le sens de l'actionnariat ou « co-ownership ». Les études qui révèlent des effets négatifs ou plus mitigés du CE sur l'identification des producteurs au groupe attribuent généralement ces résultats à des conflits internes à l'organisation (Bisaillon, 2007 ; Ebrad, 2006 ; Lemay, 2006), souvent couplés à une méconnaissance des producteurs du CE (Getz et Shreck, 2006 ; Lyon, 2007 ; Saenz-Segura et Zuniga-Arias, 2008). Il est parfois extrêmement difficile de distinguer les effets attribuables au CE des effets dus aux capacités organisationnelles, comme le rappelle si bien Ronchi (2002a). Concernant l'intégration des producteurs du CE dans des réseaux sociaux, les études se font très rares (9/77). Elles témoignent toutes d'un effet positif et indirect : le CE favorise la mise en place de projets connexes auxquels s'intègrent les producteurs (Asti, 2007 ; Becchetti et al., 2009 ; Nelson et al., 2000 ; Renard et Pavy, 2007).

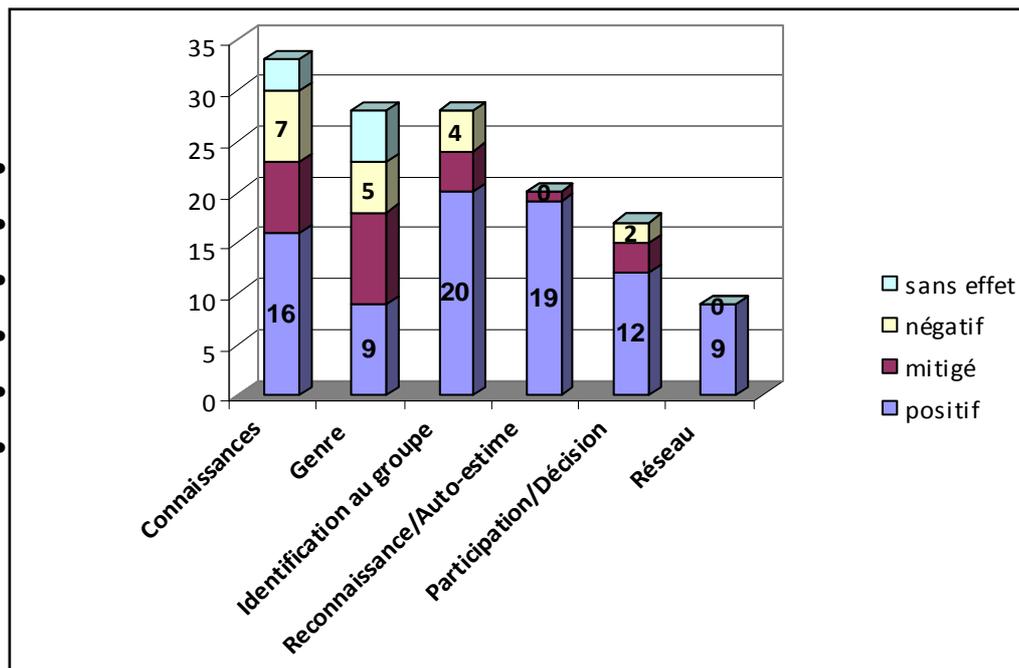
**Impact du CE sur l'empowerment des femmes.** Il s'agit ici de questionner le caractère émancipatoire du CE pour une catégorie de bénéficiaires plus particulièrement défavorisée, à savoir les femmes. Deux critères sont principalement mobilisés : la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision au niveau de l'organisation, et leur prise de décision au sein des ménages. Les études sur le thème montrent des effets très diversifiés qui ne permettent pas de conclure en faveur d'une amélioration marquée de l'empowerment des femmes. De nombreux travaux dénoncent une représentation très faible des femmes dans les organes de décision au sein des organisations, et une très faible participation aux processus de décision (Buissière, 2006 ; Langis, 2006). Barthel (2008) montre que les femmes de la communauté Satéré Mawé, pourtant en charge de la production, ne perçoivent pas les bénéfices du CE et demeurent exclues des organes et prises de décision. Bisaillon (2006) dénonce quant à elle le fait que « le commerce équitable du café demeure la question des hommes » au sein de plusieurs organisations mexicaines observées. D'autres travaux concluent cependant en faveur d'effets contraires. Asti (2007) démontre que la situation économique et sociale des femmes, responsables des activités de transformation et de confection, s'est particulièrement améliorée dans une filière textile brésilienne. Garza Perezgrovas et Trejo Cervantes (2002) vont dans le même sens et trouvent que la représentation des productrices de café s'est sensiblement

améliorée au Mexique. Aranda et Morales (2002) attribuent quant à eux les effets positifs observés au niveau des caféicultrices mexicaines plus à des projets connexes qu'au CE. Imhof et Lee (2007) constatent également une amélioration de la représentation des productrices au sein des organisations de café boliviennes certifiées. Elles montrent, par contre, que la situation économique et sociale des ouvrières agricoles, initialement particulièrement défavorisées, est demeurée inchangée. Fort et Ruben (2008a, 2008b) trouvent des résultats contrastés. Dans le secteur de la banane au Pérou, la suprématie des hommes relative aux prises de décision semble se renforcer au sein des ménages affiliés au CE. Dans le secteur caféier, les auteurs observent une tendance similaire, quoique moins marquée. Seuls les ménages engagés dans la production biologique de café font montre d'un processus décisionnel plus concerté. Ils justifient cet effet limité du CE par le contrôle qu'exercent traditionnellement les hommes sur les ressources économiques. Enfin, ils soulignent le fait que les femmes demeurent sous-représentées au sein des organisations de producteurs.



**Figure 11 - Genre et inégalités : des effets globalement négatifs ou mitigés au niveau individuel**  
(source : auteurs, 2010)

Figure 12 - Impact du CE sur l'empowerment des bénéficiaires



(source : les auteurs, 2010)

- Impact du CE sur la vulnérabilité, l'épargne et l'investissement

Le CE se propose non seulement d'accroître le niveau des « capacités » (ensemble des connaissances et compétences) de ses bénéficiaires, mais aussi de réduire le risque et la vulnérabilité de ces derniers afin de lutter efficacement contre la pauvreté. La notion de vulnérabilité désigne la capacité de réaction qu'ont les individus pour résister aux chocs et éviter de voir leur situation se dégrader. Cette notion est étroitement liée au niveau des « capacités » et des ressources possédées par les individus. C'est pourquoi, nous traitons conjointement les effets du CE en termes de vulnérabilité, d'épargne et d'investissement, dans le prolongement des effets du CE sur l'empowerment des individus (cf. paragraphe précédent).

**Impact sur l'épargne, l'investissement et les dépenses des ménages.** Les effets du CE sur les modifications d'épargne et d'investissement des ménages sont étroitement liés à un autre critère, l'accès de ces derniers au crédit. Les études sont presque toutes unanimes sur le fait que le CE contribue à améliorer l'accès des ménages au crédit (29 études sur 34). Néanmoins, Valkila et Nygren (2009) rappellent que, dans un contexte où les institutions financières se sont totalement désengagées du secteur agricole, les producteurs sont dépendants des prêts concédés par leurs organisations, et ce, à des taux qui leur sont peu favorables (même s'ils sont préférables aux taux des usagers locaux). L'accès au crédit et l'amélioration des revenus des producteurs et de leurs familles se traduisent généralement par un accroissement des dépenses et investissements des

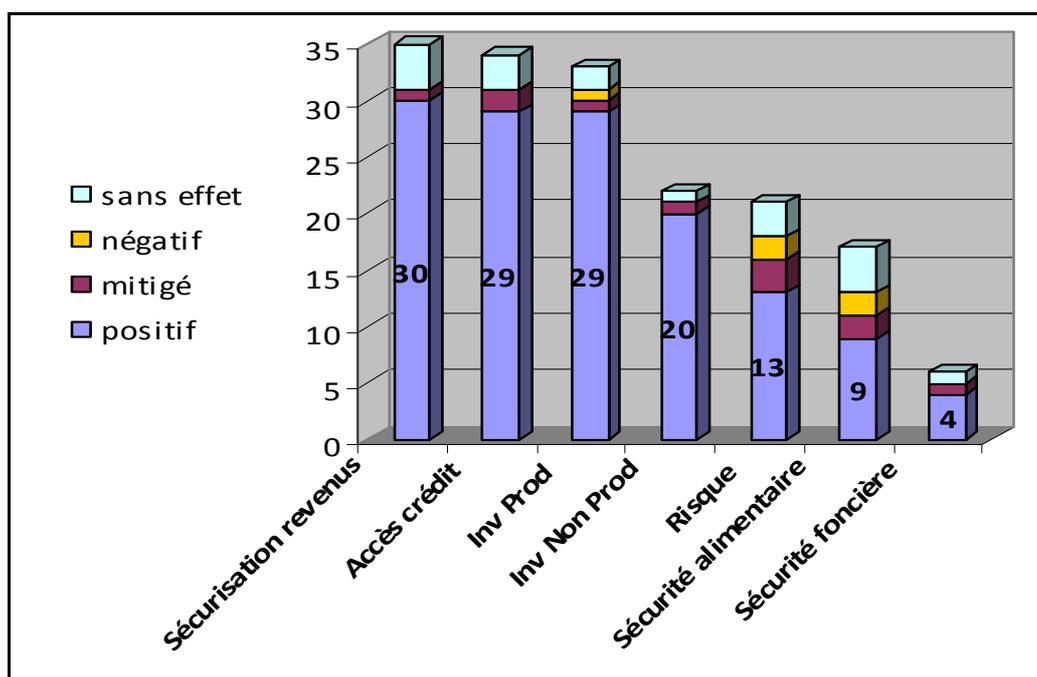
ménages (Barthel, 2008). La majorité des travaux montre un effet positif du CE sur l'investissement des ménages dans leur outil de production (29 études sur 33). Les études portant sur d'autres types d'investissements sont plus rares (29 % de notre échantillon contre 43 % pour les investissements productifs). Ces études montrent que les producteurs affiliés au CE ont tendance à allouer une part plus importante de leurs revenus à des investissements de moyen et long termes dans des secteurs tels que l'éducation de leurs enfants, la santé ou encore leur foyer. Becchetti et al. (2008a, 2008b et 2009) montrent que l'affiliation des producteurs au CE a un effet positif sur la santé des ménages: ils constatent, chez les ménages affiliés, des taux de mortalité infantile, et un nombre de jours annuels non travaillés pour cause de maladie, inférieurs à la moyenne. Les auteurs évaluent en outre que les ménages affiliés au CE allouent une part plus importante de leurs revenus aux dépenses alimentaires et qu'ils bénéficient d'un meilleur régime alimentaire (en termes de qualité et de quantité) que les ménages non affiliés. Arnoult et al. (2006) évaluent également des effets positifs du CE sur la santé des ménages, sur l'éducation (même si ces derniers ne sont pas statistiquement significatifs) et sur les investissements destinés à améliorer le foyer (accès à l'eau, à l'électricité, ...). Aucune étude ne conclue en faveur d'effets négatifs. Deux études, enfin, ne mesurent aucune évolution des stratégies d'investissement des ménages dans le secteur de l'éducation des enfants (Duval, 2008 ; Imhof et Lee, 2007).

### **Impact du CE sur la sécurisation des revenus, la sécurité alimentaire et foncière, et le**

**risque.** La sécurisation des revenus est l'un des effets positifs du CE principalement mis en avant par 40% des études recensées (Arnoult et al., 2006 ; Beyls, 2006 ; Jaffee, 2008 ; Poncelet et al., 2006 ; Renard et Pavy, 2007 ; Ronchi, 2002 ; Zarioh, 2007, 2008 ). Ce résultat provient de la combinaison d'un débouché de marché et de prix minimums garantis dans le long terme. Certaines études, plus rares, voient cependant un effet non significatif ou mitigés du CE en termes de sécurisation des revenus ; elles démontrent notamment qu'il existe un effet seuil des volumes effectivement vendus sur les marchés du CE, au-dessous duquel les effets attendus du CE ne sont pas visibles (Aranda et Morales, 2002 ; Lawson, 2004 ; Zuniga-Arias et Saenz-Segura, 2008). Concernant la sécurité alimentaire, la plupart des études montrent que le CE contribue à la sécurité alimentaire des ménages : l'amélioration de leurs revenus, grâce au CE, se traduit par une augmentation de leur niveau de consommation (Barthel, 2008 ; Becchetti et Costantino, 2008 ; Eberhart, 2005 ; Utting-Chamorro, 2005). Néanmoins, certaines études nous mettent en garde sur le risque d'une « sur-spécialisation » de l'activité agricole vers les cultures de rente – incitée par le CE – susceptible d'entraîner l'abandon des cultures vivrières, traditionnellement auto consommées par les ménages. A cette condition, le CE peut indirectement remettre en cause leur sécurité alimentaire (Barthel, 2008). Bisailon (2006 : 91) témoigne de cette spécialisation et de ses

conséquences néfastes sur la sécurité alimentaire de ménages dans la filière café au Mexique. Elle dénonce notamment le fait que « l'exportation et plus spécifiquement l'insertion dans la filière équitable, n'apporte pas de réponse concrète à cet enjeu si bien que ce sont les organisations elles-mêmes qui prennent en charge de développer de petits projets devant favoriser la sécurité alimentaire, ce qui se fait le plus souvent par le biais des organisations de femmes ». Besky (2008) témoigne également de cette incapacité du CE à garantir la sécurité alimentaire d'ouvriers d'une plantation de thé en Inde. L'effet du CE sur la sécurité foncière des producteurs est un critère très peu exploré (6/77). Il est donc difficile de tirer des conclusions sur ce point précis. Néanmoins, plusieurs études montrent qu'il a un impact plutôt positif, particulièrement au Nicaragua où la situation des paysans sans terre est particulièrement exacerbée (Bacon, 2005 ; Piroette et al., 2005 ; Poncelet et al., 2006). Bacon (2005) révèle ainsi que les producteurs connectés à des marchés alternatifs (dont le CE) perçoivent un risque de perdre leurs terres plus faible que les autres. L'auteur rappelle cependant que le CE ne permet pas de cibler les paysans sans terre, population extrêmement vulnérable dans la zone, contrainte de vendre sa force de travail aux grandes plantations. Au Guatemala, Lyon (2007) montre, à propos des communautés mayas, que l'un des résultats les plus significatifs du CE réside dans la sécurisation foncière des producteurs affiliés. D'après l'auteur, ce sont la sécurisation d'un débouché de marché et un accroissement des revenus qui permettent d'atteindre ce résultat. Ces effets, globalement positifs, se traduisent par une réduction de la vulnérabilité des producteurs ou une aversion au risque plus faible (Bacon, 2005 ; Becchetti et al., 2009 ; Mac Sween et Favreau, 2008 ; Ruben et al., 2008). Fort et Ruben (2008) montrent cependant que les planteurs péruviens affiliés au CE ont tendance « à concentrer leurs efforts sur la production bananière plutôt que de poursuivre une stratégie de diversification de leurs revenus, ce qui permettrait de réduire leur exposition au risque et donc leur vulnérabilité à moyen et long termes (mais ce qui entraînerait également une diminution de leurs revenus à court terme) ».

**Figure 13 - Impact du CE sur la vulnérabilité, l'épargne et l'investissement des ménages**  
(sources : auteurs, 2010)



- Impact du CE sur le système de production et les pratiques agricoles

Il est généralement attendu que les effets positifs du CE en termes de revenus, d'accès au crédit et d'investissements se répercutent positivement sur les systèmes de production de ses bénéficiaires. De plus, l'un des objectifs affichés du CE est de promouvoir des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

**Impact du CE sur les volumes produits, la productivité du travail, la qualité et la diversification des systèmes de production.**

Le système incitatif du CE, à savoir un soutien par les prix à la production, se traduit logiquement dans les filières agricoles par une augmentation des volumes produits (Aranda et Morales, 2002 ; Calo et Wise, 2005 ; Jaffee, 2008 ; Fort et Ruben, 2008 ; Walsh, 2004). Ruben et al. (2008) mesurent des rendements et une productivité du travail accrus chez les producteurs de banane équatoriens affiliés au CE. Selon ces auteurs, ce sont principalement les relations contractuelles garanties dans le long terme avec le partenaire commercial Agrofair qui ont permis aux producteurs d'investir dans l'outil de production et d'améliorer leurs systèmes de production, aussi bien en termes de quantité que de qualité (*upgrading*). Ces résultats sont dus également en partie à la solidité organisationnelle du groupe de producteurs et à son positionnement marqué sur les marchés européens de la banane

équitable<sup>10</sup>. La demande en produits du CE est de plus en plus regardante sur la qualité, comme le montrent l'ensemble des études (28/77) qui concluent en faveur d'un impact très positif du CE (Eberhart, 2005 ; Duval, 2008 ; VanderHoff Boersma, 2002 ; Zarioh, 2008). Enfin, en matière de diversification des systèmes de production (30/77), les résultats sont très contrastés. Près de la moitié des études (13/30) constate des effets positifs du CE tandis que l'autre moitié souligne les risques encourus, en cas d'engouement excessif pour une spéculation, sur la durabilité des systèmes de production (Carimentrand, 2009 ; Fort et Ruben, 2008 ; Mendoza et Bastiaensen, 2003). En effet, comme cela a déjà été décrit précédemment, une tendance à la sur-spécialisation vers les cultures de rente peut se traduire par une réduction de la diversification des systèmes de production (Barthel, 2008 ; Beyls, 2006 ; Duval, 2007 ; Getz et Shreck, 2006 ; Fort et Ruben, 2008).

### **Impact du CE sur les bonnes pratiques agricoles et les certifications environnementales.**

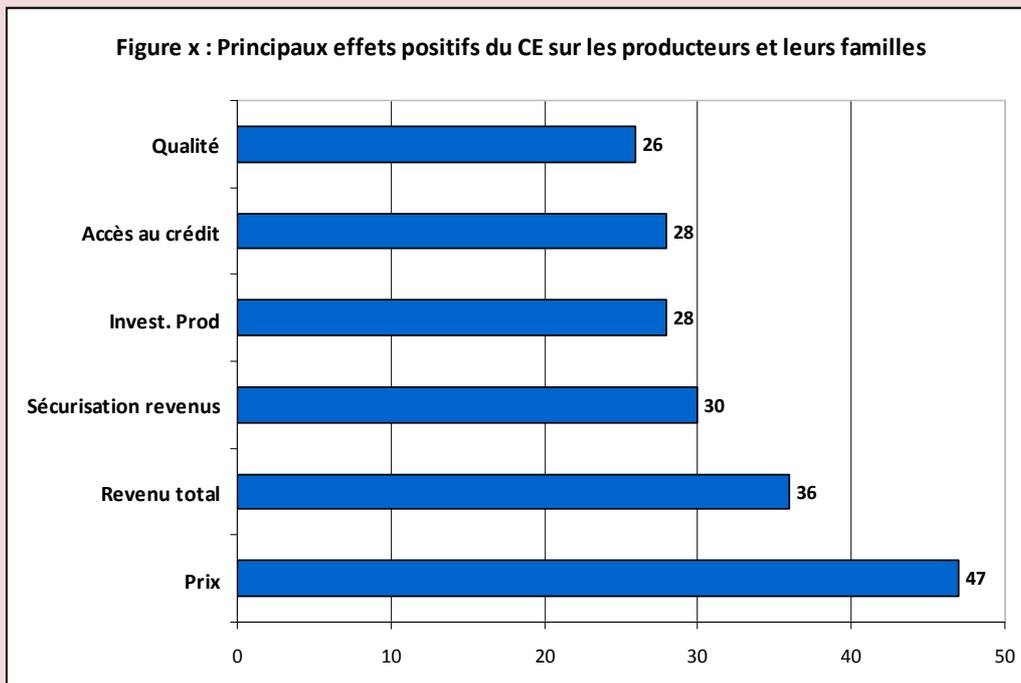
Les effets observés sur les bonnes pratiques agricoles sont difficilement attribuables uniquement au CE. Elles sont généralement assimilées à l'adoption d'une autre certification, l'agriculture biologique (Aranda et Morales, 2002 ; Huybrechts, 2005 ; Duval, 2008). Pour de nombreux auteurs, le CE encourage en effet la certification biologique car il permet d'atténuer en partie les problèmes liés à la certification biologique pour les petits producteurs, à savoir une augmentation des coûts de production et de certification et une baisse des rendements significatives (Becchetti et al., 2009 ; Calo et Wise, 2005 ; Fort et Ruben, 2008a ; Udomkit et Winnett, 2002). Pour ces derniers, ce sont l'accès à un nouveau débouché de marché, le différentiel de prix pour les produits biologiques et l'allocation de la prime au renforcement des capacités des producteurs et aux investissements dans leur outil de production, qui permettent d'accroître considérablement la valeur économique des produits biologiques. D'autres études de cas montrent, au contraire, que les différentiels de prix pour les produits biologiques ne permettent pas de couvrir les coûts de production et de certification associés et limitent considérablement les bénéfices du CE pour ces producteurs (Jaffee, 2008 ; Roquigny et al., 2008). Analysant le secteur textile cotonnier brésilien, Asti (2007) nous met ainsi en garde contre le risque qu'encourt la filière équitable de voir les petits producteurs de coton biologique équitable se détourner de la culture cotonnière en faveur de cultures plus rentables tels que le soja. Si les prix reçus par ces producteurs sont supérieurs en moyenne de 26 à 41 % au prix reçus dans le secteur conventionnel, ils n'ont pas un impact significatif en matière d'amélioration des revenus des producteurs, car ils ne permettent pas de couvrir les coûts supplémentaires liés à la production biologique.

---

<sup>10</sup> L'organisation de producteurs étudiée est l'un des principaux fournisseurs de bananes équitables en Equateur dont les exportations nationales représentent 40 % du marché européen de la banane équitable.

### A retenir...

- Comme attendu, les résultats les plus positifs et les plus tangibles du CE s'expriment en termes de prix et de revenus. Ces derniers se traduisent logiquement par une sécurisation accrue des revenus.
- 28 études révèlent un impact positif du CE en termes d'investissements productifs de la part des producteurs et ménages.
- 28 études révèlent un impact positif du CE sur l'accès au crédit des producteurs affiliés.
- 26 études montrent que le CE contribue à améliorer la qualité.



- 19 études sur 32 (soit 60 %) montrent que le CE peut générer des inégalités au niveau local, voire exacerber des inégalités déjà existantes.
- Les études témoignent de situations très contrastées en matière d'amélioration de la situation économique et sociale des femmes.
- Les ouvriers agricoles temporaires forment la catégorie sociale qui bénéficie le moins des effets positifs escomptés du CE.
- La question de l'impact du CE sur l'environnement doit faire l'objet d'études plus ciblées, afin de distinguer les effets attribuables au CE de ceux générés par l'adoption de la certification AB.

## B. Les impacts du commerce équitable sur les organisations de producteurs

Il est difficile de considérer l'impact du commerce équitable sur les producteurs sans tenir compte de ses effets induits sur les organisations de producteurs (Ronchi, 2002). En effet, d'après les critères établis par l'institution de normalisation du commerce équitable, *Fair Labelling Organization* (FLO), seuls les producteurs organisés démocratiquement peuvent prétendre à la certification du commerce équitable. Certains auteurs considèrent même que les bénéfices du commerce équitable susceptibles d'être retirés par les producteurs, dépendent essentiellement des capacités des organisations dont ils sont membres (Hopkins, 2000).

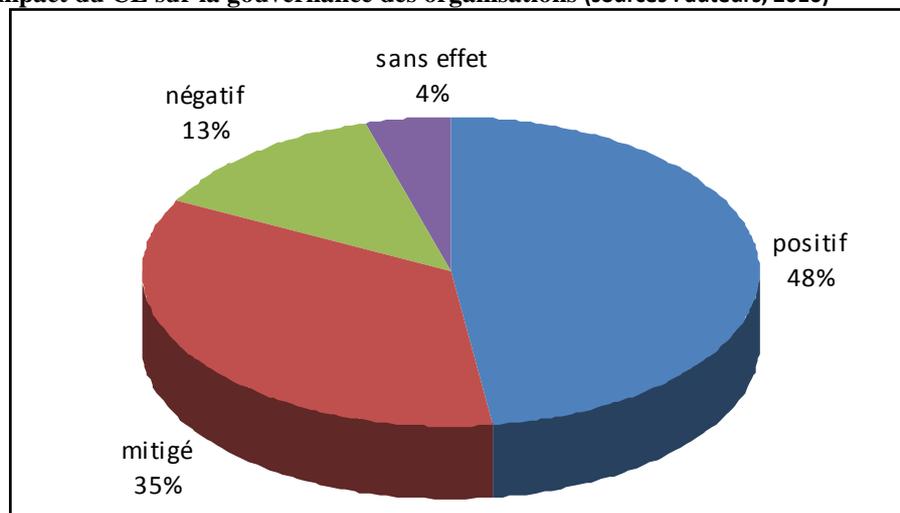
Les effets du commerce équitable sur les organisations de producteurs ont été répartis en trois grandes rubriques que nous allons détailler tour-à-tour : (a) les effets sur la structure des organisations ; (b) les effets sur les activités des organisations ; et (c) les effets sur leurs résultats.

- Les impacts du commerce équitable sur la structure des organisations

Quatre types d'effets sont étudiés dans cette rubrique : l'impact du commerce équitable sur la gouvernance de l'organisation de producteurs (OP), sur sa représentativité politique, sa légitimité et son insertion dans des réseaux institutionnels.

**Impact sur la gouvernance de l'organisation.** Le terme de gouvernance fait ici référence au mode de prise de décision à l'intérieur des organisations de producteurs (critères de transparence, de démocratie, de participation et de non discrimination). L'impact du CE sur la gouvernance des organisations, renseigné dans 23 des études de la base de données, apparaît comme positif dans près de la moitié des études qui le mentionnent. Toutefois, 35% des études mettent en évidence un impact négatif ou mitigé du CE sur la gouvernance des organisations de producteurs.

**Figure 14 - Impact du CE sur la gouvernance des organisations (sources : auteurs, 2010)**



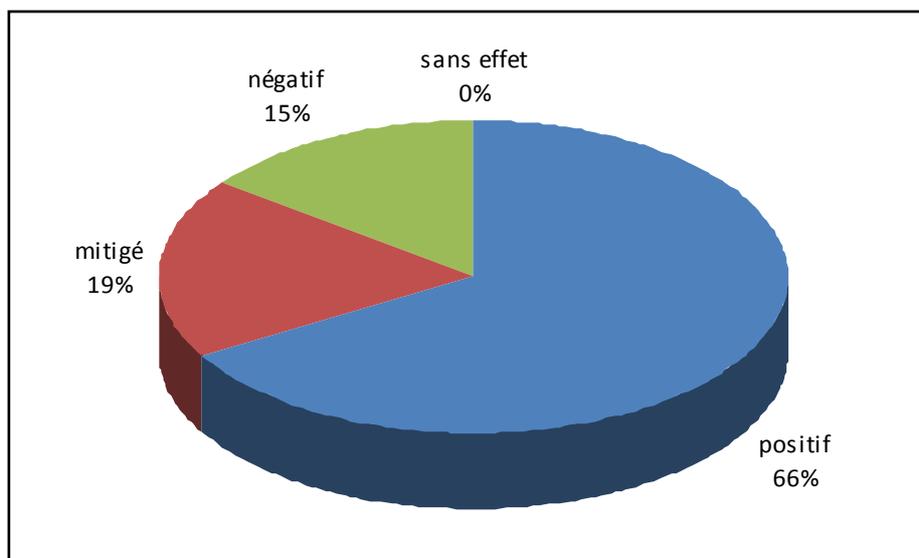
Cet impact mitigé voire négatif peut provenir d'un manque de transparence et de démocratie à l'intérieur même des organisations. Ainsi Mendez (2002), dans son étude sur le Salvador, met en lumière la tendance des instances dirigeantes de l'organisation de producteurs à prendre des décisions sans consulter la base des producteurs, ce qui se traduit par des conflits, les producteurs accusant les dirigeants de l'organisation de producteurs d'un manque de transparence. Cette situation, expliquée par la taille excessive de l'organisation de producteurs (qui ne permet pas de rassembler tous les producteurs pour toutes les prises de décision), a été réglée par la limitation du nombre de membres de l'organisation. Au Mexique, Bisailon (2007) explique les entorses observées dans l'application des principes de transparence par le rôle très important joué par certains types d'acteurs incontournables de l'organisation (trésorier, assesseurs) et par la passivité de la majorité des membres de l'organisation. Selon l'auteur, ce problème découle en partie du faible sentiment d'appartenance des producteurs à l'organisation. De manière similaire, Lidouren (2006) révèle des problèmes internes à l'organisation de producteurs d'oranges du Brésil en termes de transparence, de démocratie et d'allocation de la prime du fait d'un verrouillage des décisions par les dirigeants de l'organisation de producteurs.

Les problèmes de gouvernance peuvent également découler d'une faible connaissance et compréhension du commerce équitable par les producteurs. Ainsi, Getz et Shreck (2006) montrent dans le cas de la banane en République Dominicaine comment la mise en place de la filière équitable sous l'impulsion des exportateurs a abouti à la situation dans laquelle les petits producteurs ignorent jusqu'aux bénéfices qu'ils pourraient attendre du commerce équitable. Dans cette situation, les auteurs remettent en question le caractère démocratique de cette initiative. De manière similaire, Valkila et Nygren (2009) interrogent la capacité du CE à entraîner la capacitation (*empowerment*) des producteurs compte tenu de leur faible degré de connaissance et de compréhension du CE.

En ce qui concerne la participation des femmes, de nombreuses études montrent que même si elle est encouragée, elle reste encore insuffisante (Beys, 2006 ; Buissière, 2006 ; Eberhart, 2006, 2007 ; Ebrard, 2006 ; Lyon, 2007). Dans le secteur du café au Costa Rica, Ronchi (2002) révèle que même si les femmes participent activement à la culture du café, elles jouent un rôle limité dans le processus de prise de décision. Ceci tient en partie à un système de vote très répandu qui accorde un vote par famille. Lyon (2008) arrive à la même conclusion dans son étude d'une organisation de producteurs de café au Guatemala, qui témoigne de la faible capacité du CE à promouvoir l'équité entre les sexes, tant en matière de vote et de participation, que de soutien aux initiatives génératrices de revenus non agricoles ou de soutien aux productrices de café.

**Impact sur la légitimité de l'organisation.** Cet effet, renseigné pour 27 des études de la base de données, désigne la reconnaissance sociale par les producteurs de l'organisation (mais aussi le gouvernement ou les ONG opérant dans la zone), de son activité et de l'utilité de ses interventions. La Figure x révèle un effet globalement positif du CE sur ce critère dans 67% des études, négatif dans 15% des études et mitigé dans 18%.

**Figure 15 - Effet du CE sur la légitimité des organisations de producteurs** (source : auteurs, 2010)



L'impact positif du CE sur la légitimité des organisations s'explique par la capacité de celles-ci à se positionner sur de nouveaux marchés et à en maîtriser les règles. Ainsi, Aranda et Morales (2002) mentionnent le respect témoigné par les organismes publics à CEPCO (organisation de producteurs de l'état d'Oaxaca) du fait de son insertion dans le marché du CE, respect dû selon les auteurs à sa capacité à subir un contrôle externe, à son esprit d'initiative et sa capacité à pénétrer un nouveau marché de niche. Ruben *et al.* (2008) révèlent que les producteurs perçoivent leur organisation comme un lien essentiel avec les marchés du CE. A partir du cas d'un groupement de productrices d'huile d'olive au Maroc, Chohin-Kupper (2008) souligne l'impact positif de la participation du groupe à une filière d'exportation du CE sur la légitimité de l'organisation, la position et le capital social des femmes. Ruben et Van Schendel (2008) montrent que le degré d'identification et d'adhésion des travailleurs à la plantation de bananes au Ghana (Vrel) est plus important que dans la plantation conventionnelle et rappellent que la Vrel est reconnue au niveau national comme une compagnie-phare en termes de production et d'emploi. A l'inverse, Ebrard (2006) explique la faible légitimité de la CONOCADO en République Dominicaine par des conflits internes liés à une mauvaise gestion de l'organisation, accusée de détournements de fonds.

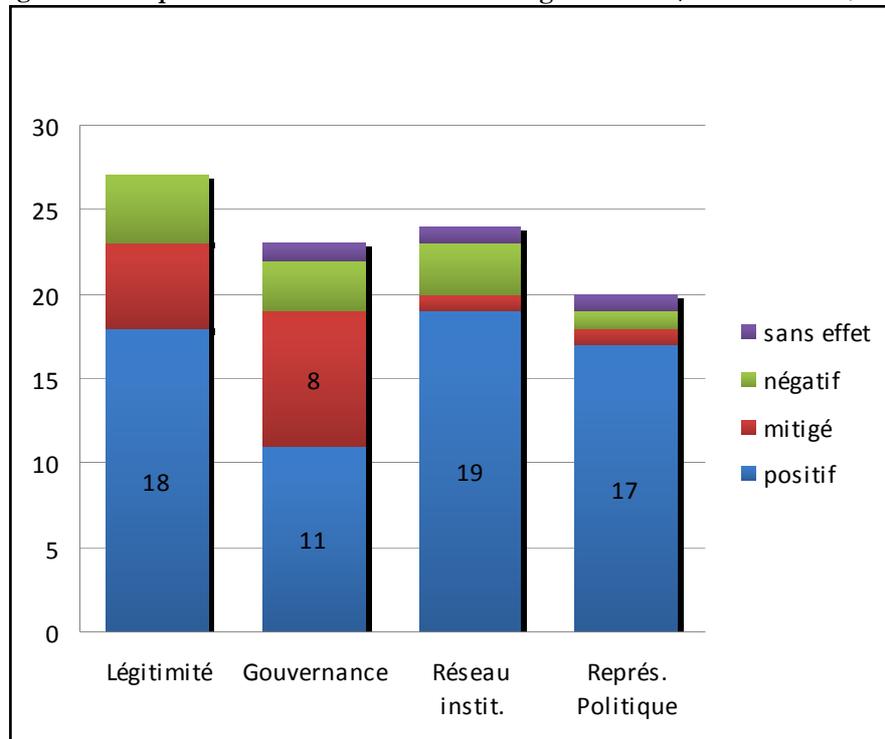
**Impact sur la représentation politique des organisations de producteurs.** Nous renseignons ici l'impact du CE sur la capacité des organisations de producteurs à représenter et défendre les intérêts de leurs membres. Ce type d'impact, analysé dans un quart des études de la base de données, se révèle positif dans 17% des cas. Lyon (2007) illustre comment au Guatemala, l'organisation de producteurs de café a utilisé les compétences organisationnelles et administratives développées grâce à sa participation au CE pour se renforcer au niveau national, notamment en participant aux réunions de l'Association Nationale des Producteurs Café. Barthel (2008) mentionne le rôle joué par l'organisation de producteurs de guarana en matière de représentation politique et de défense des intérêts des peuples indigènes d'Amazonie au niveau national. La représentation politique des organisations de producteurs est également particulièrement soulignée dans de nombreuses études portant sur le Mexique (Aranda et Morales, 2002 ; Calo et Wise, 2005 ; Garza Perezgrovas et Trejo Cervantes, 2002 ; Milford, 2004). Seule voix dissonante, l'étude de Lemay (2008) révèle dans le secteur de l'artisanat, l'accaparement des projets liés au CE par quelques familles au détriment de la communauté dans son ensemble, engendrant des conflits qui ont privé la communauté de représentation politique pendant plusieurs mois.

**Impact sur l'intégration dans des réseaux institutionnels.** Il s'agit ici de questionner la capacité du CE à aider les organisations à développer ou à s'intégrer dans des réseaux institutionnels plus larges et qui dépassent éventuellement le cadre du CE (autres organisations de producteurs, ONG). Cet impact, renseigné par 24 des études de la base de données, est le plus positif des impacts du CE sur la structure des organisations (Figure 16).

En Bolivie, Huybrecht (2005) souligne l'important soutien, dont bénéficient plusieurs organisations de producteurs (Coraca Irupana, El Ceibo), qui s'illustre à la fois par des aides financières, mais aussi par l'élaboration de projets de développement spécifiques avec des ONG internationales notamment. Renard et Pavy (2007) mentionnent dans le cas du Pérou la capacité des producteurs organisés à mettre en place et à proposer des projets de développement auprès d'INCAGRO (organisme de l'Etat) et de différentes ONG pour acquérir des moyens financiers à hauteur d'environ 60% de leur budget. Au Nicaragua, Poncelet *et al.* (2008) notent un renforcement du rôle développeur de certaines organisations de producteurs au sein de la communauté locale, en connexion avec des ONG. Eberhart (2006, 2007) souligne le rôle joué par les organisations de producteurs certifiées dans l'économie locale, ainsi que leurs relations avec les autorités locales pour qui leur réussite sur les marchés internationaux est un indicateur de fiabilité. A l'inverse, Forero Madero (2009) dans le secteur de la banane en Colombie met en lumière le faible soutien apporté au niveau national aux organisations de planteurs du CE par

rapport au secteur conventionnel, qui bénéficie quant à elle de l'appui et de la représentation d'une organisation faitière réunissant les grands industriels du secteur.

**Figure 16 - Impact du CE sur la structure des organisations** (sources : auteurs, 2010)



- Les effets du commerce équitable sur les activités des organisations de producteurs

Ces activités sont financées en grande partie par la prime sociale du CE, qui peut être utilisée de différentes manières : formation des producteurs ; développement d'infrastructures de production ; soutien à des projets visant à améliorer les services d'éducation et de santé à l'échelle de la communauté ; développement d'infrastructures locales ; viabilisation de l'organisation ; création d'un fonds permettant d'offrir du crédit aux producteurs, etc. L'utilisation de la prime sociale dépend donc fortement des compétences de l'organisation et des intérêts présents lors du choix des investissements. Ceci montre bien l'importance de la participation, du degré d'information des producteurs, et des processus de prise de décision au sein des organisations de producteurs.

**L'appui technique proposé par les organisations de producteurs.** Plus de la moitié des études (41/76) de la base de données soulignent l'appui technique offert par les organisations de producteurs à leurs membres, que ce soit sous la forme de formations (Imhof et Lee, 2007 ; Lawson, 2004 ; Milford, 2004 ; Pirotte *et al.*, 2006), d'ateliers thématiques (Utting-Chamorro, 2006), d'aide à la mise en place de nouvelles techniques de production (Poncelet *et al.*, 2008), de visites effectuées chez les producteurs par des agronomes de l'organisation de producteurs

(Utting-Chamorro, 2006), de contrôles de qualité ou de certification effectuée par l'organisation de producteurs. Ces interventions ont eu pour effet d'améliorer la qualité des produits offerts par les producteurs des filières du CE (cf. *supra*).

Il est ici important de noter que l'appui technique fourni par l'organisation de producteurs peut avoir pour résultat une certification biologique des producteurs. En Ouganda, Malins et Nelson (1998) montrent que la prime sociale a permis de former les producteurs de coton aux techniques de l'agriculture biologique. Mais cet appui peut à l'inverse résulter de la mise en place d'une certification agriculture biologique. En effet, les organisations de producteurs doivent alors développer un système de contrôle interne chargé de la mise en place, du suivi et du contrôle du cahier des charges de l'agriculture biologique chez les producteurs (Roquigny *et al.*, 2008). De plus, les contraintes du cahier des charges de l'agriculture biologique sont telles que les producteurs seraient individuellement incapables d'obtenir cette certification.

**L'impact du CE sur la mise en place de services sociaux par les organisations de producteurs.** 32 études de la base données mentionnent un effet positif du CE en termes d'offre de services sociaux par les organisations. C'est un des effets positifs du CE les mieux renseignés (Figure x). Ces services sociaux concernent principalement :

- ❖ l'éducation : bourses d'études, amélioration des infrastructures scolaires, achat d'équipement et de fournitures scolaires, etc. (Ronchi, 2002 ; Doherty et Tranchell, 2005 ; Raynolds et Ngcwangu, 2009 ; Utting, 2009) ;
- ❖ la santé : création de centres de soins, amélioration des services de santé (Vanderhoff Boersma, 2002 ; Valkila et Nygren, 2009) ;
- ❖ des projets communautaires : construction de fours, de latrines, de routes, projets d'assainissement de l'eau, etc. (Valkila et Nygren, 2009 ; Raynolds et Ngcwangu, 2009).

La principale limitation de cet impact réside dans le fait que les volumes vendus aux conditions du CE sont si réduites que la prime sociale ne permet pas de financer des projets très ambitieux (Utting, 2009). Par ailleurs, de nombreuses organisations financent des infrastructures productives avec la prime sociale, qui ne peut plus servir à améliorer les conditions de vie des producteurs. Ainsi en Bolivie, la prime sert en grande partie à améliorer les infrastructures de production et au remboursement de la dette de l'organisation (Imhof et Lee, 2007).

Enfin, d'un point de vue strictement méthodologique, il est souvent difficile d'attribuer les améliorations sociales constatées au seul CE. Ainsi Imhof et Lee (2007) notent que l'amélioration

du niveau d'éducation des enfants de producteurs de café en Bolivie peut s'expliquer par les nombreux projets de développement qui mettent l'accent sur l'éducation.

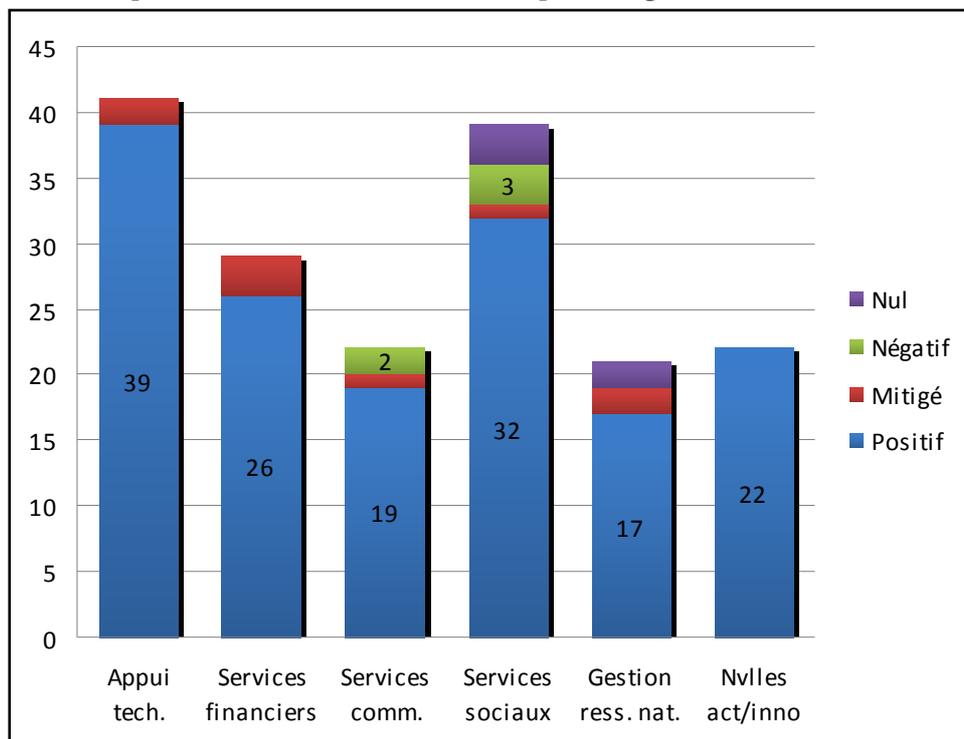
**Impact du CE sur les services financiers proposés par l'organisation de producteurs.** C'est l'impact du CE sur la capacité des organisations de producteurs à fournir des services financiers (en particulier du crédit) à leurs membres. 27 des 30 études de cas qui mentionnent cet impact le considèrent comme positif. Dans un contexte où les institutions financières se sont désengagées du secteur agricole, les organisations de producteurs représentent l'unique opportunité pour les producteurs d'accéder à des services financiers, même si ces derniers ne sont pas toujours beaucoup plus favorables que ceux proposés par d'autres opérateurs locaux comme les compagnies exportatrices (Valkyla et Nygren, 2009). Certaines études sont plus positives toutefois et constatent, grâce au CE, une amélioration de la capacité des organisations à négocier des prêts auprès d'institutions financières et/ou à acquérir des prêts à des taux préférentiels auprès des organisations spécialisées du CE du Nord (Parrish et al., 2005).

**Les services commerciaux proposés par l'organisation de producteurs.** De nombreuses études montrent que le CE a contribué activement au renforcement des compétences des organisations en matière de commercialisation (Parrish et al., 2005 ; Ronchi, 2002 ; Tallontire, 2001). Deux facteurs de succès sont généralement mis en avant pour souligner l'amélioration des compétences des organisations à jouer le rôle d'agents commerciaux auprès de leurs membres : leurs parts de volumes vendus sur les marchés équitables et surtout leurs capacités à trouver d'autres débouchés de marché, et à développer des partenariats commerciaux avec des opérateurs du marché conventionnel. Ainsi, Zarioh (2008) souligne le caractère dynamique de la CONACADO (organisation de producteurs de cacao de République Dominicaine) qui s'est montrée capable de trouver de nouveaux débouchés de marché et qui est désormais en mesure d'écouler 100 % de sa production sur le marché international. Utting (2008) met en évidence les performances commerciales de l'organisation Soppexcca au Nicaragua qui, face à la faiblesse de la demande en café équitable, s'est investie sur les marchés des cafés spéciaux et offre désormais de larges volumes de café de haute qualité sur de nouveaux marchés.

**Nouvelles activités / innovations proposées par l'organisation de producteurs.** L'ensemble des 23 études de la base de données consacrées à ce thème montrent un effet positif du CE sur le développement de nouvelles activités au sein de l'organisation de producteurs (Figure x). Ces nouvelles activités peuvent prendre une variété de formes. De nombreux efforts des organisations de producteurs semblent aller vers le développement des activités de transformation. Dans la filière café, les organisations de producteurs investissent ainsi dans l'achat d'entrepôts de stockage, des unités de transformation ou des laboratoires d'analyse de la

qualité, que ce soit au Mexique (VanderHoff Boersma, 2002) au Nicaragua (Pirotte *et al.* 2006 ; Valkila et Nygren, 2009). Dans le même ordre d'idées, Lidouren (2006) évoque dans la filière orange du Brésil la mise en place d'unités de transformation pour produire du jus concentré. La plupart du temps, ces investissements visent à améliorer la qualité du produit vendu (Vandamme *et al.*, 2008). De nombreux efforts vont également dans le sens d'une amélioration de la qualité de la production. Au Nicaragua, Utting-Chamorro (2006) évoque ainsi la création d'un laboratoire de dégustation du café pour les producteurs de l'organisation. Dans le cas des organisations de producteurs de café au Mexique, Calon et Wise (2005) et Bisailon (2007) mentionnent des politiques incitatives pour aider les producteurs à mettre en place la certification biologique et une stratégie agressive de l'OP pour développer le marché bio-équitable. Par ailleurs, les organisations de producteurs cherchent également à diversifier leurs activités, ce qui se traduit en termes d'investissements. Asti (2007) mentionne au Brésil la mise en place, grâce au CE, d'unités de transformation du coton et une activité de création d'une marque de vêtements équitables via un partenariat avec une organisation française du commerce équitable. Au Mexique, UCIRI investit dans des usines textiles et dans la production de confitures (VanderHoff Boersma, 2002). Cette diversification peut se faire vers des activités non traditionnelles comme le tourisme. Au Guatemala, une organisation de producteurs de café a ainsi mis sur pied, avec l'Association Nationale du Café, un projet pilote de tourisme lié au café (Lyon, 2007). Becchetti *et al.* (2008) montrent que le CE a favorisé la mise en place d'un projet local de tourisme responsable et solidaire au sein des deux communautés étudiées. Les artisans perçoivent à travers ce projet touristique des prix jusqu'à 51 % supérieurs en moyenne à ceux que leur offrent les importateurs spécialisés du CE.

**Figure 17 - Impact du CE sur les activités menées par les organisations** (sources : auteurs, 2010)



### **Des organisations de producteurs plus soucieuses de la gestion des ressources naturelles ?**

16 des 22 études qui mettent en relation CE et environnement, montrent que le CE se traduit par une utilisation plus respectueuse des ressources naturelles, que ce soit par le biais de la diversification des activités, de la recherche de qualité ou la promotion de l'agriculture biologique (Poncelet *et al.*, 2005 ; Udomkit, et Winnett, 2002, Utting-Chamorro, 2005, Utting, 2009 ; Zarioh, 2008). Parmi ces études, plusieurs mentionnent la mise en place de projets spécifiques de gestion de l'environnement dans le cadre du projet du CE. Au Costa Rica, la Fundación Café Forestal est ainsi financée par les ventes de café équitable sur le marché Européen (Ronchi, 2002a). Plus récemment, Lyon (2007) évoque dans le cas du Guatemala des projets de développement communautaires de conservation. Au Brésil, Barthel (2008) mentionne le démarrage d'un programme de conservation de la biodiversité des ressources forestières mis en place parallèlement au projet de CE via une ONG d'appui. Dans la filière miel au Mexique et au Guatemala, les organisations de producteurs développent des actions visant à connaître, préserver ou gérer les écosystèmes utilisés par les apiculteurs (Vandamme *et al.*, 2008). Quelques nuances doivent toutefois être apportées à ce constat. Ainsi, pour Besky (2008) la gestion des ressources naturelles se fait au détriment du bien-être des ouvriers de la plantation, à travers une véritable « politique de la terreur ». Toujours dans la filière banane, Torgersen (2007) montre que, alors que le CE incite les organisations de producteurs de bananes à limiter l'utilisation de pesticides dans le cadre de la production conventionnelle, il y a une résistance de la part des producteurs qui s'explique par le surplus de travail généré, une diminution des rendements et une augmentation des coûts de production. Les exigences commerciales des distributeurs imposent par ailleurs l'utilisation d'emballages spécifiques pour les bananes équitables à l'origine de déchets que, ni les producteurs, ni leurs organisations, ne sont en mesure de gérer. Par ailleurs, si la gestion environnementale n'est pas au cœur des préoccupations des organisations de producteurs, celles-ci sont souvent engagées dans (ou encouragent) l'adoption du cahier des charges biologique. Ceci pose la question de l'attribution de cet effet au seul CE. Huybrecht (2005) note ainsi que le développement de l'agriculture biologique et le respect de l'environnement semblent peu liés à la participation à un partenariat équitable. De manière similaire, Eberhart (2006) évoque dans le cas de la production de café en Bolivie, la difficulté à isoler les effets du CE sur la gestion des ressources naturelles car de nombreuses organisations sont engagées dans des dynamiques de certification biologique. Toutefois, Eberhart (2007) infléchit quelque peu ce constat en soulignant que la stabilité économique et les recommandations des services d'appui aux organisations de producteurs (gestion de la fertilité, lutte anti-érosion, abandon du brûlis sur les parcelles de prairie, application de fumure, etc.) apportées par le CE permettent aux producteurs de mettre

d'avantage l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles. Dans le même registre, pour Parrish *et al.* (2005) qui étudient la situation des producteurs de café en Tanzanie, le CE a permis à la KNCU d'allouer une part de la prime du CE au développement de parcelles expérimentales en agriculture biologique. Toutefois, les auteurs soulignent que le prix très faible du café a davantage œuvré pour le respect des ressources naturelles que le CE. Enfin, dans une étude du café au Nicaragua, Lawson (2004) indique que les bonnes pratiques agricoles (réduction des pesticides) et la meilleure gestion des ressources naturelles observées chez les producteurs sont davantage attribuables à la coopérative qu'au CE.

- Les effets du commerce équitable sur les résultats des organisations de producteurs

**Impact du CE sur l'accès des organisations à l'information sur les marchés.** Le CE, en éliminant de nombreux intermédiaires, a permis aux organisations de producteurs de s'ouvrir au commerce international et ainsi d'en apprendre les rouages. Via le CE et ses différents acteurs (clients, organisations de CE, agences de certification et inspecteurs, etc.), les producteurs et leurs organisations se sont progressivement familiarisés avec le fonctionnement des marchés, les exigences de consommateurs distants, etc. Des effets positifs en termes d'amélioration de l'accès à l'information de marché sont généralement observés au niveau des organisations de producteurs du CE lorsqu'il existe un partenariat solide entre une organisation spécialisée du CE (OCE) et l'organisation (Aranda et Morales, 2002 ; Ronchi, 2002b). C'est le cas au Mexique, par exemple, où Twin Trading contribue activement à favoriser l'accès à l'information et la compréhension des marchés de l'Union de coopératives Majomut à travers la publication bihebdomadaire d'une analyse du marché international du café (Garza Perezgrovas et Trejo Cervantes, 2002). En Tanzanie, la coopération entre la KNCU et Twin Trading s'est traduite par la création d'un département export (Tallontire, 2001 ; Parrish *et al.*, 2006). Au Costa Rica, Coocafé a créé, de sa propre initiative, un département export en 1997, mais bénéficie du soutien de ses partenaires du CE en matière de contrôle de la qualité, et d'informations sur le marché (Ronchi, 2002).

**Impact du CE sur le pouvoir de négociation des organisations de producteurs.** Les relations commerciales établies avec des acheteurs spécialisés du CE (ATO) se traduisent généralement par un meilleur accès à l'information et une meilleure compréhension des mécanismes de marchés, les deux conditions nécessaires pour asseoir le pouvoir de négociation des organisations de producteurs. Au Mexique, Taylor (2002) montre que le CE a permis indirectement à une organisation productrice de café d'accroître son pouvoir de négociation, plus

particulièrement sur le marché conventionnel ; désormais, CEPCO négocie directement avec des grands opérateurs du secteur conventionnel tels que Starbucks, Neumann ou Carrefour.

Toutefois, un certain nombre d'études met en lumière un rapport de force défavorable aux organisations qui participent au CE. Ceci peut s'expliquer par :

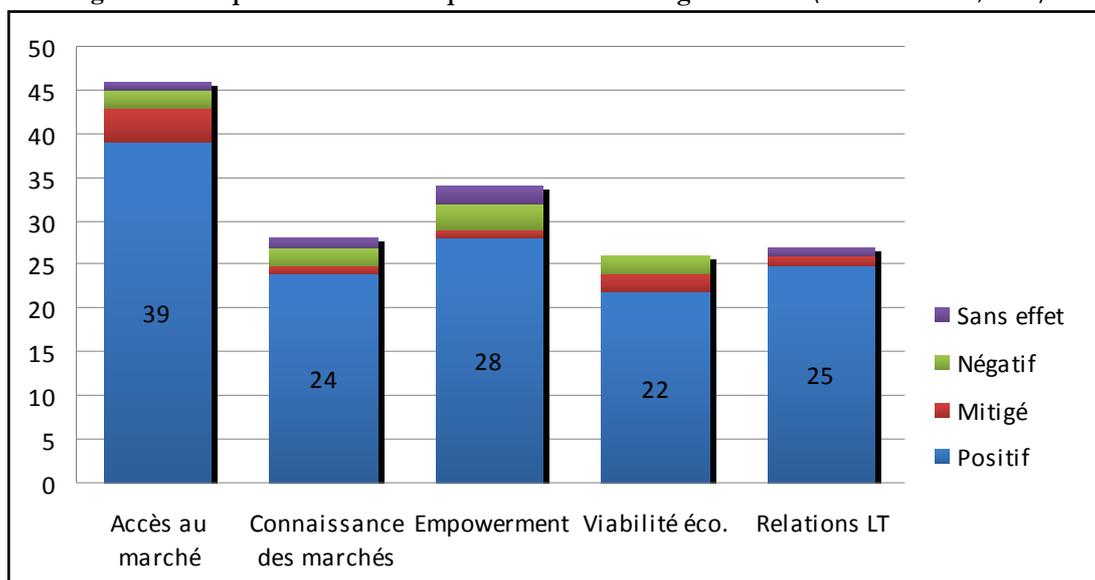
- ❖ le caractère restreint du marché du CE. Ainsi, dans le cas de la banane en Colombie, Forero-Madero et al. (2006) montre que la faiblesse de la demande en produits du CE place les organisations de producteurs en situation de dépendance à l'égard des opérateurs du conventionnel vis-à-vis desquels elles ont un pouvoir de négociation très faible. Dans un registre un peu différent, Getz et Shreck (2006) et Roquigny et al. (2008) mettent en évidence dans la filière banane en République Dominicaine le faible pouvoir de négociation des organisations de producteurs vis-à-vis des exportateurs ;
- ❖ la structuration des filières. Dans le cas de la filière sucre au Paraguay et au Costa Rica, Senan (2005) montre que l'existence de raffineries non membres du CE ne permet pas aux organisations de producteurs un rapport de force favorable.
- ❖ des défaillances organisationnelles internes. Par exemple, les faiblesses institutionnelles de la coopérative de café Coopemontes del Oro au Costa Rica (mauvaise gestion, discrédit, faillite) ne lui ont pas permis de renforcer son pouvoir de négociation (Saenz Segura et Zuniga-Arias, 2008) et la coopérative peine à pénétrer le marché CE (ventes inférieures à 30%).

### **Impact du CE sur la viabilité économique et financière et sur les relations de long terme.**

L'accès aux marchés CE a permis dans de nombreux cas d'étude à asseoir la stabilité économique et financière des organisations de producteurs (Milford, 2004 ; Ronchi, 2002). Dans la filière café, de nombreuses études soulignent le fait que le CE a permis notamment à certaines organisations de producteurs de ne pas faire faillite lors de la crise du café (Mendoza et Bastiaensen, 2003 ; Valkila et Nygren, 2009). La santé économique et financière des organisations est renforcée lorsque les organisations disposent de partenariats stables et solides dans le temps. Pour Malins et Nelson (1998) c'est le caractère « plus intégré » des filières du CE qui contribue à rendre la relation commerciale à la fois plus stable et plus durable. Ces résultats sont également étroitement liés aux capacités de gestion interne de l'organisation, ainsi qu'à son niveau initial d'endettement. En effet, certaines organisations ne parviennent pas à tirer profit de leur affiliation au CE car l'ensemble des bénéfices réalisés est absorbé par l'épongement de la dette.

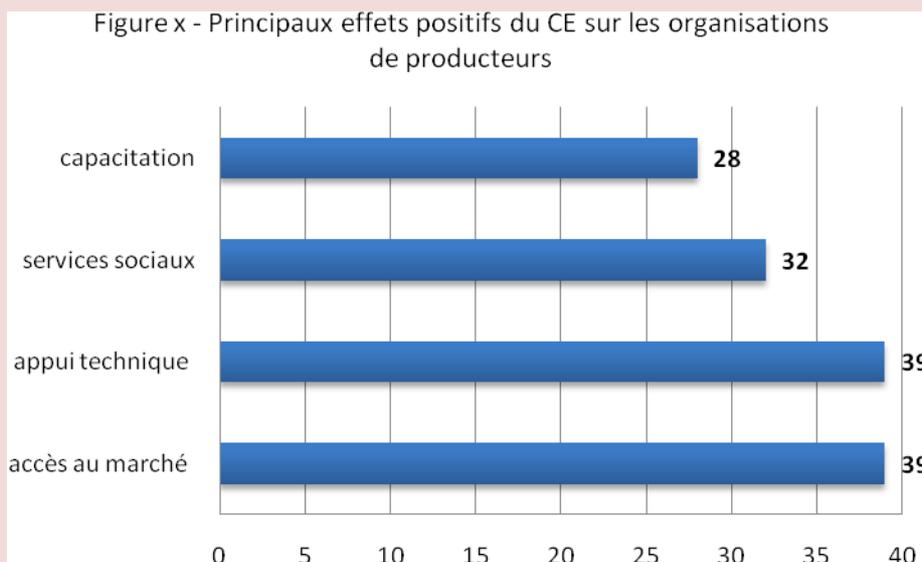
**Impact du CE en termes de nouveaux débouchés et d'accès aux marchés des organisations.** C'est l'impact relatif aux résultats des organisations le plus renseigné (61 % des études recensées). Il est étroitement lié à l'ensemble des critères cités auparavant. En effet, l'impact du CE sur les capacités des organisations à s'intégrer sur le marché international et à s'affranchir des marchés du CE passe par deux mécanismes majeurs : le développement et/ou le renforcement des capacités de l'organisation à l'exportation, et l'accroissement de son pouvoir de négociation. Il est évalué à l'aune de la part de la production totale vendue sur les marchés internationaux et dépend étroitement des performances internes de l'organisation. La plupart des études (39 études sur 46) concluent en faveur d'un effet positif indirect du CE. Des travaux moins optimistes mettent en avant le risque de faillite encouru par certaines organisations totalement dépendantes des débouchés trop restreints du CE. L'étude au Costa Rica de Saenz-Segura et Zuniga-Arias (2008) met en évidence, chez une organisation de producteurs de café, qu'une dépendance totale au marché CE peut conduire à une situation où l'organisation, en situation de monopsonne, ne produit plus aucune incitation en faveur d'une diversification des activités génératrices de revenus et d'une amélioration de la qualité.

**Figure 18 - Impact du CE sur les performances des organisations** (source : auteurs, 2010)



### A retenir...

- La moitié des études de la base de données (39 études) révèle un impact positif du CE sur l'accès au marché des organisations et l'appui technique que ces organisations proposent à leurs membres.
- 32 études montrent un impact positif du CE en termes de services sociaux offerts par les organisations.
- 28 études révèlent un impact positif du CE en termes de capacitation des organisations de producteurs.



- L'impact du CE sur la structure des organisations est moins documenté : les impacts positifs les plus mentionnés sont l'impact en termes de réseau institutionnel (19 études), l'impact sur la légitimité des organisations (18 études).
- L'impact du CE en termes de gouvernance des organisations semble quant à lui plus mitigé.

### C. Les effets d'entraînement du commerce équitable

Le CE peut générer des effets, plus ou moins diffus, attendus ou non attendus, qui dépassent le cadre circonscrit de l'initiative du CE et de ses bénéficiaires « directs ». Bien que le potentiel redistributif du CE ait été démontré (voir Daviron et al., 2002 ; Maseland et De Vaal, 2008) et fasse d'ailleurs l'objet de polémiques, force est de constater que cette catégorie d'effets est encore trop peu explorée dans la littérature. Parmi les études qui tentent d'évaluer les effets d'entraînement du CE, cinq critères d'analyse sont mobilisés : le développement local, les prix et l'emploi (hors CE), les phénomènes migratoires, les inégalités (verticales et horizontales) et le rôle régulateur au niveau international du CE.

**Impact du CE sur le développement local et les inégalités horizontales.** Les effets du CE sur le développement local sont positifs pour 18 des 28 études qui traitent le sujet. Pour certains

auteurs comme Fort et Ruben (2008b), le CE agit comme un « terreau fertile » permettant d'attirer d'autres projets localement. Il peut également jouer le rôle de « catalyseur ». Dans l'étude sur les producteurs-artisans péruviens, Becchetti et al. (2008) montrent les effets cumulés positifs générés par la combinaison d'un projet de tourisme solidaire à l'initiative locale de CE. D'autres études préfèrent attribuer les effets d'entraînement au niveau du développement local au renforcement des organisations et aux nouveaux services qu'elles dispensent pour leurs membres et pour la communauté élargie. Ainsi, Pirotte et al. (2006) montrent comment l'organisation CECOCAFEN a aidé les villageois à accéder à des programmes d'aide, certains d'entre eux étant financés par des ONG internationales. 4 études ne parviennent pas à conclure ou ne voient aucun effet tandis que 6 d'entre elles jugent que les effets escomptés en termes de développement local ne sont pas satisfaisants. En effet, ces études révèlent que le CE peut être une source de conflits au niveau local (Lemay, 2006) ou, du moins, tendre à exacerber des inégalités au niveau local, entre affiliés au CE et non affiliés (Getz et Shreck, 2006 ; Imhof et Lee, 2007 ; Lawson, 2004). Buissière (2006), Duval (2008) et Lidouren (2006) soulignent en outre le fait que les catégories sociales initialement les plus pauvres, tels que les ouvriers temporaires ou les paysans sans terre, ne bénéficient pas des effets d'entraînement du CE au niveau local (auto-exclusion du système ou problème de ciblage/diffusion ?).

**Impact du CE sur les prix, l'emploi et les migrations.** Certaines études mettent en avant des externalités prix positives lorsque les producteurs et/ou leur organisation ont acquis un pouvoir de négociation suffisamment important. Ils sont alors plus à même de négocier localement une partie de leur production à des prix « justes », notamment lorsque l'offre se fait rare ou lorsque la qualité du produit est supérieure à la moyenne locale (Becchetti et al., 2008). Dans un contexte de compétitivité accrue et de rareté de l'offre, des organisations, solidement implantées sur les marchés CE et traitant d'importants volumes, peuvent également générer des effets d'entraînement sur les prix offerts par les intermédiaires dans le secteur conventionnel à la hausse (Arnoult et al., 2006 ; Milford, 2004). Les effets sur l'emploi local sont plus mitigés. Si les organisations du CE sont créatrices d'emploi au niveau local (unités de transformations, personnel administratif, ouvriers temporaires, ...), les salaires qu'elles offrent ne sont pas supérieurs aux salaires du secteur conventionnel. L'étude de Bisailon (2007) sur les producteurs de café au Mexique révèle que c'est finalement la production biologique (et non le CE) qui dynamise l'emploi local, ce qui permet de limiter sensiblement l'exode rural dans la région. Des études réalisées, dans la même région de production, par Aranda et Morales (2002) et Calo et Wise (2005) attribuent de la même manière un effet positif de l'agriculture biologique sur l'emploi et sur la réduction du nombre de migrants. Les études de Jaffee (2008) et Lewis (2006), portant

sur les mêmes communautés de caféiculteurs au Mexique montrent des résultats en totale contradiction avec les études précédentes. D'après ces auteurs, les ménages affiliés au CE (Jaffee, 2008) et/ou à l'agriculture biologique (Lewis, 2006) ont une propension à migrer plus importante que les producteurs du secteur conventionnel. Il s'agit pour eux d'une stratégie de diversification de leurs revenus dont ils dépendent d'ailleurs étroitement.

**Impact du CE sur les inégalités verticales ou l'équité dans les filières Nord-Sud.** Seules deux études tentent d'évaluer la répartition de la valeur le long des filières équitables afin d'analyser si oui ou non le CE permet effectivement de ré équilibrer le rapport de force en faveur des producteurs défavorisés du Sud et de corriger ainsi le caractère inéquitable des marchés internationaux. Ces deux études portent respectivement sur les filières de banane équitable de Colombie et de République Dominicaine (Forero-Madero et al., 2006 ; Roquigny et al., 2008) et témoignent des mêmes résultats : bien que les producteurs affiliés au CE reçoivent de meilleurs prix, qui peuvent parfois se traduire en terme d'amélioration de leurs revenus (excepté pour les producteurs biologiques), la plus grande part de la valeur totale créée sur ces filières demeure captée par les opérateurs de l'aval (les distributeurs) qui continuent de dicter les règles du jeu (« quoi, quand, où, et à quel prix »).

**Impact du CE sur la régulation des marchés mondiaux.** Il s'agit ici d'interroger la capacité du CE à modifier les relations commerciales mondiales et à agir comme un instrument efficace de régulation des marchés, dans un contexte où les producteurs du Sud ne cessent de voir les prix des matières premières chuter. Six études dans notre échantillon seulement abordent cette question. Quatre d'entre elles portent sur des filières café latino américaines, une sur la filière coton au Mali, secteurs particulièrement emblématiques de la crise des matières premières au Sud. Ronchi (2002a ; 2002b) et Eberhart (2005) voient dans le CE un outil qui a permis aux producteurs de faire face à la crise. Plus qu'un outil de régulation de marché, le CE doit, selon ces auteurs, agir comme un plaidoyer auprès des gouvernements et « consomm'acteurs » du Nord pour instaurer des systèmes d'échanges internationaux plus respectueux des conditions économiques et sociales des travailleurs du Sud. Calo et Wise (2005) sont, quant à eux , moins optimistes quant à la capacité du CE à résoudre le problème de la crise des matières premières et à influencer les règles du jeu des relations commerciales mondiales. Ils montrent, dans leur étude sur le secteur caféier mexicain, que le CE a uniquement permis de récompenser à juste titre le travail des producteurs alors que celui-ci faisait déjà l'objet d'une subvention de la part du gouvernement mexicain. Ils concluent que le CE n'offre pas une solution adéquate à la crise du café et soulignent la nécessité de revenir aux politiques de régulation des marchés dans le cadre d'une gestion internationale concertée. Ils reconnaissent en revanche au CE un rôle important en

termes de promotion de conditions de vie durables et de revalorisation de la place des petits producteurs dans l'économie mondiale.

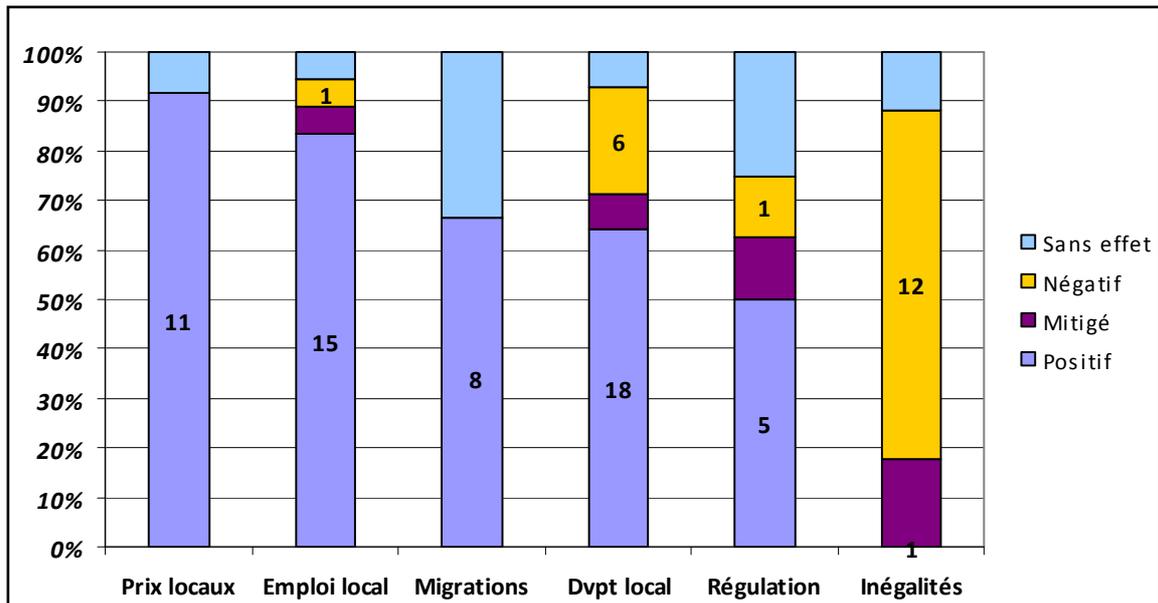
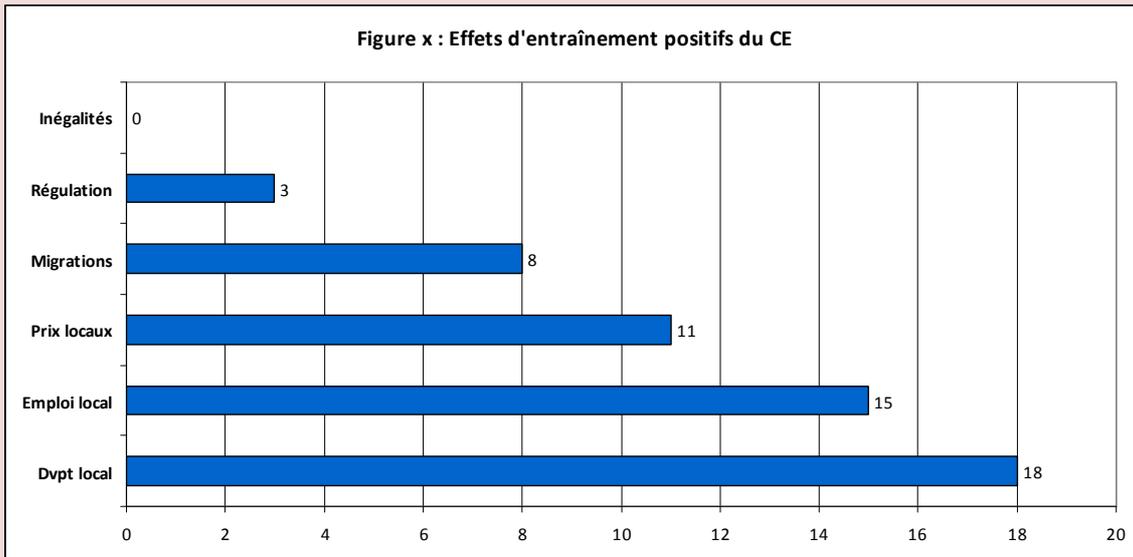


Figure 19 - Effets d'entraînement et externalités du CE (source : auteurs, 2010)

### A retenir...

- Les effets d'entraînement du CE sont relativement peu étudiés.
- Parmi eux, l'effet le plus renseigné (28 études) et le plus positif du CE porte sur le développement local et la mise en œuvre de projets communautaires.
- 15 études démontrent que le CE a un impact positif sur l'emploi local, en termes de salaires et/ou d'opportunités d'emploi.
- 11 études montrent que le CE peut se traduire au niveau local par des externalités prix positives.



- L'impact du CE sur les migrations et l'exode rural est plus controversé. 2/3 des études lui reconnaissent cependant un impact positif en matière de réduction de l'exode rural et/ou du nombre de migrants par ménages enquêtés.
- 3 études sur 6 voient dans le CE un instrument efficace de régulation de marché.
- Sur 17 études, aucune ne mesure un effet strictement positif du CE sur les inégalités horizontales (au niveau local) ou verticales (au niveau de la filière).

## 5. Conclusions et recommandations

La littérature sur le commerce équitable s'est particulièrement développée au cours de ces dix dernières années, autour de cette question majeure : quel est l'impact du commerce équitable sur les producteurs du Sud ? Sur la base d'un échantillon de 77 études (réalisées depuis 1998), nous tentons de répondre à cette question. Les impacts du CE sont extrêmement variés. De plus, la diversité des études de cas, la pluralité des méthodes d'évaluation, la spécificité des filières, des produits et des acteurs concernés, ne sont pas sans générer certaines difficultés pour tirer des conclusions générales ou généralisables. Néanmoins, il est possible d'en ressortir quelques grands traits communs. En guise de conclusion, nous présentons donc les grands faits marquants concernant les impacts du CE au Sud, avant de mettre en évidence les principaux facteurs de

succès et d'échec de ces initiatives. Enfin, nous dressons la liste des points d'ombre qu'il reste à éclaircir, afin d'orienter les travaux futurs.

#### A. Rappel des principales caractéristiques des études d'impact recensées

**(1) Les études d'impact sont concentrées sur les pays latino-américains (64%) et la sous-région caribéenne (10 %).**

- Les initiatives du CE en Afrique sont relativement bien représentées (21 %), malgré un déséquilibre aux dépens des projets du CE en Afrique de l'Ouest. Ce résultat peut s'expliquer d'une part par la jeunesse des initiatives du CE dans la région ouest-africaine, d'autre part, par la nature des produits équitables dans cette zone (coton, karité, ...), qui ne font pas nécessairement l'objet d'une labellisation.
- Les initiatives du CE en Asie sont encore sous-explorées (4 % seulement des études). Il s'agit pourtant de terrains où l'on retrouve toute la diversité des projets du CE (organisations rizicoles en Thaïlande, plantations de thé au Sri Lanka et en Inde, projet d'artisanat au Bangladesh, ...).

**(2) 92 % des études d'impact du CE recensées portent sur les produits alimentaires.**

- Les études portent en premier lieu sur le café (46%), produit phare du CE, puis sur la banane (14%). Le cacao vient en 3ème position (9%). Ces trois produits font l'objet de 75% des études d'impact réalisées.
- Le coton, malgré l'importance de sa production, compte 2 % des études seulement.
- Le secteur de l'artisanat, véritable pionnier du CE (avec le café), ne représente que 4 % des études.

**(3) Plus de 75 % des études font référence aux filières labellisées** tandis que les filières strictement intégrées intéressent 10 % des études seulement.

Ce résultat découle du constat précédent dans la mesure où les filières labellisées sont pour la grande majorité des filières agricoles, là où les filières « strictement » intégrées sont réservées aux produits artisanaux.

**(4) Près de 90 % des études d'impact recensées choisissent comme unité d'analyse le producteur et/ou son organisation.** 20 % des études s'en tiennent à une unique unité d'analyse (63 % d'entre elles portent sur le producteur).

- Les femmes demeurent une catégorie de bénéficiaires encore sous-explorée (bien que les études sur le thème se soient multipliées à partir de 2006)
- Les ouvriers agricoles et leurs plantations commencent à faire l'objet d'études depuis 2008 (la certification des plantations a démarré en 2006)
- Les unions de travailleurs (ou syndicats d'ouvriers) ne font l'objet d'aucune analyse dans notre échantillon (en tant qu'unité d'analyse)
- Certaines études, rares au demeurant, s'intéressent à évaluer les effets du CE sur la main d'œuvre dans les « petits » systèmes d'exploitation et les unités de transformation au sein des organisations de producteurs. Il s'agit généralement d'une catégorie de bénéficiaires « oubliée » du système puisque la définition de « petits producteurs » de FLO repose sur le critère de « recours massif à une main d'œuvre familiale ». Il convient de rappeler que ce critère n'est pas toujours adapté à la réalité des systèmes d'exploitation des petits producteurs du Sud qui emploient parfois des ouvriers permanents.
- Quelques études, rares également, font la distinction intéressante entre ouvriers permanents et ouvriers temporaires.
- Apparaît dans certaines études une autre catégorie de bénéficiaires non attendus : les leaders par opposition aux producteurs de la base.
- Enfin, le ménage est mobilisé presque uniquement dans le cadre d'approches statistiques, voire économétriques.

**(5) Une minorité des travaux recensés s'attache à évaluer l'impact du CE à un niveau plus « méso » : au niveau de la filière ou de la communauté** (ce qui s'explique en grande partie par les contraintes méthodologiques que ce type d'exercice suppose).

**(6) Deux méthodologies d'analyse de l'impact du CE font référence :**

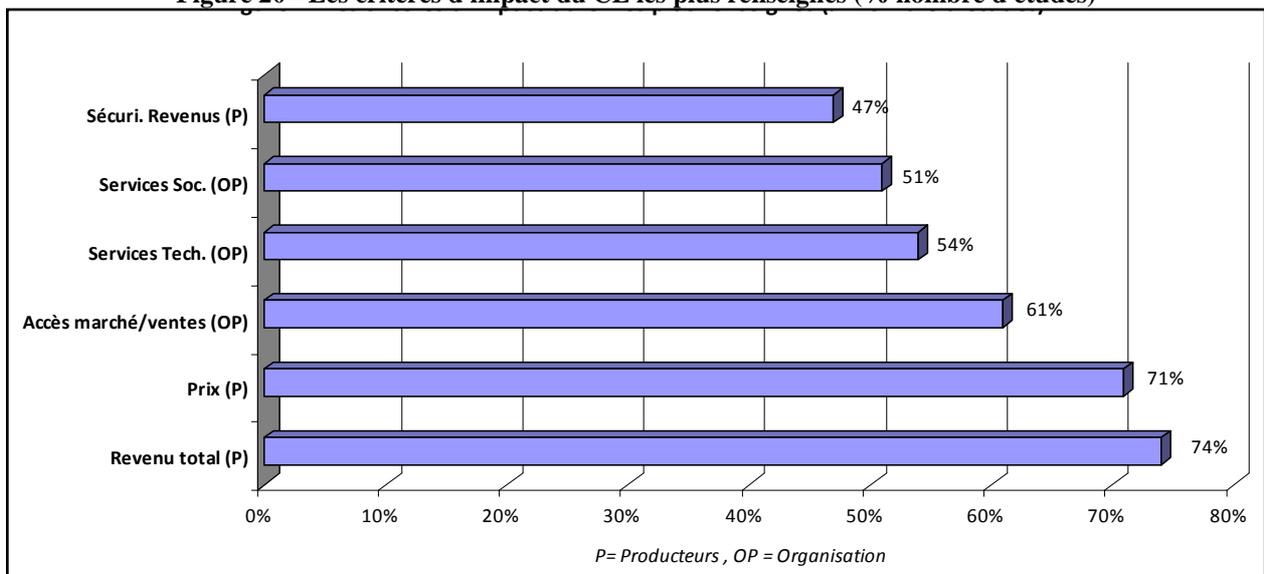
- ❖ la méthodologie développée par AVSF/FLO/MH ;
- ❖ les approches statistiques/économétriques (cf. Ruben et al., 2008).

#### **B. Les résultats marquants des études d'impact du CE**

**(7) Le critère le plus fréquemment analysé est le revenu, suivi du prix reçu** au niveau des producteurs et de leurs familles (Figure 20)

- C'est sans nul doute sur ces deux critères que l'on attend du CE un impact positif en termes de bien-être économique de ses bénéficiaires (producteurs/ouvriers et leurs familles/ménages).
- Ce sont aussi deux critères aisément mesurables et communicables.
- Les études se portent ensuite majoritairement sur les performances commerciales des organisations de producteurs, plus particulièrement sur leurs capacités à lier leurs membres aux marchés internationaux.
- Les activités des organisations sont principalement illustrées au travers de leurs services d'appui technique et services sociaux.
- Enfin, 47 % des études s'intéressent à l'évaluation de la sécurisation des revenus des producteurs.

**Figure 20 - Les critères d'impact du CE les plus renseignés (% nombre d'études)**

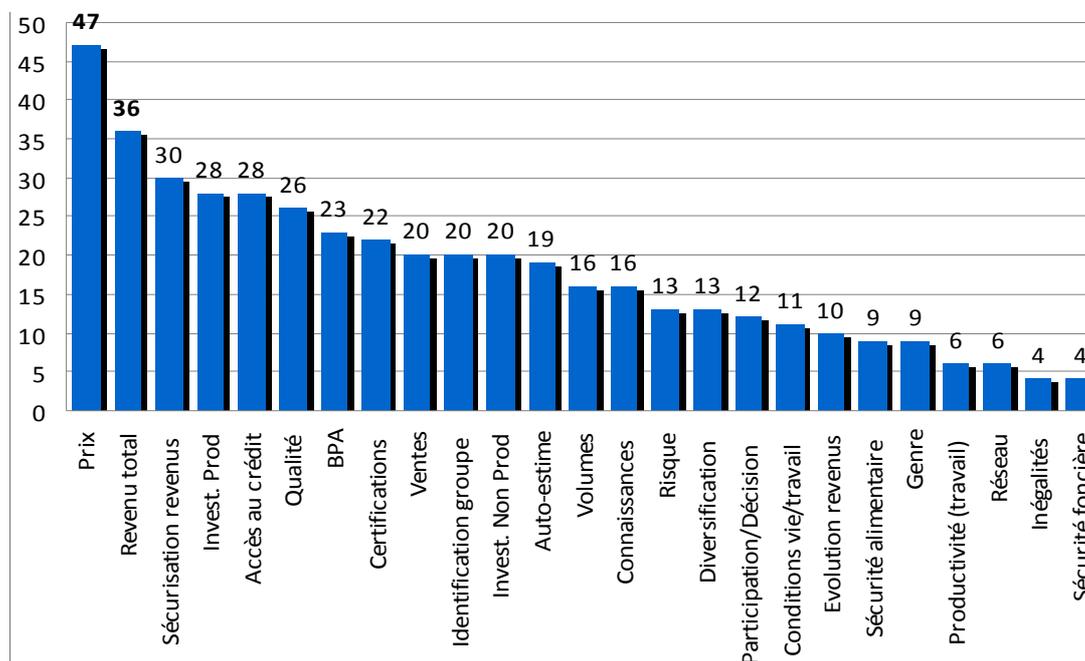


(source : auteurs, 2010)

Ces premiers résultats témoignent de l'attachement de la majeure partie des études à évaluer les effets du CE sur le bien-être monétaire des producteurs et sur les performances de leurs organisations.

• **Principaux impacts évalués au niveau des producteurs**

Figure 21- Ensemble des impacts positifs du CE au niveau individuel (source : auteurs, 2010)



(8.1) Comme attendu, les résultats les plus positifs et les plus tangibles du CE au niveau « micro » s'expriment en termes de prix et de revenus.

- Un différentiel de prix positif vis-à-vis du secteur conventionnel : l'effet prix du CE est néanmoins étroitement lié au niveau des cours mondiaux. Il est d'autant plus important que ces derniers sont bas. Ce différentiel de prix est plus difficile à évaluer dans le cadre des filières non alimentaires (artisanat, textile) car il n'existe pas de prix de référence.
- Un impact globalement positif du CE sur les revenus des producteurs : l'impact du CE est majoritairement positif sur le revenu brut dégagé par la production équitable. L'impact du CE sur le revenu net des producteurs affiliés (ménages) dépend, quant à lui, du niveau de leurs coûts de production et de la pertinence du prix minimum garanti. Dans certains cas, en effet, ce dernier ne permet pas de couvrir les coûts de production. Il s'agit d'un phénomène fréquemment observé dans le cas de systèmes de production biologique, coûteux en main d'œuvre et en frais de certification. Les ouvriers des plantations certifiées équitable sont majoritairement satisfaits de leurs conditions salariales : leurs salaires sont généralement basés sur la réglementation nationale, par contre, ils bénéficient d'avantages complémentaires (assurance maladie, participation au frais de scolarité, etc.). Les ouvriers travaillant pour les petits producteurs en revanche ne bénéficient pas des effets du CE. La situation semble être

encore pire pour les ouvriers temporaires. Dans le cas de projets d'artisanat, plus qu'un effet sur le revenu, le CE fournit un débouché de marché alternatif au marché local.

- Un impact positif du CE sur la sécurisation des revenus : ce résultat est lié à l'existence du prix minimum garanti et de relations commerciales de long terme. Il dépend donc de l'accès des producteurs aux marchés équitables.

**(8.2) Le CE a un impact plus mitigé en termes d'amélioration des conditions de vie et de travail**: si les producteurs du CE ne perçoivent pas (ou peu) une amélioration de leur condition de vie, les ouvriers des plantations semblent plus optimistes quant à leurs conditions de travail dont ils se disent satisfaits (Ruben et Van Schendel, 2008).

**(8.3) Le CE favorise l'investissement et l'accès au crédit** : la sécurisation des revenus et/ou l'accès au crédit sont deux critères dont dépendent étroitement les capacités et la volonté d'investissements des producteurs (ménages) affiliés.

- L'accès au crédit est généralement lié à la qualité des services financiers dispensés par les organisations.
- Les producteurs du CE investissent plus facilement dans leur outil de production.
- Des études révèlent en outre des effets très positifs en matière d'investissements non productifs, plus particulièrement dans les domaines de l'éducation et de la santé des enfants.

**(8.4) Le CE contribue indirectement à améliorer la qualité des produits** : les démarches qualité sont généralement impulsées par les organisations ou par des importateurs, soucieux de s'engager sur ces marchés. Les marchés équitables sont en effet de plus en plus regardants sur la qualité de leurs produits. L'amélioration de la qualité de la production équitable est généralement corrélée à un effet positif des services d'appui technique des organisations.

**(8.5) Le CE favorise indirectement les bonnes pratiques agricoles, à travers l'adoption de la certification biologique** :

- Les marchés équitables sont fortement demandeurs de produits biologiques. Certaines études affirment même, que sur des marchés équitables saturés (exemple du café au Mexique), la certification biologique devient une condition préalable à l'accès aux marchés équitables.
- Cette tendance peut générer certains effets pervers et exclure du système équitable de « très » petits producteurs qui ne disposent pas des ressources nécessaires (capital, terre, travail) pour assumer les surcoûts générés par la production et la certification biologiques.

- Certaines études mettent cependant en avant le fait que le CE permet justement de favoriser le passage de ces producteurs à l'agriculture biologique.
- La mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles est généralement attribuable à la certification biologique, soit indirectement au CE qui a permis son adoption.

**(8.6) Le CE a un impact indirect et inégal sur le développement social des bénéficiaires**, en termes d'amélioration l'estime de soi, de reconnaissance sociale et d'identification au groupe : ces effets sont globalement positifs pour les petits producteurs masculins affiliés au CE lorsqu'il n'y a pas de conflits internes à l'organisation dont ils sont membres. Ils sont très inégaux d'une plantation à l'autre pour les ouvriers masculins, et dépendent étroitement de la « politique » de la plantation.

**(8.7) Le CE a un impact encore limité sur les connaissances et la participation des producteurs aux processus de décisions** : la participation est étroitement liée aux connaissances qu'ont les producteurs du système et des principes du CE, mais aussi au mode de gouvernance des organisations.

- La plupart des études s'accordent sur le fait que les producteurs ont une connaissance encore très floue du CE, ce qui limite non seulement leur participation mais aussi la perception qu'ils ont de l'ensemble des bénéfices issus de leur affiliation au CE.
- Des études révèlent en outre qu'il existe des différences très importantes entre les leaders et les producteurs de base. Ces derniers semblent plus « subir une intervention que développer un partenariat auquel ils participent activement » (Beyls, 2006). Dans certains cas extrêmes, cette situation peut conduire à l'accaparement des ressources issues du CE par une minorité de « leaders », au détriment de la communauté.

**(8.8) Le CE a un effet très limité, voire nul, sur l'empowerment des femmes** : les études témoignent de situations très contrastées en matière d'amélioration de la situation économique et sociale des femmes.

- Des résultats positifs en ce sens sont souvent attribués à la mise en œuvre de projets connexes plutôt qu'au CE lui-même. Et la plupart des études s'accordent sur le fait que le CE ne parvient pas à renverser les inégalités déjà existantes qui affectent les femmes, en termes de répartition du travail, de revenus, et de participation sociale (Arnould et al, 2006 ; Imhof et al, 2007).
- Bien que la représentation des femmes dans les organes de décision soit apparemment atteinte (exigence du cahier des charges FLO) dans nombre d'organisations du CE, leur

participation aux processus de décision est quasi-inexistante. Certaines études dénoncent même « une application vague et arbitraire du concept de non-discrimination de la part de FLO » et réclament la clarification de ce concept jugé « trop flou » (Langis, 2006).

**(8.9) Le CE n'est pas imperméable aux inégalités** : au regard des résultats précédents, il n'est pas étonnant de trouver que 60 % des études montrent que le CE peut générer des inégalités au niveau local, voire exacerber des inégalités déjà existantes.

- Les différentes catégories de bénéficiaires « attendus » du CE ont finalement un accès différenciés au CE. Les ouvriers agricoles temporaires et les femmes forment les catégories sociales qui bénéficient le moins des effets positifs escomptés du CE.
- Dans les filières artisanales, les projets du CE permettent en revanche de générer de l'emploi et donc une source de revenus pour des catégories sociales défavorisées (femmes, etc) qui n'en auraient pas, par ailleurs.

**(8.10) Enfin, la question de l'impact du CE sur l'environnement doit faire l'objet d'études plus ciblées**, afin de distinguer les effets attribuables au CE de ceux générés par l'adoption de la certification biologique. Le CE peut toutefois, en cas d'engouement excessif pour une spéculation, avoir des effets pervers sur la durabilité des systèmes de production (Carimentrand, 2009).

**Encadré 1 : Facteurs de succès de l'impact du CE au niveau des producteurs**

Globalement, les résultats positifs observés au niveau des producteurs et de leurs familles sont étroitement liés à plusieurs facteurs tels que:

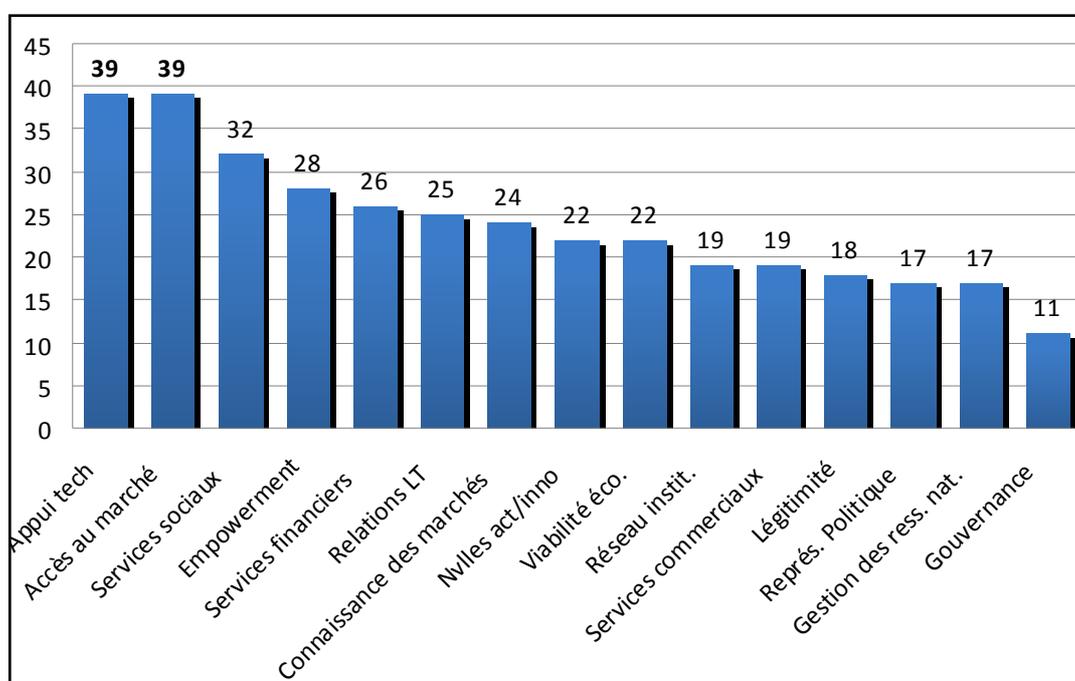
- ❖ le niveau des cours mondiaux des produits conventionnels au moment de l'étude (en termes d'effet prix) ;
- ❖ les capacités des organisations à se positionner sur le marché équitable et aux règles de distribution en interne (en termes de sécurisation des revenus, d'amélioration des ventes, d'égalité d'accès au marché CE , ... ) ;
- ❖ le niveau de connaissances des producteurs : Fort et Ruben (2008a ; 2008b) affirment notamment que l'ignorance des producteurs du mécanisme d'allocation de la prime de développement peut rapidement entraîner la diminution des bénéfices perçus par les producteurs. Selon ces auteurs, la prime joue un rôle de « catalyseur » en termes de productivité et de bien-être des producteurs.
- ❖ le nombre d'années d'affiliation des producteurs au CE : plus le nombre d'années

d'affiliation est élevé, plus les effets du CE sont positifs (Becchetti et Gianfreda, 2009 ; Fort et Ruben, 2008b). Ce résultat traduit également qu'il existe des effets d'apprentissage important dans le temps.

- **Principaux impacts évalués au niveau des organisations de producteurs**

Les résultats au niveau des producteurs sont particulièrement difficiles à généraliser car ils dépendent étroitement du contexte. L'impact du CE au niveau des organisations, en termes de structuration et de renforcement de leurs capacités organisationnelles, est largement reconnu. Les études sont globalement plus positives et les résultats moins controversés.

**Figure 22 - Ensemble des impacts positifs du CE au niveau des organisations** (source : auteurs, 2010)



**(9.1) Le CE a un impact positif sur l'accès des organisations aux marchés internationaux, sur leurs connaissances des marchés et leurs services commerciaux :**

- Le CE a permis de développer chez les organisations de producteurs les compétences nécessaires pour accéder aux marchés internationaux (connaissances du fonctionnement des marchés, capacités propres d'exportation, etc.). Ce résultat est attribuable en grande partie aux relations commerciales spécifiques du CE basées sur un partenariat direct et de long-terme entre l'organisation et les opérateurs commerciaux spécialisés.

- Certaines études soulignent cependant des effets limités pour certaines organisations de producteurs qui sont dépendantes des marchés du CE et ne parviennent pas à trouver d'autres débouchés de marché dans le secteur conventionnel.

**(9.2) Le CE a un impact positif sur l'empowerment des organisations :** le CE favorise indirectement l'empowerment des organisations en renforçant leurs capacités organisationnelles et leur viabilité économique et financière.

**(9.3) Le CE a un impact positif sur les services fournis par l'organisation à ses membres,** en contribuant à renforcer la viabilité économique et financière des organisations et en favorisant leur empowerment :

- Son impact le plus visible en termes de services réside dans l'appui technique que ces organisations proposent à leurs membres. Certes, l'appui technique, pour nombre d'organisations, est un service antérieur à la certification CE. Néanmoins, l'amélioration de ce service est étroitement liée aux exigences des certifications – équitable, biologique - qui nécessitent un suivi régulier des membres et la mise en place de systèmes de contrôle interne.
- Viennent ensuite les services sociaux. Le CE a contribué, plus particulièrement à travers la prime de développement, à la mise en place ou à l'amélioration par les organisations de services destinés majoritairement à améliorer l'éducation et la santé de leurs membres et de leurs familles.
- Les organisations du CE enfin fournissent des services financiers à leurs membres. Dans un contexte où les institutions financières se sont souvent complètement désengagées du secteur agricole, ces organisations représentent souvent le seul moyen d'accès à des crédits pour les producteurs. La mise en place de ces services ou leur amélioration est souvent liée dans la littérature aux meilleures capacités de gestion des organisations, au système de préfinancement et aux relations de long terme établies avec les clients dans le cadre du CE. En outre, les programmes de crédit des organisations représentent souvent le premier moteur de l'affiliation de nouveaux entrants et de leur participation au CE.

**(9.4) Le CE encourage les organisations à innover :** les organisations du CE diversifient leur offre de produits et services, et intègrent – plus rarement – des fonctions de transformation et de conditionnement, voire même de distribution (marchés locaux essentiellement et, dans un cas, circuits de distribution au Nord). En témoignent notamment les efforts menés par les organisations en vue de l'adoption de nouvelles certifications (particulièrement l'agriculture biologique). Le développement de nouvelles activités leur permet de accéder à de nouveaux marchés et de capter une plus grande partie de la valeur ajoutée.

**(9.5) Le CE a un impact globalement positif** sur la structuration des organisations **en termes de réseau institutionnel et d'accroissement de la légitimité des organisations** : très indirectement, en permettant l'amélioration des performances des organisations, le CE favorise l'intégration des organisations dans des réseaux institutionnels. Dans certains pays latino-américains, le CE contribue à l'augmentation du poids politique des organisations, quand les volumes de ventes équitables sont importants.

**(9.6) L'impact du CE en termes de gouvernance des organisations semble quant à lui beaucoup plus mitigé :**

- Au sein de nombreuses organisations, les producteurs de base (par opposition aux leaders) et/ou les femmes demeurent exclus des processus de prises de décision, ce qui remet en cause le caractère démocratique de la gouvernance des organisations.
- Des études soulignent la faiblesse des critères de FLO, jugés trop flous et inadéquats à garantir une bonne gouvernance au sein des organisations.

**Encadré 2 - Facteurs de succès de l'impact du CE au niveau des organisations** (source : auteurs, 2010)

- ❖ Il apparaît clairement que l'un des facteurs clé de la réussite du CE au niveau des organisations passe par l'accompagnement concomitant de programmes subventionnés d'appui à ces organisations. Ils sont mis en place par des ONG et/ou des opérateurs commerciaux spécialisés du CE. Le CE joue en fait le **rôle de « catalyseur »**, en facilitant la venue de projets connexes.
- ❖ Un autre facteur de succès réside dans les résultats des organisations. Plus ces dernières sont performantes, plus les effets du CE au niveau collectif et individuel sont positifs et diversifiés. Ces résultats dépendent étroitement du poids du CE au niveau local.

- **Principaux effets d'entraînement du CE**

Le CE peut également, sous certaines conditions, avoir un impact au-delà des producteurs et de leurs organisations, et générer des effets d'entraînement au niveau de la communauté. Les effets d'entraînements forment la catégorie de critères la moins documentée, ce qui rend difficile la généralisation des résultats.

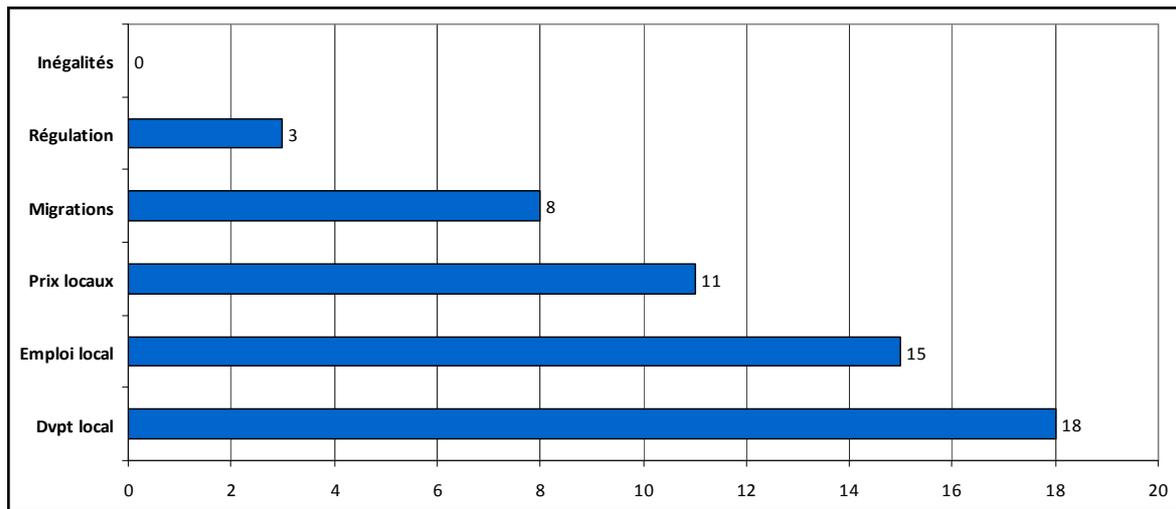


Figure 23 - Ensemble des effets d'entraînement positifs du CE (source : auteurs, 2010)

**(10.1) Un impact globalement positif sur le développement local :** le CE peut avoir un effet positif sur le développement économique et social au niveau de la communauté, à travers l'utilisation de la prime de développement principalement. Notons que l'impact de la prime est étroitement lié aux capacités des organisations à gérer son utilisation dans le cadre d'une structure démocratique.

**(10.2) Un impact positif, mais conditionnel, sur les prix et l'emploi au niveau local :** Le CE peut avoir des effets d'entraînement à la hausse sur les prix sur les marchés locaux, et dans une moindre mesure, sur le prix à l'export que peuvent négocier les organisations équitables sur le marché conventionnel. Ces externalités sont observées sous certaines conditions locales : une rareté de l'offre, un prix équitable supérieur au prix conventionnel et une assise économique forte des organisations. En termes d'emploi, les résultats sont plus mitigés. Si les organisations du CE offrent effectivement des opportunités d'emploi au niveau local, les effets positifs escomptés en termes de salaires et de conditions de travail sont nuls.

**(10.3) Un impact controversé sur l'exode rural et les migrations :** la littérature sur l'impact du CE sur les migrations en zone rurale ne permet pas de conclure. Certaines études mesurent un impact positif en matière de réduction des phénomènes migratoires dans les zones où le CE est fortement implanté. Une majorité d'entre elles l'attribuent d'ailleurs plus à la production biologique qu'au CE lui-même, car ce mode de production a un besoin en main d'œuvre supérieur à la production conventionnelle. D'autres études constatent en revanche que les ménages affiliés au CE ont un nombre de migrants beaucoup plus important que les ménages conventionnels. Il s'agit pour ces ménages, économiquement mieux dotés (grâce au CE ?), d'une stratégie de diversification des revenus.

**(10.4) Un impact sur la régulation des marchés internationaux difficilement observable :** de la même manière que pour le critère précédent, il s'agit d'un effet très peu documenté pour lequel les avis sont partagés.

**(10.5) Impact du CE sur les inégalités verticales et horizontales :** Comme évoqué précédemment, le CE peut être la source de tensions et de conflits au niveau local. Concernant son impact sur les inégalités verticales, les études qui mettent l'accent sur l'efficacité des circuits du commerce équitable et sur la répartition de la valeur se font beaucoup plus rares. Ces études montrent que les filières du CE créent plus de valeur globale que les filières conventionnelles, dans la mesure où les coûts et les marges associés sont sensiblement plus élevés que ceux des circuits conventionnels. Néanmoins, bien que les filières CE permettent aux pays producteurs de conserver une part plus importante de la valeur totale créée que la filière conventionnelle, les acteurs de l'aval continuent de capter la plus grande part de la valeur. Non seulement le consommateur paie la totalité de la prime payée aux producteurs, mais la plus grande partie du surprix qu'il paie est absorbée par les intermédiaires de la filière équitable.

### C. Où faut-il conduire les prochaines études ?

**(1) La cartographie du CE met en évidence une surconcentration » des études, à la fois sectorielle et géographique.**

**(1.1)** Une attention toute particulière doit être désormais portée aux **secteurs de l'artisanat et du textile** (6 % des études seulement), pour les raisons suivantes :

- i) Les effets du CE dans ces secteurs sont très peu documentés, contrairement au secteur de l'agroalimentaire.
- ii) Nombre d'acteurs impliqués dans les secteurs de l'artisanat et du textile sont souvent considérés, à juste titre, comme appartenant à des groupes sociaux les plus démunis (femmes, travailleurs handicapés, individus sans emploi ni ressources, etc.). Le secteur du textile est, quant à lui, particulièrement emblématique de l'exploitation des travailleurs du Sud, et notamment des enfants. Dans la logique d'inclusion de ces populations au CE.
- iii) Les secteurs agricoles non alimentaires, tel que le coton-textile, sont susceptibles d'intégrer d'importantes activités artisanales (i.e. activités de confection), voire semi-industrielles (i.e. tissage et teinture), en aval de l'activité de production et donc de générer

plus de valeur pour les acteurs concernés. Cela contribuerait en outre à alimenter la littérature sur la région ouest-africaine.

**(1.2)** Il faut **concentrer les efforts** des études sur **l'Afrique**, notamment l'Afrique de l'Ouest, et sur **l'Asie**.

i) Les initiatives du CE en Afrique sont relativement bien représentées (21 %), malgré un déséquilibre aux dépens des projets du CE en Afrique de l'Ouest. Ce résultat peut s'expliquer d'une part par la jeunesse des initiatives du CE dans la région ouest-africaine, d'autre part, par la nature des produits équitables dans cette zone (coton, karité, ...), qui ne font pas nécessairement l'objet d'une labellisation.

ii) Les initiatives du CE en Asie sont encore sous-explorées (4 % seulement des études). Il s'agit pourtant de terrains où l'on retrouve toute la diversité des projets du CE (organisations rizicoles en Thaïlande, plantations de thé au Sri Lanka et en Inde, projet d'artisanat au Bangladesh, ...).

**(1.3)** Il serait également intéressant de conduire **des études d'impact comparatives** entre des expériences proches **latino américaines, africaines et asiatiques** (sur un même produit, une même filière, etc).

i) ce type d'études doivent permettre de mieux comprendre les spécificités locales (et les intégrer dans la définition des normes), et

ii) d'identifier des facteurs de succès et d'échec communs à plusieurs initiatives du CE.

**(2) La cartographie révèle en outre une surconcentration des études sur les producteurs et/ou leurs organisations.**

**(2.1) Le nombre d'études d'impact relatives aux plantations** et dont les résultats sont publiés demeure limité et **devrait constituer un champ prioritaire à explorer pour les recherches futures**. D'autant plus que les derniers résultats observés sont très encourageants. Les travaux de Ruben et al.( 2008) montrent que les ouvriers des plantations certifiées équitable sont globalement satisfaits de leurs conditions de travail. Leurs salaires sont généralement basés sur la réglementation nationale, par contre, ils bénéficient d'avantages complémentaires (assurance maladie, participation au frais de scolarité, etc.).

**(2.2) Au regard de notre échantillon, le CE n'a pas encore prouvé sa capacité à améliorer significativement :**

- i) la structuration des organisations de travailleurs salariés dans les plantations ;
- ii) les conditions de vie des salariés employés dans des exploitations agricoles familiales ou des unités de transformation ;
- iii) les conditions économiques et sociales des femmes.

**(2.3) Les études révèlent en outre que l'analyse gagnerait à faire la distinction entre :**

- i) Ouvriers permanents et ouvriers temporaires employés par des petits producteurs ou des unités de transformation, et ;
- ii) Leaders et producteurs de base.

**(3) Il n'existe à ce jour guère d'évaluation des effets de long terme du commerce équitable.**

Il faut donc privilégier des dispositifs d'évaluation (méthodologies d'analyse) qui permettent de cerner les effets du CE dans le long terme.

**(4) De nombreux critères ont été encore peu étudiés et nécessitent davantage d'études.**

**(4.1) La question environnementale** est absente des travaux existants. L'impact du CE sur l'environnement doit faire l'objet d'études plus ciblées, afin de distinguer les effets attribuables au CE de ceux générés par l'adoption de la certification biologique.

**(4.2) La question de la création et de la répartition de la valeur** doit demeurer centrale. Il faut privilégier les études portant sur des filières intégrant des activités de transformations locales, et favoriser les études portant sur la répartition de la valeur dans les filières agricoles et agroalimentaires mondiales.

**(4.3) Les effets d'entraînement** doivent faire l'objet de travaux plus nombreux. Ils sont très controversés et leur faible nombre ne permet pas de conclure, alors qu'il s'agit sans doute des effets du CE les plus importants puisqu'ils dépassent le cadre circonscrit de l'intervention et

profitent à des populations élargies. Parmi eux, j'attire votre attention sur les effets d'entraînement ou externalités du CE en termes de : **emploi local** (revenus et opportunités d'emploi) ; **prix** ; **exode rural**/migration (ou maintien de l'activité agricole).

**(5) Rares sont les études qui formulent des recommandations et pourtant ... les initiatives du CE doivent porter leurs efforts sur :**

**(5.1)** la prise en compte des **inégalités** (dénoncées par de très nombreuses études) au niveau local, en mettant en place les initiatives de CE au niveau communautaire et de façon concertée (Lemay, 2006) ;

**(5.2)** la question du **rôle et des performances d'organisations** vis-à-vis de leurs membres lorsqu'elles sont en situation de **monopsonie** ;

**(5.3)** la **redéfinition de la participation des femmes**, critère jugé « trop flou », afin de mettre un terme à ce que dénonce Langis (2006) : « une application vague et arbitraire du concept de non-discrimination de la part de FLO » ;

**(5.4)** la question de la **définition et du rôle des « leaders »**, qui parfois s'accaparent les ressources générées par le CE au détriment de la communauté, et enfin ;

**(5.5)** la redéfinition de **critères de gouvernance** plus **pertinents** et surtout « **opérationnels** ».

## 6. Annexe 1 – Présentation des feuilles de calcul de la base de données

- Les onglets « Références bibliographiques » et « Synthèses et revues de la littérature »

Rubrique	Explication	Format
Auteurs	Nom des auteurs	Texte
Date	Année de publication	#
Titre	Titre de l'étude	Texte
Journal / Conférence / ouvrage	Nom de la revue [article scientifique publié] Nom de l'ouvrage [ouvrage ou chapitre d'ouvrage] Nom de la conférence du colloque [acte de conférence]	Texte
No.	Numéro de la revue	#
Vol.	Volume de la revue	#
Pages	Numéros de page dans la revue	#
Ville	Lieu d'édition [ouvrage] Lieu de la conférence, suivi de la date [acte de conférence]	Texte
Editeur	Nom du ou des éditeurs [ouvrage]	Texte
Editeur	Institution / Maison d'édition [ouvrage]	Texte
Institution	Nom de la(es) institutions dont sont issus le(s) auteur(s) de l'étude	Texte
Commanditaire	Nom du commanditaire de l'étude	Texte

- L'onglet « Généralités »

Rubrique	Explication	Format
Auteur principal	Nom du premier auteur	Texte
Zone géographique	Amérique Centrale – Amérique du Sud – Afrique Australe – Afrique de l'Ouest – Afrique de l'Est – Afrique du Nord – Asie du Sud – Asie du Sud-Est – Caraïbes - Transversale	Texte
Pays / Pays 2 / Pays 3	Nom du (des) pays sur le(s)quel(s) porte l'étude	Texte
Produit alimentaire	Le(s) produit(s) sur lequel porte l'analyse est-il un produit alimentaire ?	0 = non 1 = oui
Produit 1 / Produit 2	Nom du (des) produit(s) sur le(s)quel(s) porte l'étude	Texte
Filière du CE	Type de filière sur laquelle porte l'analyse (labellisée, intégrée, les deux)	Texte
Marché final	Principal marché sur lequel les produits sont vendus	Texte
Autre certification 1	Le(s) produit(s) considéré(s) porte(nt) également une autre certification	0 = non 1 = oui
Autre certification 2	Nom d'autres certifications éventuelles du(es) produit(s)	Texte
Organisation de producteurs	Nom des organisations de producteurs (OP) étudiées	
Plantation	L'étude porte-t-elle sur des plantations ?	0 = non 1 = oui
Date de certification	Date de la première certification de l'organisation de producteurs étudiée	Date
Population cible estimée	Estimation du nombre de bénéficiaires moyen de l'initiative considérée	#

• L'onglet « Méthodologie »

Rubrique	Explication	Format
Auteur principal	Nom du premier auteur	Texte
Discipline	Discipline scientifique de l'auteur principal [anthropologie, économie, sociologie]	Texte
Niveau d'analyse 1	Principale unité d'analyse retenue [producteur, ménage, organisation de producteurs, ouvriers, plantation, filière, femme]	Texte
Niveau d'analyse 2	Unité d'analyse secondaire [communauté, famille, femme, filière, ONG, organisation, ouvriers, producteurs, travailleurs]	Texte
Focus	Groupe d'individus, question sur laquelle l'étude porte une attention particulière [action collective, capital humain, certifications, communauté, conflit, droits de l'homme, femmes, gouvernance, impact général, impact général, impacts économiques, migration, mortalité infantile, capital humain, organisation, partenariat, plantation, productivité, productivité, répartition de la valeur, salaires, santé, travailleurs]	Texte
Nombre d'interviews	Nombre d'interviews sur lequel porte l'étude	#
Données	Type de données principal : données primaires ou secondaires	Texte
Méthodologie de collecte	Méthodologie de collecte des données explicitée par les auteurs [documents comptables des OP, enquêtes individuelles, entretiens, entretiens dirigés fermés, entretiens semi-dirigés, focus group, observation participante, interviews ethnographiques, enquêtes de ménages, inventaire régional des coopératives]	Texte
Type d'analyse	Type d'analyse, référentiels théorique mobilisés [analyse coûts bénéfiques, analyse statistique, anthropology of unions, approche filière, approche genre et développement, diagnostic agraire, économétrie, évaluation d'impact, GVC, théorie de la rente, théorie des conventions, journal ethnographique, analyse de contenu, méthodologie AVSF/FLO/MH, micro-économie, micro-sociologie, sustainable livelihoods, sustainable living wages, théorie de la migration, théorie des coopératives]	Texte
Qualitatif / Quantitatif	Analyse qualitative et/ou quantitative des données d'enquête	0 = qualitatif 1 = quantitatif 2 = les deux
Participation	Le processus de production des connaissances est-il effectué de concert avec les acteurs de terrain ?	0 = non 1 = oui
Approche comparative 1 & 2	Critères utilisés pour une approche comparative [autres certifications, conventionnel, régions, plantations, entre producteurs CE, travailleurs fixes/temporaires, entre coopératives, ONG/entreprise privée, pays, genre, prix]	Texte
Utilisation d'un groupe de contrôle	L'analyse recourt-elle explicitement à l'utilisation d'un groupe de contrôle ?	0 = non

		1 = oui
--	--	---------

- L'onglet « Effets »

La codification dans cet onglet a été simplifiée pour ne pas alourdir l'analyse :

- cellule vide : effet non renseigné
- 0 : effet nul
- +/- : effet mitigé
- - : effet globalement négatif
- + : effet globalement positif

Rubrique	Explication	Format
Auteurs	Nom du premier auteur	Texte
<b>Production</b>		
Volumes	Impact du CE sur les volumes produits	
Productivité du travail	Impact du CE sur la productivité du travail	
Qualité	Impact du CE sur la qualité des produits	
Diversification	Impact du CE sur la diversification des activités et des systèmes d'exploitation	
Bonnes Pratiques Agricoles	Impact du CE en termes de diffusion de BPA	
Certifications	Impact du CE sur l'adoption par les producteurs et leurs organisations d'autres systèmes de certification	
<b>Bien être monétaire et non monétaire</b>		
Revenu total	Impact du CE sur le revenu total de la population étudiée	
Evolution	Impact du CE sur la perception par les producteurs/travailleurs de l'évolution de leurs revenus	
Ventes	Impact du CE sur les volumes vendus	
Prix	Impact du CE sur les prix aux producteurs (dans le temps et/ou par rapport aux prix du secteur conventionnel)	
Inégalités	Impact du CE sur les inégalités socio-économiques existant entre différentes catégories sociales (producteurs vs. ouvriers/travailleurs ; petits producteurs vs. plantations ; genre) et au sein même de ces catégories (entre producteurs, entre OP)	
Conditions de vie/de travail	Impact du CE sur les conditions de vie des producteurs ou sur les conditions de travail dans les exploitations/plantations.	
<b>Vulnérabilité</b>		
Risque	Impact du CE sur la diminution de l'aversion au risque des producteurs.	
Sécurisation des revenus	Impact du CE sur la sécurisation des revenus des producteurs (des revenus garantis et stables dans le long terme).	
Sécurité alimentaire	Impact du CE sur la sécurité alimentaire des ménages (accès à des denrées alimentaires de qualité et en quantité satisfaisante tout au long de l'année)	
Sécurité foncière	Impact du CE sur la propension des producteurs (ménages) à conserver leurs terres ou sur la perception d'un risque de dépossession	

<b>Epargne et Investissement</b>	
Accès au crédit	Impact du CE sur l'accès des producteurs à des services financiers adéquats au maintien et au développement de leurs activités.
Investissements productifs	Impact du CE sur les investissements réalisés dans l'outil de production par les producteurs.
Investissements non productifs	Impact du CE sur les investissements réalisés par les producteurs hors système de production (santé, éducation, foyer, ...).
<b>Capacités et empowerment</b>	
Connaissances	Impact du CE sur les connaissances du fonctionnement du CE et/ou des marchés internationaux au niveau des producteurs.
Reconnaissance/auto-estime	Impact du CE sur le sentiment d'estime de soi ou la reconnaissance sociale au niveau des producteurs.
Identification au groupe	Impact du CE sur le sentiment des producteurs d'appartenance et d'identification à un groupe et à ses valeurs.
Participation/Décision	Impact du CE sur le niveau de participation des producteurs aux organes et processus de décision.
Genre	Impact du CE sur le niveau de participation aux décisions, sur la reconnaissance sociale et sur l'identification au groupe au niveau des femmes uniquement.
Réseaux	Impact du CE sur la capacité des producteurs à s'intégrer dans des réseaux sociaux dépassant le cadre du CE.
<b>Structure</b>	
Gouvernance	Impact sur le mode de prise de décision à l'intérieur des organisations de producteurs (transparence, de démocratie, de participation et de non discrimination).
Représentation politique	Impact du CE sur la capacité des organisations de producteurs à représenter et défendre les intérêts de leurs membres.
Légitimité	Impact du CE sur la reconnaissance sociale (par les producteurs, le gouvernement, les ONG) de l'activité de l'organisation et de l'utilité de ses interventions.
Réseau institutionnel	Impact du CE sur la capacité des organisations à développer ou à s'intégrer dans des réseaux institutionnels plus larges et qui dépassent éventuellement le cadre du commerce équitable (autres organisations de producteurs, ONG).
<b>Activités</b>	
Appui technique	Impact du CE sur la capacité des OP à fournir des services techniques (conseils, intrants, équipements, contrôle qualité et certification) à leurs membres.
Services financiers	Impact du CE sur la capacité des OP à fournir des services financiers (crédits, épargnes) à leurs membres.
Services de commercialisation	Impact du CE sur la capacité des OP à fournir des services commerciaux (transport, transformation, bulking, packaging, stockage, exportation, etc.) à leurs membres.
Services sociaux	Impact du CE sur la capacité des OP à fournir des services sociaux (santé, éducation, loisirs, événements exceptionnels) à leurs membres.
Gestion des ressources naturelles	Impact du CE sur la capacité des OP à mettre en place des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement ; à gérer les ressources naturelles hors du système d'exploitation (gestion des déchets, préservation des zones tampon, etc.) et à sensibiliser les producteurs à la protection de l'environnement.

Nouvelles activités/Innovations	Impact du CE sur la capacité des OP à innover et à développer des activités à haute valeur ajoutée.
<b>Résultats</b>	
Accès/Nouveaux débouchés	Impact du CE sur l'accès des OP aux marchés internationaux.
Connaissance/Information sur les marchés	Impact du CE sur le niveau de connaissance et sur les informations de marché dont disposent les OP du CE.
Empowerment	Impact du CE sur les capacités des OP à maintenir/développer leur structure et à faire face à leur environnement. Ce critère fait également référence au pouvoir de négociation des OP.
Viabilité économique et financière	Impact du CE sur la viabilité économique et/ou financière des organisations de producteurs.
Relations de long terme	Impact du CE sur la capacité des OP à établir et entretenir des relations de long terme avec leurs clients.
<b>Externalités</b>	
Prix locaux	Impact du CE sur les prix conventionnels au niveau local, régional (effet d'entraînement).
Emploi local	Impact du CE sur le niveau d'emploi et/ou les salaires au niveau local, régional.
Développement local/projets communautaires	Impact du CE sur la communauté élargie (au-delà des bénéficiaires « directs » du CE) via la mise en place de projets collectifs par exemple.
Migrations	Impact du CE sur la réduction de l'exode rural et du nombre de migrants au sein des ménages affiliés au CE.
Régulation	Impact du CE sur les politiques de régulation des échanges au niveau mondial.
Inégalités	Impact du CE sur la réduction des inégalités, qu'elles soient horizontales (conflits communautaires, etc.) ou verticales (déséquilibre du rapport de force le long des filières Nord-Sud aux dépens des producteurs du Sud).

## 7. Annexe 2 – Bibliographie

### A. Les études et articles de la base de données

- Aranda, J.C. Morales (2002). "Poverty Alleviation through Participation in Fair Trade Coffee Networks: The Case of CEPCO, Oaxaca, Mexico", State University of Colorado, September 2002
- Arnould, E. J., A. Plastina and D. Ball, 2006. Market Disintermediation and Producer Value Capture: The Case of Fair Trade Coffee in Nicaragua, Peru and Guatemala, University of Arizona, 13 p.
- Asti, A.L. (2007). "Comercio justo e o caso do algodão: a cadeia produtiva têxtil brasileira", Universidade Federal Rural do Rio de Janeiro: 236
- Bacon, C., (2005). "Confronting the Coffee Crisis: Can Fair Trade, Organic, and Specialty Coffees Reduce Small-Scale Vulnerability in Northern Nicaragua?", *World development*, 33 (3): 497-511
- Becchetti, L.,G. Gianfreda (2008). "When consumption heals producers: the effects of Fair Trade on marginalized producers' health and productivity", Working Paper Series ECINEQ (86), April, 2008:30
- Becchetti, L.,M. Costantino (2008). "The Effects of Fair Trade on Affiliated Producers: An Impact Analysis on Kenyan Farmers", *World Development*, 36 (5):823-842

- Becchetti, L., M. Costantino, E. Portale (2008). "Human capital, externalities and tourism: three unexplored sides of the impact of FT affiliation", 3rd Fair Trade International Symposium Montpellier, 14-16 mai: 15
- Becchetti, L., P. Conzo, G. Gianfreda (2009). "Market access, organic farming and productivity: the determinants of creation of economic value on a sample of Fair Trade affiliated Thai farmer", *EconomEtica*, Working Paper (5):47
- Beyls, A-S. (2006). « Etat des lieux et étude d'impact du commerce équitable sur des producteurs de thé au Sri Lanka », Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC): 126
- Besky, S. (2008). "Can a plantation be fair? Paradoxes and Possibilities in Fair Trade Darjeeling Tea Certification", *Anthropology of Work Review*, XXIX (1): 1-9
- Bienabe, E., D. Sautier (2008). « Commerce équitable et indications géographiques : relations, tensions, complémentarités. Réflexions à partir du cas du rooibos en Afrique du Sud », 3rd Fair Trade International Symposium ,Montpellier, 14-16 mai: 11
- Bisaillon, V. (2007). « Commerce équitable comme innovation sociale et économique : le cas d'une fédération d'organisations de producteurs de café au Chiapas au Mexique », *Les cahiers de la CRSDD*, collection recherche (4): 109
- Bitzer, V., M. Francken, P. Glasbergen (2008). "Intersectoral partnerships for a sustainable coffee chain: Really addressing sustainability or just picking (coffee) cherries?", *Global Environment Change*, 18 (2): 271-284
- Blondeau, A. (2005). « Les effets du commerce équitable sur les systèmes de production et le revenu des producteurs de cacao. Diagnostic agraire d'une petite région agricole (Yamasa, République Dominicaine) », Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC): 46
- Buissiere, C. (2006). « Le commerce équitable, levier pour le développement rural d'un territoire? Etude d'impact du commerce équitable: le cas de la Cepicafe, Piura, Pérou », Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC): 161
- Calo, M. and T. A. Wise, 2006. *Revaluing Peasant Coffee Production: Organic and Fair Trade Markets in Mexico*, Medford, Mass.: Global Development and Environment Institute, Tufts University, 61 p.
- Carimentrand, A. (2009). « La difficile prise en compte des inégalités socioéconomiques par le commerce équitable: le cas du quinoa andin », *Ethics and Economics*, 6 (2):11
- Chohin-Kuper, A., H. Kemmoun (2008). « Le commerce équitable : une étape vers l'amélioration des conditions de vie des petits producteurs du Sud? Le cas de Fédolive au Maroc », 3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier, 14-16 mai
- Daniel J., T. Martin (2007). « Impact des normes obligatoires de la réglementation européenne, de l'agriculture biologique et du commerce équitable sur les systèmes de production d'ananas au Bénin et au Togo », *ISF / CIRAD*: 80.
- Darphin, L. (2005). « Organisations paysannes et influence du commerce équitable: diagnostic agraire d'une zone caféière des Andes péruviennes », Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC): 79
- Doherty, B., S. Tranchell (2007). "Radical 'mainstreaming' of fairtrade: the case of The Day Chocolate Company", *Equal Opportunities International* (7):693-711
- Duval, L. (2008). « Etude des effets et de l'impact du commerce équitable labellisé en République Dominicaine: Etude de cas de l'organisation de producteurs Cocla. Synthèse », *Oréade Brèche*, MH France
- Eberhart, N. (2006). « Etude d'impact du commerce équitable sur les organisations et familles paysannes et leurs territoires dans la filière café des Yungas de Bolivie », *AVSF* (ed), Lyon: 30
- Eberhart, N. (2007). « Impact du Commerce Equitable chez les producteurs de café en Equateur – Fapecafes », *AVSF* (ed), Lyon: 26
- Ebrard, E. (2006). « Impact du commerce équitable sur la Conacado, ses acteurs, et la valorisation de leur produit (Yamasa, République Dominicaine) », Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC): 165

- Forero-Madero, C.X., M.A. Gonzales-Perez, J. Lombana (2006). "Value chains and the challenges of Fair Trade: Bananas from Columbia to the European market", *Economie et Solidarités*, 37 (2): 169-185
- Fort, R. and R. Ruben, 2008. "The impact of fair trade on banana producers in Northern Peru" in R. Ruben (Ed), *The impact of fair trade*, Wageningen:Wageningen Academic Publishers, 49-73.
- Fort, R. and R. Ruben, 2008. "The impact of fair trade certification on coffee producers in Peru" in R. Ruben (Ed.), *The impact of fair trade*, Wageningen:Wageningen Academic Publishers, 75-97.
- Garza Perezgrovas, V.,E., Trejo Cervantes (2002). "Poverty Alleviation through Participation in Fair Trade Coffee Networks: The Case of Unión Majomut, Chiapas, Mexico", *Union Majomut / Foundation Ford*: 24.
- Getz, C. and A. Shreck, 2006. "What organic and fair trade labels do not tell us: towards a place-based understanding of certification", *International Journal of Consumer Studies*, 30 (5):490-501
- Huybrechts, B. (2005). « L'impact du commerce équitable sur les producteurs: le cas de coopératives de café et de cacao en Bolivie », *Université catholique de Louvain* : 174.
- Imhof, S., A. Lee (2007). "Assessing the Potential of Fair Trade for Poverty Reduction and Conflict Prevention: A Case Study of Bolivian Coffee Producers", *Swisspeace, Europainstitut*: 165.
- Jaffee, D. (2006). "The benefits and limitations of fair trade for indigenous coffee producers households in Oaxaca, Mexico", *3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier*, 14-16 mai
- Langis, C. (2006). « Le commerce équitable: équitable pour les femmes? Une étude de cas dans les Andes péruviennes », *Institut Québécois des Hautes Etudes Internationales* : 155.
- Lawson, J. (2004). "Promoting Sustainable Livelihoods through Trade: Fair Trade as a Vehicle for Economic, Social, and Environmental Sustainability in Coffee Production in Coto Brus, Costa Rica", *Georgetown University*, 126
- Lemay, J-F (2008). "Dicen que tenemos mucho dolares". Tensions entre logiques associatives et communautaires autour d'un projet d'artisanat équitable dans la communauté paysanne de Chinchera au Pérou", *3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier*, 14-16 mai, *Université du Québec*: 16
- Lewis, M.J. (2005). "Strategies for Survival: Migration and Fair Trade- Organic Coffee Production in Oaxaca, Mexico", *University of California, San Diego*, wp 118, 82
- Lidouren, E. (2006). « Etude d'impact du commerce équitable de l'orange dans la coopérative Coagrosol », *Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC)*: 109
- Lyon, S. (2007). "Fair Trade Coffee and Human Rights in Guatemala", *J Consum Policy*, 30, 241-261.
- Lyon, S. (2008). "We Want To Be Equal to Them: Fair-trade Coffee Certification and Gender Equity within Organizations", *Human Organization*, 67 (3): 258-268.
- Mace, B. (1998). "Global Commodity Chains, Alternative Trade and Small-Scale Coffee Production in Oaxaca, Mexico", *Department For International Development: Natural Resource Institute, University of Greenwich*: 28.
- Malins, A., V. Nelson (1998). "Ethical trade and sustainable livelihood - Case studies - Farmers Fair Trade (Uganda) Ltd, Organic Cotton", *Department For International Development: Natural Resource Institute, University of Greenwich*: 28
- McSween, N., L. Favreau (2008). "La contribution du commerce équitable au Burkina Faso : l'apport des organisations de type coopératif", *Cahiers de l'ARUC, Série «Études», numéro 2*: 28.
- Mendez, E. (2002). "The fair trade networks in two coffee cooperatives of Western of Salvador: an analysis of insertion through a second level organization", *Colorado State University*.
- Mendoza, R., J. Bastiaensen (2003). "Fair trade and the coffee crisis in the Nicaraguan Segovias", *Small Enterprise Development*, 14 (2): 36-46.
- Milford, A. (2004). "Coffee, Co-operatives and Competition: The Impact of Fair Trade", *Chr.*
- Murray, D.L., L.T. Reynolds, P.L. Taylor (2003). "One cup at a time: poverty alleviation and fair trade in Latin America", *Colorado State University*, 41

- Murray, D.L., L.T. Reynolds, P.L. Taylor (2006). "The future of Fair Trade coffee: dilemmas facing Latin America's small-scale producers", *Development in Practice*, 16 (2):179-192
- Nelson, V., M. Galvez, M. Blowfield (2000). "Social Impact of Ethical and Conventional Cocoa Trading on Forest-Dependent People in Ecuador", Natural Resource Institute, University of Greenwich, 29.
- Nicholls, A. (2005). "Thriving in a Hostile Environment: Fairtrade's Role as a Positive Market Mechanism for Disadvantaged Producers", 15
- Parrish, B.D., V.A. Luzadis, W.R. Bentley (2005). "What Tanzania's Coffee Farmers Can Teach the World: A Performance-Based Look at the Fair Trade-Free Trade Debate", *Sustainable Development*, 13: 177-189.
- Pirotte, G., G. Pleyers, M. Poncelet (2006). "Fair-trade coffee in Nicaragua and Tanzania: a comparison", *Development in Practice*, 16 (5): 441-451.
- Poe, K., S. Kyle (2006). "Fair Trade – Is It Really Better for Workers? A Case Study of Kaisa Grass Baskets in Bangladesh", Cornell University, Working Paper 2006-21: 26.
- Poncelet, M. (2005). "A Fair and Sustainable Trade, between Market and Solidarity: Diagnosis and Prospects. Final report", Université de Liège: 135.
- Reynolds, L.T. (2002). "Poverty Alleviation Through Participation in Fair Trade Coffee Networks: Existing Research and Critical Issues, Colorado State University: 31
- Reynolds, L.T. (2009). "Mainstreaming Fair Trade Coffee: From Partnership to Traceability", *World Development*, 37 (6): 1083-1093
- Reynolds, L.T., S.U. Ngcwangu (2009). "Fair Trade Rooibos tea: Connecting South African producers and American consumer markets", *Geoforum*: 10.
- Reynolds, L.T., D. Murray, P.L. Taylor (2004). "Fair Trade coffee : building capacity via global networks", *Journal of International Development*: 1109-1121
- Renard, F., M. Pavy (2007). « Impact des normes obligatoires de la réglementation européenne, de l'agriculture biologique et du commerce équitable sur les systèmes de production de café au Pérou », ISF / CIRAD : 44.
- Roche, G. (2005). « Impact du commerce équitable sur les revenus des agriculteurs - Le cas de Conacado en République Dominicaine », 2nd Fair Trade International Symposium, Montréal, 19-21 juin, 2005: 26.
- Roche, G., M. Dulcire, (2008). "Commerce équitable et développement durable: le cas de la filière cacao "bioéquitable" en Equateur", 3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier, 14-16 mai, CIRAD.
- Ronchi, L. (2002). "Monitoring Impact of Fair Trade Initiatives: A Case Study of Kuapa Kokoo and the Day Chocolate", *Twinsight*: 23.
- Ronchi, L. (2002). "The Impact of Fair Trade on Producers and their Organizations: A Case Study with Coocafé in Costa Rica", University of Sussex, PRUS, Working Paper No. 11: 31.
- Roquigny, S., I. Vagneron, T. Lescot, D. Loeillet (2008). "Making the rich richer? Value distribution in alternative and conventional banana chains from the Dominican Republic", 3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier, 14-16 mai, CIRAD: 12.
- Ruben, R., L. Clercx, D. Cepeda, T. De Hoop (2008). "Fair Trade impact of banana production in El Guabo Association, Ecuador: a production function analysis", In "The impact of fair trade", Ruben, R. (Ed) and Wageningen Academic Publishers: 155-166.
- Ruben, R., L. Van Schendel (2008). "The impact of fair trade in banana plantations in Ghana: income, ownership and livelihoods of banana workers", In "The impact of fair trade", Ruben, R. (Ed) and Wageningen Academic Publishers: 137-153.
- Saenz-Segura, F, G. Zuniga-Arias (2008). "The impact of fair trade in banana production of Costa Rica", In "The impact of fair trade", Ruben, R. (Ed) and Wageningen Academic Publishers: 99-115.
- Sanogo, Y. (2007). "Coton équitable et développement durable au Mali : une étude exploratoire", *Les cahiers de CRSDD*, N° 08-2007, UQAM/CRSD : 79.

- Schmelzer, M. (2006). "In or Against the Market: Is Fair Trade a neoliberal solution to market failures or a practical challenge to neoliberal trade and the free market regime in general?", Research Paper for Sociology 190: 50
- Senan, S. (2005). "Impact du commerce équitable dans la filière sucre de canne Costa Rica et Paraguay. Recommandations pour un système équitable de rémunération du sucre FLO", Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC): 152
- Sidwell, M. (2008). "Unfair Trade", ASI (Research): 30
- Smith, A. (2009). "Sustainable living wages and the impact of fairtrade at Volta River Estates Ltd. (VREL) banana plantation, Ghana", Bananalink, Norwich: 16.
- Tallontire, A. (2000). "Partnerships in Fair Trade: reflections from a case study of Cafe Direct", Development in Practice, 10 (2): 166-177.
- Tallontire, A. (2002). "Challenges facing fair trade: which way now?", Small Enterprise Development, 13 (3): 12 – 24.
- Taylor, P.L. (2002). "Poverty Alleviation through Participation in Fair Trade Coffee Networks: Synthesis of Case Study Research Question Findings", Colorado State University: 30
- Taylor, P.L. (2005). "In the Market But Not of It: Fair Trade Coffee and Forest Stewardship Council Certification as Market-Based Social Change", World Development, 33 (1): 129-147
- Torgersen, A. (2007). "Fair Trade and Global Justice: The Case of Bananas in St. Vincent", Cultural Shifts, (online <http://culturalshifts.com/archives/163>):17.
- Udomkit, N., A. Winnett (2002). "Fair trade in organic rice: a case study from Thailand", Small Enterprise Development, 13 (3): 45-53.
- Utting, K. (2008). "Assessing the Impact of Fair Trade Coffee: Towards an Integrative Framework", Journal of Business Ethics: 23.
- Utting-Chamorro, K. (2005). "Does fair trade make a difference? The case of small coffee producers in Nicaragua", Development in Practice, 15 (3/4): 584-599.
- Valkila, J., A. Nygren (2006). "Impacts of Fair Trade-certification on coffee farmers, cooperatives and laborers in Nicaragua", 3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier, 14-16 mai.
- Valikila, J. (2009). "Fair Trade organic coffee production in Nicaragua — Sustainable development or a poverty trap?", Ecological Economics, DOI: 10.1016/j.ecolecon.2009.07.002.
- Vandame, R., J-M. Touzard, N. Lombard, A. Martinet (2008). « Le commerce équitable dans la filière miel en Mésoamérique: de la survie des producteurs à l'incubation du développement durable », 3rd Fair Trade International Symposium, Montpellier, 14-16 mai, INRA/ ECOSUR / Agro ParisTech.
- Vanderhoff Boersma, F. (2002). "Poverty Alleviation through Participation in Fair Trade Coffee Networks: The Case of UCIRI, Oaxaca, Mexico", Colorado State University: 34
- Walsh, J.M. (2004). "Fair trade in the fields: outcomes for peruvian coffee producers", Massachusetts Institute of Technology: 84.
- Zarioh, N. (2007). « Etude des effets et de l'impact du commerce équitable labellisé en République Dominicaine: Etude de cas de l'organisation de producteurs Banelino. Synthèse », Oréade Brèche / F3E, MH France: 108.
- Zarioh, N. (2008). « Etude des effets et de l'impact du commerce équitable labellisé en République Dominicaine: Etude de cas de l'organisation de producteurs Conacado. Synthèse », Oréade Brèche, MH France et Belgique: 50.
- Zuniga-Arias, G., F. Saenz-Segura (2008). "Assessment of the effect of Fair Trade on smallholders producers in Costa Rica: a comparative study in the coffee sector", In "The impact of fair trade", Ruben, R. (Ed) and Wageningen Academic Publishers: 117-134.

## **B. Les synthèses ne figurant pas dans la base de données**

- AlterEco (2002). « Etude d'impact du commerce équitable au Sri Lanka sur les producteurs partenaires d'AlterEco », AlterEco (ed)
- AlterEco (2008). « Audits des différents partenaires d'AlterEco », AlterEco (ed)
- AVSF,FLO (2006) “Impact study in Liban, fruits”
- AVSF,FLO (2006) “Impact study in Peru, fresh fruits”
- AVSF,FLO (2006) “Impact study in South Africa, Roiboos”
- AVSF,FLO (2007) “Impact study in Dominican Republic”
- AVSF,FLO (2007) “Impact study in Uganda, cotton”
- AVSF,FLO (2008). « Etude d'impact du commerce équitable au niveau de l'association de producteurs de mangue de la vallée du Haut Piura (Apromalpi-Pérou) », Document de synthèse, AVSF,VSF-CICDA, MH France: 24
- Dankers, C.,P. Liu (2003). « Evaluation de l'impact de la certification sociale et environnementale: commerce équitable », In Normes environnementales et sociales, certification et labellisation des cultures commerciales, FAO (ed), Rome, 2003: 58-69
- Daviron, B., M.C. Thirion, B. Vergriette (2002). « Etude d'évaluation du commerce équitable: pertinence, cohérence, efficience, efficacité, impact », SOLAGRAL, octobre 2002: 46
- Jones, S., B. Bayley (2000). “Fair Trade: Overview, impact, challenges. Study to inform DFID's support to Fair Trade”, International Institute for Environment and Development, 130
- Le Mare, A. (2007). “Exploring the power to change: Fair Trade, development and handicraft production in Bangladesh”, Durham University
- Linton, A. (2005). “A niche for sustainability : fair labor and environmentally sound practices in the specialty coffee industry”, American Sociological Association (Annual Meeting 2007), University of California, 37
- Linton, A. M., Murphy (2007). “Good markets' and public goods: impacts of fair trade in the Global South”
- MAE (2009). « Impact du CE sur les producteurs de coton en Afrique de l'Ouest/les productrices de karité au Burkina/ les artisans de N'dem au Sénégal/ les producteurs de fruits au Bénin »
- Maseland R. and A. De Vaal, 2008. “Looking beyond the cooperative: Fair Trade and the income distribution”, in Ruben, R (ed), *The impact of fair trade*, Wageningen: Wageningen Academic Publishers.
- Mayoux, L. 2001. “Impact assessment of fair trade and ethical enterprise development”, DFID: 52.
- Mestre, C. (2004). « Étude de l'impact de 25 ans de commerce équitable sur les producteurs du Sud partenaires d'Artisans du Monde », Lyon : CIEDEL, 147.
- Murray, D.L., L.T. Raynolds and P.L. Taylor, 2003. One cup at a time: poverty alleviation and fair trade in Latin America, Colorado State University, 41.
- Murray, D.L., L.T. Raynolds and P.L. Taylor, 2006. “The future of Fair Trade coffee: dilemmas facing Latin America's small-scale producers”, *Development in Practice*, 16(2): 179-192.
- Nicholls, A., 2008. “Thriving in a Hostile Environment: Fairtrade's Role as a Positive Market Mechanism for Disadvantaged Producers, Fairtrade Foundation, 15.
- Ponte, S. 2004. “Standards and sustainability in the coffee sector: a global value chain approach United Nations Conference on Trade and Development (May 2004), International Institute for Sustainable Development, 52.
- Raynolds, L. 2002, “Poverty Alleviation Through Participation in Fair Trade Coffee Networks: Existing Research and Critical Issues”, Colorado State University Background paper, Community & Resource Development Program, New York: The Ford Foundation, 31.
- Raynolds, L. 2009. “Mainstreaming Fair Trade Coffee: From Partnership to Traceability”, *World Development*, 37(6):1083-1093.
- Raynolds, L.T., D. Murray and P.L. Taylor. 2004. “Fair Trade coffee : building capacity via global networks”, *Journal of International Development*, 1109-1121.

- Riedel, C.P., Manzano-Lopez, A. Widdows, A. Manji and M. Schneider, 2005. "Impacts of Fair Trade", 18<sup>th</sup> Symposium of the International Farming Systems Association "Farming Systems and Poverty: making a Difference", Rome, 31<sup>st</sup> October-4 November, 24.
- Ruben, R., R. Fort and G. Zúñiga-Arias, 2009. "Measuring the impact of fair trade on development", *Development in Practice*, 19(6):777 – 788.
- Schmelzer, M. 2006. In or Against the Market: Is Fair Trade a neoliberal solution to market failures or a practical challenge to neoliberal trade and the free market regime in general?, Berkeley: Research Paper for Sociology No. 190, 50.
- Sidwell, 2008. *Unfair Trade*, London: Adam Smith Institute, 30.
- Slob, B. 2006. *A fair share for smallholders: a value chain analysis of the coffee sector*, Amsterdam: SOMO, 55.
- Taylor et al, 2005. "Keeping trade fair: governance challenges in the fair trade coffee initiative", *Sustainable Development*, 13(3):199-208.
- Verges, 2006. «Le commerce équitable, vecteur de formation et d'éducation», *Mondes en Développement*, 2(134) : 95-102.